

# Actes du séminaire du Club **Plans de paysage**

11 mai 2016

La Défense



## Sommaire

### Discours d'ouverture

- par Laurent Girometti, Directeur de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages

### I. Bilan d'activité du Club et présentation de la feuille de route 2016

- par Patrick Brie, Sous-directeur adjoint à la Qualité du cadre de vie

### II. Retour d'expérience sur le Plan de paysage de la Commune de Mamoudzou

- par Sidi Moukou Hamada Sidi, Directeur du Développement durable, Bacar Ali Boto, Adjoint au maire chargé de l'Administration générale, Mohamed Moindjie, Adjoint au Maire chargé de l'Aménagement, Raïze Maliki, Adjointe au maire chargée de l'Environnement, du Cadre de vie et de la Propreté urbaine et Anne-Pascale Pertus, paysagiste au sein du Bureau d'étude JNC Sud

### III. Première table-ronde : « Pourquoi s'engager dans un plan de paysage ? »

- animée par Philippe Schmit, Délégué général adjoint de l'Assemblée des Communautés de France (AdCF)

### IV. Présentation des dernières productions méthodologiques du Club

- par Nadia Aubry, Chef de projet AMO du Club Plans de paysage, Cerema

### V. Lancement du Portail Extranet du Club Plans de paysage

- par Marie Villot, Chargée de mission Paysage, Bureau des Paysages et de la Publicité

### VI. Instruction d'une thématique : « Comment mettre en place une dynamique d'acteurs autour du Plan de paysage ? »

- par Simon Paillet, en charge du plan de paysage de l'Albanais Savoyard, Francis Talin et Albert Sayag, en charge du plan de paysage du PN des Calanques et Charles Claudel, en charge du plan de paysage de la Communauté de communes de la Haute Moselotte

### VII. Seconde table-ronde : « Comment saisir et se ressaisir des "aspirations des populations" lorsque l'on est paysagiste ? »

- animée par Richard Raymond, Chargé de recherche au CNRS (Laboratoire Dynamiques Sociales et Recomposition des Espaces)

### Conclusion du séminaire

- par Juliette Faivre, Chef du Bureau des Paysages et de la Publicité

## Discours d'ouverture

- *Laurent Girometti, Directeur de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages (DHUP)*



Mesdames et Messieurs les élus,  
Mesdames et Messieurs les responsables et représentants des services techniques,  
Mesdames et Messieurs les représentants de nos partenaires,  
Mesdames et Messieurs les professionnels,  
Mesdames et Messieurs,

Nous sommes rassemblés aujourd'hui à l'occasion du troisième séminaire du Club Plans de paysage. L'an passé, ici même, j'introduisais le deuxième séminaire du Club Plans de paysage, en espérant que ce séminaire devienne un événement annuel incontournable pour les territoires qui s'engagent à mener des politiques de paysages, c'est-à-dire à élaborer un projet de territoire fondé sur des valeurs et une stratégie paysagère partagée. Votre présence aujourd'hui, dans cet auditorium bien rempli, me permet de penser que cette journée est bien devenue, pour nous tous, un événement essentiel pour le Club Plans de paysage.

Quelques rappels sur l'ambition de ce Club, qui se structure autour de deux axes principaux :

- **accompagner l'élaboration de plans de paysages et la formulation d'objectifs de qualité paysagère**, par un appui méthodologique et financier à destination des lauréats des appels à projets "plan de paysage" en particulier ;
- mais aussi, **promouvoir et développer plus largement la formulation d'objectifs de qualité paysagère** sur l'ensemble du territoire.

Cela nécessite, en particulier pour le deuxième axe, un travail de conviction, de communication et de sensibilisation au plus près des territoires. La réalisation de ces objectifs repose donc sur la multiplication des lieux de rencontre, d'échange et de partage d'expériences. C'est bien l'enjeu de cette journée, grâce notamment à la présence des élus et techniciens qui ont accepté de venir témoigner de leur démarche et de faire bénéficier les uns et les autres des méthodologies, des avancées et des

difficultés qu'ils ont pu rencontrer. C'est bien souvent par l'énoncé des difficultés rencontrées et surtout par la façon dont elles ont été surmontées, que l'on tire les enseignements les plus riches.

Pour répondre à ces deux grandes ambitions, le ministère a élargi, depuis le 1er janvier 2016, les objectifs du Club. Il va s'agir désormais non seulement, comme c'était déjà le cas, de mettre en réseau des territoires lauréats des appels à projets "plan de paysage", mais également **d'ouvrir les possibilités d'échange à d'autres territoires**. Si le Club Plans de paysage avait pour objectif de capitaliser de la méthodologie au niveau national, tirée des expériences locales des lauréats, il va s'agir également de **capitaliser des enseignements de l'ensemble des territoires qui se sont lancés dans la formulation d'objectifs de qualité paysagère**, plus largement donc. Mais aussi d'accompagner par ailleurs, aussi bien l'élaboration de plans de paysages que **leur mise en œuvre**. Il est important d'insister sur la mise en œuvre. Enfin, il s'agit d'organiser la **montée en compétences de tous les acteurs concernés**.

Ce que nous souhaitons favoriser pour répondre à ces objectifs, c'est bien la mise en réseau des territoires et en particulier, ouvrir les possibilités d'échanges entre les territoires lauréats des appels à projets et ceux qui ne le sont pas ou pas encore.

Pour y parvenir, le Club Plans de paysage ne peut que compter sur une démultiplication de ses activités en région. Un premier club régional est en cours de construction dans l'ex-région Midi-Pyrénées et d'autres devraient suivre. Si ce n'est en 2016, ce sera dans les années qui viennent. Sachant que des réseaux paysage existent déjà dans de nombreuses régions.

À nous de construire ensemble de nouvelles modalités d'échange et de compléter ainsi l'offre de services actuelle. Je dis bien compléter parce que des moments d'échanges comme ce séminaire, des moments de réflexion plus spécifiques sur une problématique donnée, continueront de faire l'objet d'échanges au niveau national.

Si j'ai souhaité introduire cette journée en rappelant les ambitions du club, je souhaiterais également mettre en perspective ses ambitions avec les récentes orientations données par le gouvernement. Parmi les axes sur lesquels le gouvernement souhaite renforcer son action, conformément aux orientations qui ont été données aux services pour la période 2016-2018, figure l'accompagnement des territoires et des projets, **notamment par le développement de la démocratie participative**. On va voir que ce sujet est assez largement connecté à celui du paysage, tant c'est un sujet qui parle vraiment aux populations.

Avant de développer ce lien particulier entre démocratie participative et paysages, je commencerai par rappeler trois des principaux enjeux auxquels renvoie la participation :

- un enjeu de **connaissance** ;
- un enjeu **d'amélioration de la gestion locale** avec l'ambition de renouveler le dialogue entre les élus et les citoyens ;
- et un enjeu de **mobilisation des forces vives** qui repose sur un partage en amont des responsabilités et des objectifs.

**Dans le cadre de la mise en œuvre des politiques paysagères dans les territoires, cette participation prend une dimension supplémentaire, parce que la participation recherchée va de pair avec la définition du paysage tel qu'il est énoncé dans la Convention européenne du paysage**, qui sera demain d'ailleurs retranscrite dans le code de l'environnement. Vous savez qu'en ce moment a lieu la deuxième lecture au Sénat du projet de Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, qui comprend un titre sur le sujet des paysages : le titre VI.

Rappelons la définition du paysage : « *partie de territoire telle que perçue par les populations...* » (cet élément est important) « ... dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leur interrelation. ». Cette définition du paysage traduit une représentation collective, la représentation partagée d'un territoire ou d'une de ces parties, et autorise ainsi la construction d'une action politique sur la base de valeurs partagées, de "plages communes de signification".

**Les objectifs de qualité paysagère portent donc en eux-mêmes ce nécessaire exercice de démocratie locale.** Ils ont ainsi, pour répondre aux orientations du gouvernement, tout leur rôle à jouer dans l'élaboration des projets à l'échelle des territoires, quels qu'ils soient.

La première table ronde de la journée sera justement l'occasion d'interroger des élus, représentant des structures différentes, sur les raisons qui les ont conduits à se lancer dans un plan de paysage. Je remercie Philippe Schmit, Délégué général adjoint de l'Assemblée des Communautés de France, d'avoir accepté de l'animer.

Si la participation est nécessairement liée à l'élaboration de politiques paysagères, c'est qu'elle répond à différents objectifs. Il s'agit de permettre à une grande diversité de personnes d'exprimer leur manière de percevoir le territoire. Qu'apprécient-ils ? Que rejettent-ils ? Il s'agit aussi de leur permettre d'exprimer leur manière d'envisager l'aménagement du territoire. Quelles sont leurs attentes ? Cette démarche permet en effet de réfléchir à un futur commun et de fonder ainsi des projets sur la base d'avis, voire de contradictions, mais de contradictions explicitées. Le but n'est pas forcément d'aboutir à un consensus qui diluerait les avis. Il s'agit d'explicitier les contradictions et, ensuite, de poser des orientations. Cette démarche permet également de s'inscrire dans une prise de responsabilité partagée par rapport à un bien commun. Les paysages du quotidien résultent des pratiques de chacun.

Cette participation recherchée, cet exercice de démocratie locale, mis en œuvre dans le cadre de politiques paysagères, permet aussi de décaler les débats sur des perspectives plus globales. Le paysage et la participation autour du paysage et de son évolution deviennent un levier d'action pour réinterroger la manière dont les différentes politiques publiques et les enjeux qu'elles visent à satisfaire s'articulent et s'organisent dans un territoire. Cette clé de lecture du paysage est vraiment une clé d'entrée dans l'élaboration des projets de territoire. **Cet enjeu essentiel de la participation dans l'élaboration d'un plan de paysage va ainsi constituer le fil rouge de ce troisième séminaire :**

- le sujet de la participation a fait l'objet de deux Groupes de travail du Club Plans de paysage et d'une production qui vous sera présentée cet après-midi ;
- la présentation du plan de paysage de la commune de Mamoudzou et de la méthodologie qui a été mise en œuvre sur ce territoire, dont je remercie les représentants ici présents au premier rang, sera également riche d'enseignements sur ce sujet ;
- par ailleurs, parce que la démocratie locale ne peut vivre que dans un terreau qui lui est favorable, trois territoires témoigneront cet après-midi de la manière dont ils associent aujourd'hui les différents acteurs du territoire à la démarche plan de paysage : l'Albanais savoyard, le Parc National des Calanques et la Communauté de communes de la Haute Moselotte ;
- enfin, parce que "se saisir et se ressaisir" des aspirations des populations suppose des compétences propres, des postures particulières et des outils spécifiques, paysagistes et enseignants d'écoles supérieures du paysage seront invités à échanger sur les compétences mobilisées par la profession dans le cadre de l'élaboration de plans de paysages et plus largement de la formulation d'objectifs de qualité paysagère, à l'occasion de la dernière table ronde de cette journée.

Avant de vous laisser à vos travaux, je tenais à remercier l'Assemblée des Communautés de France, la Fédération Nationale des Conseils en Architecture, Urbanisme et Environnement, la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, la Fédération des Schémas de Cohérence Territoriale, le Réseau des Grands Sites de France, l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des Villes à Secteurs Sauvegardés et Protégés, la Fédération Française du Paysage et les écoles de paysage qui, à nos côtés, et notamment au sein du comité de pilotage du Club, participent à orienter ces travaux et à les relayer au plus près des territoires.

Alors qu'en fin d'année sera lancé un nouvel appel à projets "plan de paysage", vous êtes aujourd'hui en tant qu'élus, techniciens et partenaires, des ambassadeurs d'une démarche qui, nous l'espérons, essaiera dans les territoires, afin que chaque paysage puisse faire l'objet d'objectifs de qualité paysagère, que cela se fasse à travers un SCoT, une charte de PNR ou un plan de paysage.

Je tenais à remercier en particulier les personnes qui ont accepté de venir témoigner de leur expérience aujourd'hui à l'occasion de ce séminaire. Je remercie les animateurs des tables rondes et vous tous, élus, techniciens, agents de l'État et paysagistes-conseils de l'État qui vous êtes engagés dans l'élaboration ou l'accompagnement de projets en faveur des paysages et de la qualité du cadre de vie. J'ajoute, parce qu'ils sont trop modestes pour se remercier eux-mêmes dans les discours qu'ils m'écrivent, que je remercie aussi les agents du Bureau QV2 - le Bureau des Paysages de la DHUP, qui travaillent au quotidien sur ce beau sujet.

Je vous souhaite à tout un très bon séminaire.

Merci.

## I. Bilan d'activité du Club et présentation de la feuille de route 2016

- *Patrick Brie, Sous-directeur adjoint à la Qualité du cadre de vie*



Bonjour, Mesdames,  
Bonjour, Messieurs.

Comme cela vient d'être dit, je ne suis pas là depuis très longtemps et je suis très heureux d'avoir été choisi comme la bonne personne pour vous faire la photographie de tout ce que vous avez fait ensemble en réseau depuis quelques années. J'ai grand plaisir à avoir retrouvé le sujet des paysages après quelques années où je m'en étais un peu éloigné. Je suis donc encore un peu en formation. On m'a remis le bréviaire, la Convention européenne du paysage, que j'ai relu pour cette journée et qui est vraiment un texte tout à fait intéressant que nous exploitons ensemble, je crois, avec beaucoup de profit.

Cette Convention, qui a refondé un peu l'engagement de l'ensemble des 38 pays qui l'ont signée et donc, l'engagement de la France sur la thématique du paysage, a été à l'origine de la fondation de votre Club, avec, en 2013, la réunion des premiers lauréats de l'appel à projets "plan de paysage". Vous êtes maintenant nettement plus nombreux puisque vous êtes de l'ordre de 51 territoires rassemblés dans ce Club. Comme le montre le transparent que vous avez sous les yeux, il y a des intercommunalités, des structures de type parc naturel régional et plusieurs formes d'acteurs qui interviennent sur le territoire. C'est donc assez riche. Avec la réorganisation des territoires régionaux, on a une répartition en France, tout à fait sympathique, d'acteurs qui sont présentement engagés dans ce genre de travaux.

Vous avez les chiffres clefs sous les yeux. Le ministère a pu dégager un peu d'argent pour soutenir chacun des lauréats, de l'ordre de 30 000 euros, mais je crois que l'argent, comme on le verra tout au long de la journée, n'est pas le facteur essentiel. Même s'il peut être parfois un peu déclenchant, il n'est pas le facteur essentiel de vos démarches. Le Club a maintenant deux ou trois années de travail et les événements comme celui d'aujourd'hui rythment son activité. Une réunion nationale a pu être organisée chaque année, mais l'essentiel du travail se fait aussi dans les Groupes de travail. Vous avez

sous les yeux le rappel des quatre Groupes de travail déjà organisés : celui sur la sensibilisation et la concertation ; celui sur les objectifs de qualité paysagère, que la Convention nous demande de travailler ; celui sur l'élaboration du programme d'actions, également un des attendus de la Convention ; et celui sur la participation du public qui, pour les démarches de paysage, est tout à fait essentielle.

Vous avez un petit rappel des supports et des productions méthodologiques qui ont été établis. Je crois qu'il n'est pas exhaustif : il y en a quelques autres dans votre dossier. Bien sûr, comme pour tout club, il y a également quelques outils d'échanges : une lettre d'information trimestrielle et une plate-forme de partage. Je crois qu'aujourd'hui, vous allez aussi commencer à travailler avec un nouvel outil qui est inauguré et dont on parlera dans l'après-midi.

L'administration a toujours besoin de rendre des comptes. Pour notre démarche, il était important de pouvoir faire une évaluation. Avec des entretiens auprès des lauréats et de différents référents du Club, on a procédé à une évaluation. Comme d'habitude, ces évaluations conduisent à la redéfinition de l'action. Deux ans après, c'était sans doute utile de se reposer les objectifs du Club et donc, de définir une feuille de route. Je ne sais pas si ce document a été partagé avec chacun d'entre vous. Il a en tout cas été partagé avec le comité de pilotage du Club.

Les objectifs sont rappelés sur ce transparent. Ils ne sont pas révolutionnaires. Il s'agit de :

- mettre en réseau des territoires et leurs acteurs ;
- capitaliser sur une méthodologie ;
- promouvoir la démarche ;
- accompagner l'élaboration de ceux qui sont dans les phases de chantier, mais aussi de ceux qui sont dans la phase de déploiement de leur plan de paysage ;
- organiser la montée en compétences de tous les acteurs.

Nous sommes sur des choses assez classiques pour un fonctionnement en réseau.

Vous avez par ailleurs un certain nombre d'objectifs opérationnels et de chantier qui structurent ce que l'on se propose de faire ensemble dans l'année 2016.

Sur le renforcement des méthodologies, je note en particulier dans ce transparent que le Groupe de travail n°5 travaillera durant l'été 2016 à l'articulation des plans de paysages et des documents d'urbanisme. On sait qu'avec la réorganisation des collectivités locales, mais également avec toutes les échéances ("grenellisation" des documents d'urbanisme, montée en puissance des PLUi), il y a une vague de reformulation des documents d'urbanisme en France. Il est donc tout à fait intéressant en ce moment de bien retravailler cette articulation avec les plans paysages. Le Groupe de travail n°6 est sans doute plus difficile à construire, plus prospectif : c'est celui du lien entre les plans paysages et la transition écologique, énergétique et la croissance de l'économie verte. Il va sans doute être possible d'inventer de nouveaux chemins pour cette transition. Je ne détaille pas tous les items de ce transparent, mais je souligne que vous avez parlé du Portail Extranet, la plate-forme d'échange dont j'ai évoqué le lancement durant la journée d'aujourd'hui.

Un point important, c'est que vous êtes de plus en plus nombreux dans cette démarche de plan paysage. Bien sûr, les réunions nationales font sens, mais je pense qu'au niveau des grandes régions, il est également de plus en plus nécessaire de structurer, comme l'a dit Monsieur Laurent Girometti, des clubs régionaux qui vont pouvoir s'emparer de la démarche des territoires et la décliner vers d'autres acteurs que ceux qui sont déjà engagés dans un plan paysage et qui savent manager l'outil et ce que

l'on peut faire d'autre avec cet outil. L'objectif de ces clubs régionaux est d'essaimer vers d'autres acteurs dans les territoires qui, sans avoir la motivation pour venir à Paris dans le cadre d'une réunion nationale où l'on aurait du mal à les accueillir et à remplir les amphis beaucoup plus qu'aujourd'hui, pourront bénéficier au niveau régional de toute la capitalisation que vous nous aiderez à leur apporter avec les équipes d'animation qui pourront se structurer.

Bien sûr, nous continuons à travailler sur la capitalisation, c'est-à-dire les mallettes pédagogiques et la formation.

Voilà en quelques mots ce que j'ai commencé à retenir de l'action de votre Club. J'aurais grand plaisir à participer dans les années qui viennent et dans les mois qui viennent à la suite des travaux que vous pourrez développer.

## II. Retour d'expérience sur le Plan de paysage de la Commune de Mamoudzou

- *Sidi Moukou Hamada Sidi, Directeur du Développement durable, Mairie de Mamoudzou*
- *Bacar Ali Boto, Adjoint au Maire chargé de l'Administration générale*
- *Mohamed Moindjie, Adjoint au Maire chargé de l'Aménagement*
- *Raïze Maliki, Adjointe au Maire chargée de l'Environnement, du Cadre de vie et de la Propreté*
- *Anne-Pascale Pertus, paysagiste au sein du Bureau d'étude JNC Sud*



**Bacar Ali Boto** : Bonjour à tous. Pour commencer, je voudrais présenter un peu Mayotte pour ceux qui ne connaissent pas forcément. C'est vrai que l'on en parle de plus en plus, surtout en ce moment, mais pour autre chose qui n'a rien à voir avec le plan de paysage. Je rappelle que Mayotte se trouve dans l'Océan Indien, entre Madagascar et la côte Est africaine. Mayotte est la seule île de l'archipel des Comores à être française et est devenue département d'outre-mer en 2011. C'est la neuvième région ultrapériphérique de l'Europe depuis le 1er janvier 2014. Dans la zone Sud de l'Océan Indien, nous sommes donc, avec La Réunion, les deux territoires français.

Des élections se tiennent en ce moment aux Comores, dont vous avez dû en entendre parler. Nous avons été ensemble pendant la colonisation, puis, au début des années 1960, les Mahorais ont considéré que l'avenir de Mayotte s'inscrivait dans la République, alors que la mode était à l'époque que les pays colonisés se libèrent. Nous avons pris une voie pratiquement contraire à l'Histoire. Aujourd'hui, nous ne le regrettons pas puisque par rapport à la zone et même au-delà de la zone, nous voyons tous ensemble ce qui se passe. Mayotte fait donc partie de ces rares îles dans l'Océan Indien qui constituent une oasis.

Malheureusement, nous sommes aujourd'hui confrontés à un problème d'immigration. Vous connaissez cela aussi en Europe, mais au niveau de Mayotte, nous sommes confrontés à une immigration massive et surtout clandestine. La plupart des efforts que nous engageons et notamment par rapport à ce plan de paysage, sont souvent pratiquement voués à l'échec. L' "échec", c'est peut-être un terme un peu pessimiste. Nous avons en tout cas des difficultés considérables pour faire vivre Mayotte et valoriser les investissements que nous mettons en place. Aujourd'hui, au-delà de cette

masse d'immigration clandestine, il y a aussi la violence qui va avec : ces derniers temps, il y a eu malheureusement pas mal de révoltes et d'émeutes. Il y a surtout beaucoup de jeunes qui se trouvent un peu abandonnés parce que la politique en place, que nous acceptons et que nous avons souhaité aussi, c'est d'obliger nos voisins à arriver à Mayotte par les voies légales. Nous sommes donc obligés de reconduire à la frontière les personnes qui sont venues clandestinement, pour pouvoir développer cette île tranquillement. Je rappelle que Mayotte fait en gros 376 kilomètres carrés, pour une population officielle de 212 000 habitants. Mais en réalité, nous pensons plutôt être largement au-delà de 400 000 habitants puisque la population clandestine avoisine au moins la moitié de la population locale. Vous voyez un peu le rapport.

Mamoudzou, c'est 41 kilomètres carrés, avec une population de 57 821 habitants. Là aussi, ce sont des chiffres officiels. La réalité est largement au-delà de ce chiffre et doit avoisiner les 80 000 ou 100 000 habitants au quotidien. En effet, l'essentiel des personnes en situation irrégulière, et même des immigrés en situation régulière, s'installe à Mamoudzou puisque c'est le chef-lieu. Dans le courant de la journée, la population de Mamoudzou double pratiquement puisque la plupart des habitants des autres communes viennent travailler à Mamoudzou, qui concentre à la fois le centre administratif et le centre économique de l'île.

Voilà en quelques mots la présentation de Mayotte et de Mamoudzou en particulier. Pour information, notre Maire s'appelle Monsieur Mohamed Majani. Il n'est pas avec nous aujourd'hui, mais nous le représentons, lui et la Commune. Vous avez ses salutations. Vous serez tous les bienvenus à Mayotte. Cela nous ferait plaisir. Merci.

**Raïze Maliki** : Bonjour à tous, je suis Raïze Maliki, l'Adjointe chargée de l'Environnement. On va vous parler de notre retour d'expérience sur le plan paysage de Mamoudzou. Juste un petit rappel. Tout le monde sait maintenant où se trouve Mamoudzou, chef-lieu de Mayotte qui est le 101e département français et qui se situe, comme vous pouvez le voir sur la carte, dans le canal de Mozambique, entre le continent africain et Madagascar. Mayotte, c'est aussi la seule île française de l'archipel des Comores. C'est aussi une île qui possède beaucoup de richesses tant au niveau culturel que naturel, avec notamment un lagon magnifique qui fait la richesse de Mayotte. Par ailleurs, Mayotte est une île musulmane, mais la population est de culture à la fois musulmane et animiste.

Comme cela a été déjà dit, Mamoudzou est confrontée à une immigration clandestine. La population a été multipliée par trois en 20 ans, causant une urbanisation très rapide et des dégradations environnementales. Beaucoup de personnes occupent des terrains illégalement pour pouvoir se construire de petits abris. Nous avons une urbanisation hors de contrôle qui provoque également un envasement et une pollution du lagon, ce qui est très dommage, beaucoup de coraux disparaissant au fil des années. C'est aussi problématique pour la couverture végétale, parce que Mamoudzou perd son identité paysagère et ses richesses. On peut donc dire qu'il y a un risque vraiment très fort en termes de désordres paysagers et économiques.

L'appel à projets "plan de paysage" tombait vraiment à pic. C'est une opportunité, dans la mesure où cela nous permet de protéger, de valoriser et d'aménager le paysage de la commune. C'est également un outil pour les élus, les techniciens et les habitants pour construire le Mamoudzou de demain. Cela a été un travail mené en collaboration avec les bureaux d'études tels que JNC Sud, Chorus et Espaces. Ensemble, nous avons travaillé avec les acteurs qui sont sur place et avec la population, en organisant des réunions publiques et des balades-ateliers, pour pouvoir mettre en place ce plan de paysage.

Je vais donner la parole à Sidi, notre Directeur de Développement durable, qui va entrer dans les détails des actions qui ont été menées jusqu'à présent et qui continuent à être réalisées sur le terrain pour faire de ce plan de paysage une réussite. Merci.

**Sidi Moukou Hamada Sidi** : Ce plan de paysage est arrivé dans un cadre de détérioration accélérée du paysage. Il est là pour encadrer, mais aussi pour orienter le paysage de la commune. Il s'agit en quelque sorte de donner du bien-être dans un climat que l'on sait assez difficile. Je dirais que le plan de paysage est une goutte de bonheur dans un océan de difficultés. Le travail qui a été mené par le bureau d'études et par les acteurs de terrain a donné lieu à un projet de territoire organisé en 5 objectifs de qualité paysagère, avec un programme de 16 actions à mettre en œuvre immédiatement, à moyen terme ou à long terme.

Le premier objectif est d'affirmer Mamoudzou comme ville archipel. C'est une île très accidentée, avec une commune étalée sur 11 kilomètres, mais qui divisée en 8 unités paysagères. Entre un village et un autre, il y a soit une trame verte soit une trame bleue. Il s'agit d'essayer de préserver ce caractère singulier pour faire de Mamoudzou une île archipel et non plus une ville qui soit agglomérée par la ville-centre.

Le deuxième objectif de notre plan de paysage, c'est de préserver, de restaurer et de développer une ossature végétale d'accompagnement à la ville, c'est-à-dire d'essayer de maintenir le plus possible la végétation urbaine, pour que la ville ne se bétonne pas. Pour cela, on a mis en place des actions qui permettent de protéger et de reconnecter les milieux naturels entre eux :

- il y a une action qui permet d'identifier, de protéger et de développer tous les arbres remarquables, les parcs et les masses boisées qui se trouvent dans la ville. À Mayotte, l'arbre en ville a une fonction à la fois sociale et alimentaire : sociale parce que les gens ne vivent pas à l'intérieur des maisons, mais à l'extérieur - c'est donc le lieu où tout le monde se retrouve ; et alimentaire parce que les gens aiment avoir des arbres fruitiers, c'est-à-dire qui produisent quelque chose qui permette aux gens de s'alimenter - les arbres ont donc une double fonction dans la ville ;
- une autre action entrant dans le cadre de ce deuxième objectif, c'est de développer et d'intégrer une agriculture urbaine. En général, tout Mahorais bien constitué a une maison et une cour. Dans sa cour, il y a certainement un jardin avec des arbres fruitiers et un peu de produits maraîchers pour assurer les besoins de la famille, mais également pour arrondir les fins de mois. En même temps, nous avons actuellement une ville qui se densifie au détriment de ces espaces. Tout le monde souhaite en effet construire sa maison jusqu'à la limite de la parcelle, ce qui ne laisse plus d'espace aéré où chacun peut profiter des conditions climatiques agréables.

Le troisième objectif de notre plan de paysage, c'est de maintenir et de développer une trame verte piétonne. Avant, la ville était organisée par des petits sentiers et il n'y avait pas beaucoup de routes. Il y avait une route principale et pour le reste des servitudes dans les quartiers villages de la ville, des petits chemins qui sont aujourd'hui en train de disparaître progressivement. C'est ce que je vous disais tout à l'heure : chaque personne essaie de gagner le maximum de terrain et va jusqu'à éliminer ces servitudes. Il s'agit donc d'essayer de les préserver au maximum et de veiller à ce qu'elles puissent être intégrées dans les aménagements futurs :

- une des actions entrant dans le cadre de cet objectif est de conforter et de créer de nouvelles liaisons piétonnes inter-quartiers, qui puissent servir de lien entre les villages, mais également de lieux de promenade agréable sous la végétation ;
- une autre action consiste à tisser des liens physiques entre la ville et le lagon. Comme vous pouvez le remarquer, il y a une route nationale qui traverse toute la ville et qui sépare la ville du lagon. On doit la traverser, d'une manière assez spectaculaire par endroits, parce qu'il n'y a pas ce lien ville/lagon, justement coupé par cette route. Il s'agit d'essayer de le recréer pour faire de la ville et du lagon un ensemble ;
- une autre action encore voudrait créer un itinéraire piéton confortable et sécurisé le long de cette route nationale, où il y a très peu de trottoirs et où l'on circule comme on peut. Il s'agit donc d'essayer de mettre un peu plus d'organisation le long de cette route et de l'aménager du point de vue paysager, de faire découvrir le paysage, mais également de sécuriser les déplacements. En effet, la population mahoraise se déplace beaucoup à pied, c'est le moyen de déplacement le plus important dans la ville de Mamoudzou parce qu'il y a beaucoup d'embouteillages. Les gens préfèrent donc souvent marcher que de prendre une voiture.

Le 4<sup>ème</sup> objectif de notre plan de paysage voudrait assurer une harmonie paysagère et architecturale :

- dans les milieux tropicaux en général, on aime bien la couleur, tout ce qui pète à l'œil. Chacun met donc la couleur qu'il souhaite pour sa maison, sans aucune orientation. Il s'agit donc d'essayer de mettre un peu plus d'harmonie dans tout cela, tout en préservant cette palette de couleurs vives dans les constructions. Il s'agit également de valoriser et de protéger les sites d'intérêt paysager, comme le patrimoine bâti et les mosquées. Vous voyez ici une mosquée qui fait partie de la culture mahoraise, parce que nous sommes musulmans avant tout. Ce sont également les perspectives majeures parce qu'il y a beaucoup de points de vue. C'est une île très accidentée et il y a donc beaucoup de points de vue, qui sont de plus en plus menacés par les constructions et qu'il s'agit d'essayer de préserver. Il y a également des itinéraires remarquables parce qu'il y a beaucoup de sentiers de découverte de la nature, que ce soit la mangrove, le lagon ou l'arrière-pays, c'est-à-dire les hauteurs de l'île où l'on a une certaine richesse paysagère et en termes de biodiversité, qu'il faut préserver. Il s'agit donc d'essayer de valoriser ces itinéraires pour que la population puisse connaître son patrimoine naturel et qu'elle puisse en profiter et le protéger ;
- la deuxième action de ce quatrième objectif, c'est de veiller à la qualité de l'urbanisation, c'est-à-dire ne pas construire d'une manière désorganisée sur les crêtes ou sur des endroits qui sont dangereux et trop visibles. Il s'agit d'intégrer l'urbanisation au paysage. En deux ans, un arbre peut pousser de 2 mètres, cela peut donc très vite se recouvrir. La nature n'est donc pas le problème, mais c'est plutôt de faire en sorte que les gens ne construisent pas sur des sites qui ne sont pas appropriés, ce qui gâche un peu la perspective paysagère.
- la troisième action, c'est de développer et de créer de nouveaux espaces publics adaptés aux lieux et aux usages. C'est un point très important parce que comme je vous l'ai dit, c'est une île où les gens vivent dehors. Les mariages, les fêtes et tous les moments de détente ont lieu sur la place et non pas dans les maisons ou dans des salles. Nous avons des places qui existent et qui ont toutes ces fonctions. Il s'agit d'essayer de faire en sorte que cela soit un peu mieux organisé. Il y a par exemple des espaces vides de végétation et sans mobilier pour que les gens puissent se détendre. Il s'agit donc de faire en sorte que ces espaces retrouvent de la végétation pour que les gens puissent profiter de conditions climatiques plus agréables et, également, de faire des contournements autour des arbres pour que les gens puissent s'asseoir. En même

temps, il faut laisser de l'espace pour que la personne qui souhaite organiser son mariage ou sa fête puisse le faire également dans les meilleures conditions ;

Enfin, le dernier objectif du plan paysage est de développer une culture paysagère et architecturale :

- nous avons des acquis sociaux et culturels anciens, notamment dans la construction. Auparavant, on construisait des maisons en torchis, c'est-à-dire en terre, donc beaucoup plus adaptées au climat. Cela permettait aux gens de vivre plus agréablement. Sauf qu'aujourd'hui, c'est considéré comme faisant partie du passé : chacun veut construire en béton ou en parpaings, tout ce qu'il ne faut pas dans un climat tropical. En effet, je vous souhaite du courage pour dormir ou même ne serait-ce que pour vous asseoir dans une maison moderne à Mayotte. Il fait tellement chaud que les gens préfèrent dormir dehors sur les terrasses. On n'a pas réfléchi aux types de matériaux adaptés par rapport au climat. On a surtout voulu aller vers la modernité parce que c'était vers là qu'il fallait aller. Du coup, on a oublié des valeurs qui nous permettaient de vivre dans des conditions agréables auparavant ;
- il s'agit également de faire émerger à nouveau les représentations socioculturelles du paysage. À Mayotte, un paysage avait un sens. Un arbre avait un sens. Un arbre remarquable avait un sens. Un point d'eau avait un sens. Une forêt avait un sens. Aujourd'hui, on a tendance à oublier tous les sens. Nous avons par exemple les "ziara", disons des « sites remarquables », si l'on veut traduire. C'était des sites sacrés auxquels on ne pouvait pas y toucher. Même s'il y avait une source d'eau quelque part, il fallait à tout prix préserver l'espace. On ne pouvait pas y toucher. On considère en effet qu'il y a des habitants sur ces sites, que l'on ne peut pas voir, mais qui sont bien là : c'est ce que l'on appelle les djinns ou les "mona hissas". On s'en servait pour faire peur aux plus jeunes. On leur disait que s'ils touchaient, les djinns viendraient les attraper. Cela avait donc une certaine valeur qui permettait à la fois de préserver ces sites, mais également de véhiculer une représentation meilleure pour l'île ;
- il s'agit également de sensibiliser la population, les élus et des techniciens à la notion de paysage. On a chacun une perception du paysage et il faut faire en sorte que nous ayons des valeurs communes et que nous vivions ensemble via le paysage, que le paysage puisse nous réunir et que l'on puisse définir ce qui forme notre identité paysagère. Pour cela, il y a un volet de communication qui va commencer, avec plusieurs types d'outils de communication pour essayer de faire revivre ces valeurs et essayer également d'encadrer un peu l'évolution des paysages dans la ville.

Jusqu'ici, je vous ai parlé des objectifs au niveau du territoire. Nous allons maintenant zoomer sur un itinéraire et je vais vous parler de la RN1 et de la RN2, où nous allons mener des actions paysagères pour que cette voie principale de l'île puisse avoir une nouvelle vie et une nouvelle orientation paysagère. Il s'agit de faire en sorte que l'on intègre des modes doux à cet itinéraire, en aménageant des trottoirs et des cheminements piétons sécurisés et confortables, ainsi que des voies cyclables pour que les gens puissent se déplacer à pied et à vélo, puisque c'est le mode principal de déplacement dans la commune au vu de la saturation de la circulation dans la ville. Cela ne sera donc que bon pour Mamoudzou.

Le deuxième objectif est d'aménager des traversées piétonnes pour rendre plus transparente la voie. Comme je vous le disais, il s'agit de recréer un lien entre la ville et le lagon et de sécuriser les différents usages de bord de route. Nous avons beaucoup de marchands ambulants, ce que l'on appelle les "mabahazazis" : des gens qui se mettent au bord de la route et y vendent des choses. Il s'agit de les

intégrer au paysage, pour qu'ils soient sécurisés, mais aussi qu'ils puissent avoir des conditions plus agréables.

Toujours au niveau de l'itinéraire, il s'agit de créer un cadre de vie agréable le long de l'itinéraire. Pour cela, on va essayer de limiter au maximum le développement de l'urbanisation linéaire qui se fait le long de la RN. Il s'agit d'essayer de préserver les coupures vertes tout le long. Si vous voulez, les gens s'installent où ils peuvent. Une personne a envie de s'installer au bord de la route. Du jour au lendemain, elle s'installe. Il y a l'idée de limiter un peu cela et de créer des conditions plus agréables le long de l'itinéraire. Il s'agit également de créer un itinéraire vert ombragé et continu, c'est-à-dire qui ne soit pas entrecoupé par ces traversées difficiles de la rue. C'est également de valoriser les abords de la RN1 et de la RN2 en requalifiant les interfaces, en marquant les entrées de ville, en mettant en place des itinéraires touristiques et en donnant aussi un peu à voir le paysage et les arbres remarquables tout le long. Dernier objectif au niveau de l'itinéraire, c'est de favoriser les itinéraires en transports en commun. C'est un des grands projets de la commune qui est en train de se mettre en place et qui se sert du plan paysage comme le plan paysage se sert de cet aspect pour réorganiser l'itinéraire.

Ceci étant dit, nous avons déjà des actions en cours par rapport à cet objectif. Nous avons notamment des actions de sécurisation des cheminements piétons et de la valorisation paysagère de cette RN. Nous avons déjà lancé la maîtrise d'œuvre pour mettre en place cet itinéraire. Il y a aussi des actions de revitalisation parce que même si la nature est encore en ville, il y a encore beaucoup d'espaces dépourvus de végétaux. Nous avons des quartiers qui sont assez denses aujourd'hui. Pour essayer de remettre un peu de vie dans les quartiers, les élus ont décidé de mettre en place des micros-espaces qui permettent à la fois aux habitants de participer à l'aménagement des espaces, mais également à la ville d'atteindre les objectifs de qualité paysagère qu'elle s'est fixés. Nous faisons en sorte que la population participe. On dessine et on va vers la population pour discuter. On redessine s'il le faut. Même durant la phase des travaux, on peut revenir sur l'aménagement de l'espace pour faire en sorte qu'il y ait une meilleure appropriation de ces espaces.

Ensuite, il s'agit de faire en sorte que ce plan paysage soit approprié par tous via la communication. Nous mettons donc en place des brochures pour pouvoir former les élus et également, pour donner un outil aux aménageurs et aux habitants pour mieux lire leurs paysages et également pour mieux le préserver et le valoriser. Au-delà du fait que ce soit un outil de prise en compte du paysage dans les politiques publiques, le plan paysage de Mamoudzou est surtout voulu comme étant un plan partagé. On a souhaité que la population, les acteurs sociaux et économiques, les associations, et les élus, bref tout le monde, puissent s'exprimer sur ce plan paysage. Dans ce sens, un travail de concertation a été mené pour que chacun puisse s'exprimer sur tous les domaines. Que ce soit l'agriculture, les espaces publics, l'architecture... Pour cela, quatre balades-ateliers ont été organisées dans la commune : au nord, au sud, au centre et à Vahibé, qui est le seul village éloigné de la côte. Il y a eu en tout 6 réunions publiques. Il y a eu également 7 comités de pilotage et commissions municipales pour discuter des objectifs paysagers et des actions à mettre en œuvre et de comment redynamiser le plan paysage après sa mise en œuvre.

C'est donc également un plan qui répond aux attentes de la population et aux attentes des acteurs socio-économiques. Il y avait une première attente, celle d'espaces publics plus ombragés, et nous sommes en train d'y répondre. Il y a eu l'idée de planter des arbres fruitiers et ombragés parce que les habitants souhaitent avoir des arbres qui fassent de l'ombre, mais également pouvoir profiter de ces arbres pour avoir quelques fruits pour égayer un peu la détente. Il y avait également une demande relative aux trottoirs et éclairages publics. Cela a été une préoccupation assez importante. Il s'agissait également de lutter contre l'insalubrité liée à cette urbanisation un peu anarchique qui se développe

dans Mamoudzou et au fait que pas mal de quartiers ne sont pas accessibles à la collecte d'ordures ménagères, les déchets sont donc éparpillés un peu partout. Même en ville, il y a des comportements et des pratiques qui sont inadaptés et contre lesquels la commune souhaite lutter pour donner l'image d'une ville agréable et d'une ville aménagée, pour le bien-être de sa population.

Il y a également d'autres attentes, notamment de promouvoir la tradition, c'est-à-dire préserver la présence assez permanente de la culture dans le quotidien, que ce soit la manière de s'habiller ou la manière d'organiser les fêtes. Il s'agit de faire en sorte que tout cela puisse être préservé. Il y avait également une demande des acteurs sociaux et économiques de faire du plan paysage un outil pour le développement local, pour que les petites entreprises puissent également participer à la réalisation des aménagements. Il y a eu également une longue discussion sur les matériaux de construction avec des acteurs qui sont plus portés vers l'architecture, pour essayer de valoriser les matériaux locaux. Il y a eu également une demande forte des associations de participer à la mise en place des actions, notamment pour la re-végétalisation de la ville : ce sont ainsi les associations qui ont choisi les plantes et où les mettre. Nous les avons accompagnés pour les mettre en place. Nous allons changer de stratégie parce que ce n'était pas toujours adapté. Nous allons essayer de réorganiser un peu les choses, mais en tout cas, tout se fait avec tout le monde est par tout le monde, parce que l'on souhaite que tout le monde soit acteur du plan paysage. On souhaite que ce ne soit pas un plan paysage qui reste un outil pour les élus et les aménageurs, mais qu'il y ait une appropriation pour valoriser, protéger, voire aménager le paysage dans la ville.

Maintenant que le plan a été validé, il reste la mise en œuvre et le maintien de la dynamique qui est engagée. Pour cela, il s'agissait de répondre à l'urgence des habitants, tout en misant sur des actions de long terme. On a prévu de planter presque 17 000 plantes en quatre ans, avec la participation des habitants et de créer un itinéraire vert littoral qui soit confortable et sécurisé le long des voies principales, avec des espaces aménagés pour la détente et les loisirs, avec des aires de jeux. Rappeler également des objectifs de qualité paysagère dans tout nouveau projet, que ce soit les TSP, ZAC, voirie, bâtiments... À chaque fois qu'il y a une opération d'aménagement, que ce soit pour les permis de construire ou pour les aménageurs, on met automatiquement à disposition la synthèse du plan paysage et les objectifs de qualité paysagère pour qu'ils puissent être pris en compte dès ce niveau, pour que cela puisse être approprié par tout le monde. Dernière action pour dynamiser un peu cela... Il faut savoir que les élus ont décidé d'assermenter de nombreuses agences pour essayer de poser des limites à la ville. En effet, la ville évolue à une vitesse incroyable. Le paysage aujourd'hui n'est pas le paysage de demain. Il s'agit donc d'essayer de maîtriser l'habitat spontané et de lutter contre l'insalubrité. Voilà les actions pour permettre la mise en œuvre.

Il faut également savoir qu'il y a un volet financier très important. La commune s'est beaucoup engagée ne serait-ce que pour le financement du plan paysage. Comme tous les lauréats, nous avons été aidés à hauteur de 30 000 euros, mais la commune a décidé de rajouter 80 000 euros pour pouvoir avoir un plan paysage de qualité qui puisse être à la hauteur des ambitions que se donne la ville. Pour la mise en place des premières actions, pour répondre à l'urgence des habitants, c'est déjà près de 1 million d'euros que la commune a engagé. Il y a d'autres actions qui vont arriver sur l'itinéraire et qui sont quant à elles estimées à 3,5 millions d'euros. C'est donc un réel engagement de la commune pour permettre à la ville de se développer en prenant en compte tout ce qui fait sa richesse paysagère.

Par ailleurs, pour essayer de faire connaître ce plan, il y a des actions pour le mettre à disposition de tous les publics. Une exposition va démarrer lors de la semaine du développement durable au sein de la ville et des dépliants vont être distribués à l'ensemble des publics. Il y a un dépliant destiné aux élus, un dépliant destiné au grand public et un autre destiné aux aménageurs. L'exposition va retracer la

méthodologie du plan paysage, le pourquoi du plan paysage et les objectifs de qualité paysagère. Il va également zoomer sur l'itinéraire pour montrer à la population que des choses vont se faire pour améliorer leur cadre de vie et également, pour valoriser un peu la ville. On a également prévu des spots de sensibilisation pédagogique qui seront diffusés à la télévision locale pour que les gens sachent ce qu'est le plan paysage. Ils seront également diffusés dans les écoles, en version un peu plus longue, pour apprendre le paysage dès le plus jeune âge, dans les 38 groupes scolaires de Mamoudzou qui regroupent pratiquement 20 000 enfants. Il y a donc du travail à faire à ce niveau pour que chacun puisse s'approprier le paysage, pour mieux le préserver et le valoriser. Et enfin, il y a également les réseaux sociaux. Les jeunes, surtout à Mayotte, vivent beaucoup sur les réseaux sociaux et c'est donc également un moyen pour faire connaître le plan de paysage.

Je pense avoir fait le tour.

**Mohamed Moindjie** : Mesdames et Messieurs, Bonjour. Je suis Monsieur Mohamed Moindjie, Adjoint au Maire de Mamoudzou et en même temps Vice-président de la seule agglomération de Mayotte. Je m'occupe des transports. Vous l'avez compris lors de cette présentation : nous avons une double mission. La première, c'est de construire la ville de demain, en essayant de rapprocher les villages sans les déplacer et en encourageant les déplacements doux (la marche à pied et le vélo). Nous avons un Transport Collectif en Site Propre (TCSP) qui verra le jour d'ici 2020. En même temps, nous devons aussi préserver ce qui fait notre originalité, c'est-à-dire une ville capitale, une ville-préfecture, mais en même temps une ville connectée à sa région dans l'océan Indien, qui a des traditions, celles d'une île proche de l'Afrique, musulmane, mais aussi animiste. Donc, une ville dans toutes ses contradictions. Je rappelle qu'à Mayotte, la commune n'existe que depuis 1977. La culture communale est donc récente. En même temps, nous avons une tradition d'appropriation de l'espace public, qui est différente. À Mayotte, l'espace public appartient à tout le monde et ne doit pas être réglementé. Alors que nous, au niveau de la commune, nous devons autoriser les mariages par des arrêtés sur l'espace public. Cela veut donc dire que pour mettre en place un projet aussi ambitieux que celui-là (en effet, les 30 000 euros de subvention de l'appel à projets ne sont que 2 % du projet global), il faut d'abord une volonté politique et en même temps à la fois moderniser et préserver une certaine tradition de l'appropriation de l'espace public. Amener du paysage sur un territoire tropical où il y a du vert partout, cela peut paraître paradoxal, mais la ville de Mamoudzou s'urbanise de manière anarchique. Il faut donc préserver des zones, tout en essayant de moderniser tout cela. C'est dans ce dualisme que nous devons agir.

Je finirai en disant que tout cela se fait dans un contexte un peu particulier où la stabilité institutionnelle s'installe peu à peu. Département depuis 2011, RUP depuis 2014. Il y a également une question fiscale : la Cour des comptes l'a dit, fiscalement, on ne sait pas où l'on va, tous les jours, la réglementation change. Ensuite, il y a le flux migratoire que l'on ne maîtrise pas. Ce que l'on réalise aujourd'hui sur le plan du paysage peut être cassé demain parce que ceux qui viennent ont d'autres préoccupations que le paysage : ils veulent manger, ils veulent se soigner, ils veulent scolariser leurs enfants. Donc, nous ne sommes pas tout le temps sur la même longueur d'onde et c'est très compliqué pour nous.

Il y a aujourd'hui une réelle volonté politique de réussir ce plan paysage, mais la volonté politique n'a de sens que s'il y a une adhésion de la population. On a parlé tout à l'heure de démocratie participative. Elle a un sens chez nous. Nous avons fait des réunions sur le terrain. Nous avons mobilisé les associations et nous avons vu le résultat. Parfois, ceux qui n'étaient pas là viennent contester le projet, mais ceux qui étaient là disent "*nous étions là et nous avons donné notre avis*". On dit souvent que les absents ont toujours tort, mais il y a une réalité, c'est qu'il faut impliquer les habitants dans ce que nous faisons.

C'est ce que nous avons fait. Nous espérons tous réussir ce projet ambitieux, avec votre concours. Nous pensons tous que c'est la voie. C'est ce vers quoi nous devons tous tendre. Merci beaucoup.

**Anne-Pascale Pertus** : Merci à tous d'avoir parlé de ce travail qui a été une belle collaboration. C'est vrai que c'est un plan de paysages très particulier et très motivant. Déjà, il s'agissait de comprendre une culture, de comprendre une perception du paysage et de l'espace public, de comprendre des traditions et une religion musulmane animiste qui joue énormément, et d'aborder un territoire en mutation complète à tous les niveaux, un territoire qui explose de part et d'autre et qui commence à épouser des règles. Au début, c'était assez difficile. On ne savait pas par quel bout commencer, ni par quel fil tirer la problématique. Petit à petit, avec le grand investissement de Sidi, nous avons pu structurer et trouver les bonnes réponses avec l'aide des habitants et de notre sociologue, qui a aussi énormément contribué à la participation. Il y a eu aussi des graphistes, avec l'entreprise *L'Atelier des créations fantasques*, qui ont donné une cohérence entre le document, la communication et tout ce que l'on a pu faire avec les habitants, et les résultats que l'on peut voir maintenant dans les aménagements qui sont lancés et les projets de maîtrise d'œuvre. La particularité de ce plan paysage, c'était aussi de devoir mettre en place des actions très rapidement pour les habitants de Mamoudzou. Parfois, c'est donc allé très vite. Il y a des choses qui nous ont échappé, mais finalement le plan paysage a vraiment pu poser des bases en termes d'appropriation des habitants. C'était une très belle aventure, qui je pense va s'épanouir dans la durée.

**Juliette Faivre** : Merci beaucoup. Je vous propose de donner la parole à la salle parce que j'imagine que cela génère des questions et des réactions. Peut-être que cela vous donnera l'occasion d'exprimer d'autres éléments. Il y a des micros à votre disposition.

**Participant dans la salle** : Merci pour la présentation très intéressante. Est-ce qu'il vous serait possible de développer le travail avec la sociologue ?

**Anne-Pascale Pertus** : Anelise Talbourdeau est une sociologue qui travaille dans les DOM depuis des décennies et avec qui je collabore depuis une dizaine d'années. Elle a mis en place plusieurs méthodes. Ensemble, nous avons d'abord choisi des balades-ateliers. Ces balades-ateliers consistaient à inviter le plus d'acteurs possible. On s'est retrouvé à une vingtaine à chaque fois avec des personnes du milieu associatif, des élus, des habitants, des techniciens et l'équipe. On s'était divisé certaines parties du territoire et on marchait pendant une heure ou deux. On s'arrêtait ponctuellement sur chaque élément qui pouvait interpeller telle ou telle personne. Les élus ont été très acteurs. C'était assez important, que ce soit pour les balades-ateliers ou pour les réunions publiques. Ces balades-ateliers et ces réunions publiques ont été amorcées par des questionnaires que l'on a fait diffuser par des personnes sur place. On avait dans le groupement des interprètes et des gens vraiment acteurs de la société qui ont été très importants aussi puisque tout le monde ne parle pas français. Ces réunions publiques ont été organisées dans quasiment chaque quartier-ville puisque Mamoudzou est en fait la réunion de plusieurs villages. Les réunions publiques étaient basées sur des éléments graphiques ou photographiques à partir desquels on faisait réagir les gens. Ce qui était très intéressant, c'est que beaucoup d'enfants étaient présents et ils prenaient la parole dans certaines réunions. Il y avait des quartiers plus ou moins

sensibles, plus ou moins mobilisés. Cela a enrichi et cela a énormément alimenté la réflexion et les objectifs de qualité paysagère.

Nous sommes partis là-dessus et tout ce travail de concertation a ensuite été approprié par les graphistes. C'est pour cela que la mise en forme du document en lui-même est constituée à chaque fois de bulles très colorées, avec des mots en mahorais (parfois en français, mais souvent en langage local). Il y a donc une imbrication et une imprégnation de tout ce travail. Des flyers et l'exposition ont finalisé tout cela. Nous ne sommes pas allés jusqu'à la co-construction et jusqu'à la participation qui peut se voir dans certains plans de paysage. Pour moi, c'est un autre aspect de la concertation qui est un débat.

**Participant dans la salle :** *Bonjour. Ma question est la suivante. En quoi le plan paysage a permis de construire, de consolider ou de faire émerger une identité pour ce territoire ? Par rapport à d'autres documents, vous l'avez très rapidement évoqué, Monsieur l'Adjoint chargé de l'Administration générale, en parlant des déplacements et aussi en parlant des transports en commun. Je ne sais pas si vous avez d'autres documents en cours, peut-être un PLU sur le territoire ? On sent que ce plan de paysage, ne serait-ce que par la démarche que vous venez d'exposer, a impliqué très fortement les élus et que vous êtes maintenant dans une démarche d'appropriation envers les populations et les acteurs du territoire. Du coup, qu'est-ce que cela soulève comme énergie pour mettre en place d'autres outils plus réglementaires ? Vous disiez qu'il y a plein de réglementations qui arrivent en ce moment sur les territoires. Ce serait intéressant que vous disiez si cela amène quelque chose sur ce plan pour les documents d'urbanisme ou d'autres schémas de développement ?*

**Anne-Pascale Pertus :** Ce qui a été fait dans une première étape, c'est la mise en correspondance du PLU avec les objectifs de qualité paysagère. Il s'est agi d'essayer d'adapter le zonage à nos unités, à notre travail de préconisations, de protection, de limites de la ville et de préserver des zones vertes importantes et des parcs agricoles au sein de la ville qui correspondaient à la structure même du territoire que l'on a tout fait pour protéger. Il s'est agi d'avoir une transcription dans le paysage du PLU. À ma connaissance, il n'y a pas eu d'autres documents vraiment réglementaires mis en place en lien avec le plan paysage.

**Mohamed Moindjie :** Au niveau des documents d'urbanisme, nous sommes effectivement actuellement au niveau du PLU. Dans le cadre de l'intercommunalité, nous travaillons sur le PLUi, mais aussi sur le SCoT. C'est en débat. Nous avons deux projets ANRU sur M'Gombani et bientôt sur Kawéni. Le plan de paysage est un document qui est devenu obligatoire. De même, nous avons choisi notre mandataire pour le TCSP et nous lui demandons également de tenir compte de ce plan de paysage. En fait, il s'impose et devient opposable. Cela permet d'avoir un raisonnement beaucoup plus global et imbriqué. Il s'agit de ne pas isoler le plan paysage par rapport à tous les projets de la commune. Il faut qu'il s'imbrique dans une vue d'ensemble, dans une stratégie globale. Sinon, cela n'a aucun sens.

**Bacar Ali Boto :** Ce que je peux ajouter, c'est que ce projet de paysage est pour nous une opportunité par rapport à ce que nous sommes en train de faire. En quelques années, Mayotte est passée du Moyen-Âge, il y a 20 ans, au 3<sup>ème</sup> millénaire aujourd'hui. Cette période très courte exige des efforts considérables de la part des Mahorais pour pouvoir s'adapter et ce plan paysage nous permet d'avoir une base pour encadrer le développement. C'est pour cela que l'objectif de l'appel à projets pour nous

n'était pas par rapport aux 30 000 euros. C'était le projet lui-même qui nous intéressait. Avec ce que nous avons mis en place et ce que nous sommes en train de mettre en place, nous allons dépenser au minimum 1,5 million. Cela permet à la ville de pouvoir intégrer les autres projets à partir de ce plan paysage. Tout à l'heure, on a aussi parlé du rôle des enfants. Au moins 60 % de la population de Mayotte a moins de 20 ans. Là aussi, il y a des changements considérables. Avant, le rôle principal à Mayotte était joué par les adultes. Ils avaient la connaissance et pouvaient guider les enfants. Avec la modernité, il y a un renversement des tendances. Ce sont plutôt les enfants qui sont les guides des adultes puisque nos anciens, nos parents, ont du mal à suivre. Quand il s'agit de parler français et quand il s'agit de rentrer dans la technologie et la modernité, les parents sont absents. Même s'ils sont là, c'est comme s'ils n'étaient pas là. Ils n'arrivent pas à suivre. C'est donc aux enfants, non seulement d'essayer de comprendre, mais aussi par la suite d'essayer de passer le message aux adultes. C'est pour cela que les enfants jouent un rôle essentiel, y compris dans ce plan paysage. C'est donc vraiment une opportunité qui nous permet d'avoir des références pour pouvoir mettre en place le reste.

**Maguelonne Dejant-Pons :** *Bonjour, je travaille personnellement pour la Convention européenne du paysage. J'ai été vraiment admirative de votre présentation. Je crois que c'est vraiment l'incarnation même du développement durable, fondé sur les quatre piliers que sont l'environnement, la culture, le social et l'économie, comme vous l'avez bien présenté. Si j'ai quelques mots à retenir de votre présentation, c'est « une goutte de bonheur dans un océan de difficultés » (je crois qu'il faut donner envie aux enfants de vivre dans un environnement meilleur) et aussi que « les choses ont un sens » (je pense que c'est très vrai également, si les choses ont un sens, la population adhèrera tout simplement. Je pense qu'elle adhèrera sans difficulté à ces projets). Ce n'était pas vraiment une question, mais une observation. Félicitations pour ce travail que je trouve extraordinaire.*

**Cotis Louis :** *Bonjour, je suis Chargé de mission à l'agglomération du Centre littoral de Guyane. Tout d'abord, je tenais à saluer la présentation, ainsi que le travail qui a été fait autour de ce plan de paysage. Je me pose une question en tant que jeune chargé de mission sur un plan de paysage. Qu'est-ce que vous prévoyez pour l'après-plan paysage ? Aujourd'hui, vous avez lancé une certaine dynamique sur le territoire. A un moment, ce plan de paysage va arriver à sa fin, quand vous aurez fait le programme d'action. Qu'est-ce que vous prévoyez pour maintenir cette animation que vous avez commencé à initier sur le territoire ?*

**Sidi Moukou Hamada Sidi :** Le plan paysage est prévu pour être éternel à Mamoudzou, parce qu'il est en train de devenir la base du développement de la ville. Maintenant, il y a aussi l'enjeu de l'étendre vers l'intercommunalité. Je pense que ce sera important pour avoir une vision globale de l'ensemble du territoire parce que le territoire ne se limite plus à Mamoudzou. Il va beaucoup plus loin. Il inclut des zones qui sont très intéressantes du point de vue paysager, notamment le mont le plus haut de Mayotte. C'est le mont Benara, avec une forêt primaire qui est encore préservée et des choses qui vont être intégrées. On a la "passe en S" qui va être intégrée à l'intercommunalité : c'est une ancienne rivière qui s'est retrouvée sous-marine et qui a développé une biodiversité assez impressionnante avec des variétés de coraux et de beaucoup de poissons. C'est magnifique. L'idée, c'est d'intégrer l'ensemble de cette richesse et peut-être d'étendre le plan paysage au niveau intercommunal pour le rendre plus global et plus vivant, toujours dans le même esprit dans lequel il a commencé.

**Bacar Ali Boto** : Comme cela a été dit, cela va être permanent. Je rappelle aussi que Mayotte possède l'un des plus grands parcs marins de France avec au moins 1 500 kilomètres carrés. C'est par ailleurs un lagon fermé et sécurisé naturellement. Les grands bateaux ne peuvent pas rentrer n'importe où. Ils ne peuvent rentrer que par deux endroits parce qu'il n'y a que deux endroits, seul à avoir la profondeur nécessaire. Cela fait la particularité de l'île de Mayotte. En période de guerre, certains bateaux se sont fracassés sur la double barrière. À l'intérieur, la France était donc bien à l'abri et pouvait facilement contrer les choses.

Lorsque l'on a quitté les Comores dans les années 1970/80, la jeunesse mahoraise avait pour modèle le modèle occidental. On voyait sur les photos et à la télévision les immeubles en béton et les gens aspiraient à ce que Mayotte devienne comme ces villes occidentales. Le béton était le signe d'un bien-être, par rapport à nos maisons qui étaient en terre, mais qui étaient adaptées au climat comme nous l'avons dit tout à l'heure. Tout le monde construisait en béton. Il y a une accélération pour tendre vers un rattrapage des modèles européens et occidentaux.

Du coup, avec le plan paysage, on s'est demandé ce que l'on était en train de faire. Nous avons des choses bien meilleures, plus adaptées à notre climat, et nous sommes allés chercher ailleurs des choses qui sont contraires à la nature même de notre zone. Pour les pouvoirs publics que nous représentons ici, c'est l'occasion d'expliquer aux gens que l'on peut faire mieux, et même moins cher parfois. Du coup, c'est pour cela que nous disons que cela va rester permanent. Au-delà de ce qui est prévu, nous allons continuer dans ce sens-là par rapport au développement de l'ensemble de la commune.

**Participant dans la salle** : *Merci pour votre présentation très intéressante. J'ai une question concernant la participation des acteurs économiques. Vous avez abordé ce sujet tout à l'heure. Est-ce qu'ils sont venus ? Est-ce qu'ils ont proposé des choses ? Comment vous, élus, pouvez accompagner des initiatives et sur quels critères ? J'ai une autre petite question sur la modalité de priorisations des actions. On sent qu'il y a ce grand projet front de mer et littoral avec la nationale et les espaces à protéger. Il y a par ailleurs des actions plus ponctuelles dans les quartiers. Est-ce que c'est phasé ? Est-ce que vous avez fait un phasage ?*

**Sidi Moukou Hamada Sidi** : Les acteurs socio-économiques, il n'y en a pas eu autant que les autres types d'acteurs parce que c'était plus orienté quartier et village, mais il y a quand même eu une certaine participation, notamment lors de la première balade-atelier. Il y a eu également des échanges avec ces acteurs dans le cadre d'entretiens ou de réunion. Il y avait une demande, c'était surtout de faire en sorte que le plan de paysage puisse également permettre un développement économique local. C'était surtout les artisans qui souhaitaient pouvoir bénéficier de ce plan paysage pour avoir des marchés pour l'aménagement des espaces et des choses comme cela. Il y a eu également un échange avec un paysagiste architecte d'un bureau d'études local. Et il y a eu un échange avec la Société Immobilière de Mayotte (SIM) qui est un autre acteur socio-économique de la construction, qui a mis en valeur les matériaux locaux dans la construction. C'est plus dans ce sens-là qu'il y a eu un échange.

Pour ce qui est du phasage de la mise en œuvre, il y a eu une première phase qui a consisté à répondre à l'urgence. Il y a une première partie de micros-espaces qui a déjà été réalisée. D'ici l'année prochaine, il est prévu également d'autres micros-espaces. Par ailleurs, il y a l'itinéraire qui est en train de se développer et tout le volet qui consiste à donner des limites à la ville et à lutter contre l'insalubrité qui est mise en œuvre en même temps. Si vous voulez, il n'y a pas eu de phasage par objectif, mais par action mise en œuvre.

**Mohamed Moindjie** : Juste un mot politique. Le coût des matériaux importés est exorbitant, aussi bien pour la population que pour les élus. Dans un contexte de rareté budgétaire, tout a son importance, même un euro. L'idée est donc de travailler avec les entreprises locales pour réduire ce coût, notamment en les orientant vers des matériaux locaux. On peut aller vers le bambou, le bois ou la terre rouge qui peuvent être produits localement. On peut aussi travailler sur l'octroi de mer pour orienter les taux vers des produits qui seraient moins chers et qui ne pèseraient pas trop sur le budget. En effet, l'économie locale est surtout basée sur de la dépense publique et sur l'importation. S'il n'y a pas de dépenses publiques, si les collectivités locales n'investissent pas, c'est toute l'économie qui s'effondre. C'est dans ce sens-là que nous travaillons, aussi bien sur les clauses d'insertion, sur les matériaux, etc. Voilà le travail qui se fait avec les acteurs économiques.

**Juliette Faivre** : Merci beaucoup à tous. Je pense qu'on peut les applaudir. Merci pour ces interventions riches et précises sur tout ce travail qui a été réalisé. On a vu l'importance du portage politique et les motivations qui sont celles des élus pour se lancer activement dans une démarche de plan de paysage. Dans la continuité, je vous propose de passer à la table ronde qui s'intitule « *pourquoi s'engager dans un plan de paysage ?* ». Je vais laisser le micro à Philippe Schmit qui est le Délégué général adjoint de l'Assemblée des Communautés de France et à qui je vais laisser le soin de présenter les différents intervenants de la table ronde.

### III. Première table-ronde : « Pourquoi s'engager dans un plan de paysage ? »

- *Philippe Schmit, Délégué général adjoint, Assemblée des Communauté de France (AdCF)*
  - *Claude Courvoisier, Maire de Villers-sous-Chalamont et représentant du plan de paysage du Cœur comtois*
  - *Maurice Ricard, Président du Syndicat mixte du SCoT de l'aire gapençaise*
  - *Loïc Le Trionnaire, Maire de la commune de Plescop, membre du bureau du PNR du Golfe du Morbihan et président du comité de pilotage du plan de paysage « Campagne des transitions »*
  - *Franck Delattre, Président en charge de l'Habitat et Conseiller municipal de la ville de Soissons, élu référent du plan de paysage de la communauté d'agglomération du Soissonnais*



*Philippe Schmit* : Je vais inviter les quatre participants à cette table ronde à me rejoindre. Pour tout vous dire, je vais les laisser chacun se présenter. Nous avons une heure pour discuter. L'objectif est que nous ayons un temps de débat. Que l'on ne soit pas dans une succession de présentations, mais que l'on arrive véritablement à débattre. Il s'agit que vous débattiez entre vous et, si vous le voulez bien, avec la salle. On a un sujet important : on parle "plan de paysage". La question pour vous qui êtes des élus est de savoir pourquoi l'on fait un plan paysage et quels sont la place et le rôle de l' élu dans la conduite de ce plan paysage. Que signifie porter politiquement un plan paysage ? Je vais vous titiller un peu sur la place que vous avez, y compris auprès de vos collègues élus du territoire. Nous allons par ailleurs essayer de voir comment mobiliser les services, comment jouer l'interaction entre les élus et la population, entre les élus et l'administration, et nous demander véritablement à quoi cela sert. Nous avons eu un exemple. C'est difficile d'avoir une table-ronde comme la nôtre après un exemple aussi approfondi. On a vu que le plan paysage était carrément l'armature du développement territorial. On va voir si c'est votre objectif et si oui, comment vous essayez de l'atteindre. Dans l'ordre, vous allez nous présenter en quelques minutes qui vous êtes et quel est votre territoire.

**Claude Courvoisier** : Bonjour, je suis Claude Courvoisier, Maire de Villiers-sous-Chalamont. Je suis là pour représenter le plan de paysage du Cœur comtois Scay-la-Joux. Pour vous situer, nous sommes sur les contreforts du Jura, premier plateau et deuxième plateau de la montagne du Jura. Pour le coup, notre plan de paysage fait abstraction complète du découpage administratif puisque nous avons 3 communes du Jura et 5 communes du Doubs. Il y a 2 communautés de communes concernées. Il n'y a rien de très représentatif administrativement. C'est une de ses grandes particularités. On s'est vraiment collé à la forêt, par rapport à son histoire, son terroir... Pour situer le Cœur comtois Scay-la-Joux, nous sommes non loin de la frontière suisse du côté de Lausanne.

**Franck Delattre** : Bonjour, je suis Franck Delattre, Président en charge de l'Habitat, Conseiller municipal de la ville de Soissons. J'étais précédemment Adjoint au Maire de la ville en charge de l'Habitat et j'étais déjà Vice-président en charge de l'Habitat lors du mandat précédent, puisque nous sommes sur des longues durées avec les sujets que l'on travaille actuellement. J'ai par ailleurs été conseiller régional jusqu'au mois de décembre, pendant 12 ans. Soissons, c'est à moins de 100 kilomètres de Paris et à une soixantaine de kilomètres de Reims. C'est un peu enclavé au niveau des voies. Malheureusement, l'économie a besoin d'irrigation et nous sommes un peu isolés, puisque nous n'avons pas d'autoroute. Lorsque l'on parle de plan de paysage, cela peut paraître un peu décalé, mais il faut le dire puisque l'on est en train de qualifier le territoire. Nous avons la volonté d'être un territoire attractif puisqu'étant à moins de 100 kilomètres de Paris et sur l'axe de Roissy, nous devrions donc être capables de recevoir de la population. On perdait des habitants jusqu'au mandat précédent. C'est pour cela que j'ai précisé que j'étais en charge de l'habitat lors du mandat précédent. Nous sommes en train de regagner de la population. Nous sommes 51 000 habitants pour l'agglomération et un peu plus de 30 000 pour la ville de Soissons. Nous avons 28 communes. Soissons est au fond de la vallée. Il y a 11 communes qui font la première couronne et des communes qui encerclent la première couronne. Ensuite, les 14 autres sont sur un plateau. Je développerai un peu plus après.

**Loïc Le Trionnaire** : Bonjour, je suis Loïc Le Trionnaire, Maire de Plescop qui est une commune de 5 600 habitants et qui est située dans le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan. C'est un parc tout récent puisque le décret a été signé le 2 octobre 2014. Nous sommes en train de mettre en place cette démarche, le premier comité de pilotage ayant lieu demain. Je suis donc aussi là pour apprendre, aujourd'hui. Il y a déjà des expériences très intéressantes. Le Golfe du Morbihan est une véritable merveille. C'est une zone en plein développement. Il y a beaucoup de population attendue à l'horizon 2030. Il impactera aussi beaucoup les paysages, d'où l'intérêt de se lancer dès à présent dans ces travaux qui seront naturellement très enrichissants.

**Maurice Ricard** : Bonjour, je suis Maurice Ricard, Président du SCoT de l'Aire gapençaise. L'Aire gapençaise, c'est 77 communes autour de la ville de Gap, dans les Hautes-Alpes. C'est loin. Ce n'est pas aussi loin que Mayotte, mais c'est un peu éloigné des grands axes. C'est le département le plus haut de France. Vous avez quelques vues de notre paysage. C'est un paysage extrêmement montagnard. C'est très beau. C'est même quelquefois grandiose. À côté de cela, il y a peu de terres utilisables pour la population, pour le développement économique, pour l'agriculture. C'est une des contraintes, dont il nous a fallu tenir compte dans le SCoT. En termes de surface, on doit être à peu près à la moitié du département des Hautes-Alpes et un peu plus en termes de population.

**Philippe Schmit** : Merci. Vous aurez observé l'extraordinaire équilibre de la composition de la table ronde, au-delà du sexe ratio qui n'est pas super. La parité n'est pas bonne, mais vous aurez observé que nous avons un président d'un périmètre de SCoT, une démarche plutôt dans le cadre d'un parc naturel régional, une démarche à une échelle d'agglomération et une démarche plutôt à l'échelle d'un groupement de communes. La première question qui se pose, c'est pourquoi cette échelle et pourquoi s'engager dans un plan paysage ? Si vous voulez bien articuler sur ces deux piliers.

**Claude Courvoisier** : Les élus et les habitants, nous pourrions tous estimer habiter dans un lieu un peu privilégié et estimer que tout ne va pas si mal. Il y a quelques touristes et quelques animations, mais pas grande chose qui soit trop gênant. Nous sommes bien chez nous. Il y a ceux qui pensent qu'il y avait un potentiel, une façon d'être, une façon de vivre et qui décident de bouger et d'entreprendre quelque chose avec et au travers le paysage. Il a été plutôt facile de convaincre mes homologues maires des autres communes. Tous étaient conscients qu'il fallait essayer de faire quelque chose autour de nos atouts que sont la forêt, son histoire et son paysage. Je voudrais quand même insister sur le fait que dans notre cas, étant une petite structure, la subvention a été un élément déclencheur majeur pour décider d'y aller. En effet, les temps sont durs. On l'a dit. Ils sont durs partout, même en métropole. Or ce n'était pas banal d'avoir cette subvention. Nous sommes donc partis dans cette démarche parce que l'on s'est retrouvé sur des thèmes qui étaient vraiment porteurs. Je le répète, l'histoire, la forêt à travers son paysage, l'agriculture... Nous sommes sur une zone AOC avec des fromages un peu de prestige : le comté, le Mont d'or, le morbier... On s'est dit que l'on avait quelque chose à jouer, que l'on avait quelque chose à faire. Certes, on ne peut pas s'appuyer sur nos communautés de communes. On ne peut pas s'appuyer sur notre Pays. On ne peut s'appuyer sur rien. On s'est donc pris la main.

**Philippe Schmit** : Vous tendez une perche assez amusante. Vous dites « on ne peut pas s'appuyer sur notre communauté de communes ». Pourquoi ?

**Claude Courvoisier** : On estimait que l'échelle ne voulait plus rien dire.

**Philippe Schmit** : D'accord, c'est donc une question d'articulation entre l'échelle de l'unité paysagère et l'échelle administrative.

**Claude Courvoisier** : Absolument. Les communes qui se sont retrouvées ensemble ont vraiment un passé commun. Elles ont notamment servi de passage durant des millénaires. On a les voies du sel qui était extrait des salines royales d'Arc-et-Senans ou de Salins-les-Bains, patrimoine de l'UNESCO, et qui partait pour Rome, pour la Suisse, etc. Nous étions donc un territoire de passage. C'était des passages obligés avec les premiers péages. Sur ma commune, nous avons le péage de Chalamont qui est un passage antique.

**Philippe Schmit** : Vous voyez une distinction ou un mauvais recouvrement entre cette identité paysagère ou cette unité paysagère et l'ensemble des périmètres dits de bassin de vie qui font que, normalement, on

*cale les périmètres d'intercommunalité sur la base des bassins de vie. Vous, vous êtes dans une situation de désarticulation entre les deux.*

**Claude Courvoisier** : Complètement. Honnêtement, cela fait bien longtemps que les découpages cantonaux ne sont plus à l'ordre du jour. La durée d'un jour à cheval sous Napoléon n'a plus rien à voir avec aujourd'hui. Je pense que c'est aussi une force. Ce n'est pas pénalisant. Quelque part, il faut plutôt le prendre comme un atout. C'est un vrai plan de paysage. Enfin, c'est un vrai plan de paysage comme tous les autres, mais je veux dire que c'est un plan de paysage qui va s'articuler sur des événements et sur des choses vraiment porteuses auxquelles les élus vont s'identifier. Ils s'y sont d'ailleurs déjà identifiés puisque nous sommes partis.

**Philippe Schmit** : Merci beaucoup. Nous retenons donc que, par définition, le plan paysage ne se cale pas obligatoirement par une échelle institutionnelle qui s'avère spontanément adaptée. La question est en effet qui porte le plan de paysage. On voit bien à travers vos quatre exemples qu'il y a quatre types de structures et qu'il n'y a pas une responsabilité paysagère accordée à un type de collectivité. D'ailleurs, la compétence paysage n'existe pas. Tout est paysage.

**Franck Delattre** : Oui. Si vous interrogez les élus de l'agglomération, je ne suis pas sûr qu'ils soient tous conscients que l'on a voté l'adhésion à un plan paysage. Je ne suis pas certain qu'ils maîtrisent tous cette réalité. Pourquoi l'agglomération ? Pour moi, c'est l'échelle la plus pertinente. Vous voyez le territoire sur la carte de Soissons qui s'affiche. Tout de suite à droite, vous avez une enclave. Vous sortez de Soissons, vous roulez pendant deux minutes et vous n'êtes plus sur le territoire de l'agglomération de Soissons. Donc, le bassin de vie n'est pas toujours extrêmement respecté. C'est juste pour vous dire cela. Nous voulons rester attractifs et on peut perdre facilement des habitants si dans le territoire dont l'on est responsable, on n'a pas ce qu'il faut en termes de logement, en termes d'équipement culturel et en termes d'attractivité tout simplement pour que les gens aient envie de vivre à cet endroit. Il s'agit donc pour nous de maintenir la population. C'est l'agglomération qui gère le PLH et le SCoT. Le plan de paysage, on a estimé que c'était un niveau de compétence qui était à peu près du même acabit que le PLH et le SCoT. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, pour les élus, il va falloir prendre un bâton de pèlerin et aller expliquer les choses.

Vous avez vu que Soissons est traversée par l'Aisne et on n'exploite absolument pas cette richesse. Quand vous avez une rivière comme l'Aisne au sein de la commune et au sein de l'agglomération, il faudrait être capable de l'exploiter. Quand nous étions en compétence les six années précédentes, nous avons commencé à lancer cela. La mairie de Soissons a repris les opérations que l'on avait lancées. En plein centre de la ville, il y avait des silos qui barraient complètement le paysage. Pour les cacher, on avait planté des peupliers. Je vous assure que c'était génial. Je crois qu'il a fallu 20 ans aux différentes municipalités pour arriver à acquérir les silos et à les faire tomber. Les peupliers, cela a été plus rapide, mais les silos, cela a été assez dur. Pour ce fleuve qui traverse Soissons de part en part et qui fait partie intégrante du paysage, on estime que l'agglomération est beaucoup plus à même de lui donner une valeur. Il y a beaucoup d'endroits où l'on ne peut pas traverser l'agglomération parce que l'on ne peut pas traverser l'Aisne. Il y a des endroits complètement à l'abandon, y compris en ville et y compris dans les communes qui se succèdent. On a donc dit à l'agglomération que c'était de sa compétence.

Ensuite, nous avons des expériences. Il y a deux zones commerciales qui se sont constituées. Il y en a une qui s'appelle le Parc des Moulins, avec une exigence environnementale qui est extrêmement forte. Quand vous arrivez, vous ne voyez aucune enseigne. Vous ne voyez rien. La zone a été semi-enterrée et vous ne voyez rien quand vous êtes sur la RN 2. Il faut vraiment arriver sur la zone pour s'en rendre compte. D'un point de vue commercial, cela a été dur. En général, les commerçants ne sont pas tellement d'accord pour ne pas être repérables de loin, mais nous sommes arrivés à tout faire comme cela. Vous continuez sur la RN2 et vous arrivez dans la commune de Vauxbuin. Vous êtes toujours dans l'agglomération. Il y a des "boîtes à chaussures" qui se sont créées quelques années plus tard. Sur le même axe, vous avez d'un côté un effort énorme et de l'autre côté, on a complètement gâché le paysage avec des boîtes à chaussures complètement nulles en termes d'architecture. Je ne sais pas si le plan de paysage va réellement nous permettre de corriger les choses, mais il y a en tout cas la volonté de mettre en place un instrument qui nous permettra de faire respecter certaines choses au maire.

J'ai porté le Programme Local de l'Habitat (PLH) précédent et je porte le nouveau. Pour donner un exemple de comment c'est dur même lorsque cela a été signé par certaines communes : le PLH dit que lorsque l'on fait des constructions, il doit y avoir 25 % de logements sociaux, tout le monde l'a signé et cela doit donc normalement s'appliquer. Le Maire de Soissons dit qu'il n'y aura pas de logements sociaux pendant 6 ans. Vous voyez que même lorsque l'on valide quelque chose, la continuité dans la mise en application n'est pas garantie... Les élus sont peut-être tous motivés, mais il faut être vigilant tout le temps. Vous avez dit, Monsieur, que cela allait vivre tout le temps. Vous avez raison parce que si l'on n'est pas en permanence en train de faire attention, l'économique et la facilité prennent vite le pas sur le reste. C'est surtout l'économique. Rapidement, on va vous dire "*certes, mais ici, j'ai vingt emplois. Là, j'ai trente emplois*". À partir de là, le paysage par rapport à 20 ou 30 emplois, n'est pas prioritaire sur l'échelle des valeurs. Après, on va vous dire que le territoire n'est pas attractif parce qu'il y a une verrue ici, une friche là et ceci et cela, mais quand la décision se prend par rapport aux emplois, c'est difficile d'arriver à réguler.

**Philippe Schmit :** *Merci. J'ai noté deux choses. Ce n'est pas sûr que les collègues s'associent au plan paysage : on va donc revenir sur la place de l' élu par rapport à ses collègues. Par ailleurs, le paysage n'est pas toujours très haut dans l'échelle des valeurs.*

**Loïc Le Trionnaire :** Comme membre du bureau du PNR, il me paraît important, en tant qu' élu, de porter une démarche. S'agissant du Golfe du Morbihan, c'est par définition un domaine sensible. Il est donc important d'assurer une transition écologique entre la partie littorale et la partie rétro-littorale. Je représente une commune rétro-littorale et le plan de paysage concernera 10 communes rétro-littorales. Il est important que les élus portent une démarche. Sachant que ce qui est intéressant, c'est d'avoir surtout une démarche transversale : transversale vis-à-vis de la partie Golfe et rétro-littoral, mais aussi entre les communes. Il faut une démarche qui intègre plusieurs dimensions. Souvent, on a agi au coup par coup. Non pas que l'on n'a pas pris en compte les paysages, mais je dirais que c'est après avoir urbanisé que l'on réfléchissait aux paysages. Je pense que ce qu'il est intéressant de faire porter par les élus, c'est le fait d'assurer différents enjeux simultanément. Enjeux urbanistiques, enjeux écologiques, enjeux économiques, et que tout cela soit intégré dans la démarche. Il faut que l'on parte des paysages, pour ensuite intégrer toutes ces dimensions. Pour moi, c'est vrai que l' élu doit porter une démarche forte pour la faire partager à ses collègues, tant au niveau des communes concernées qu'au niveau de l'agglomération. D'autant plus que les PLUi que l'on évoquait tout à l'heure devront, je crois, intégrer

toutes ces dimensions aussi. Il s'agit en même temps de porter une image au niveau des agglomérations pour que cette prise en compte soit vraiment effective.

**Philippe Schmit** : Pour que l'on comprenne bien l'articulation entre le parc des 10 communes dont vous parlez et l'agglomération : qui fait partie de quoi ?

**Loïc Le Trionnaire** : Toutes les communes du parc ne font pas partie de l'agglomération.

**Philippe Schmit** : Voilà. On va donc avoir un plan paysage élaboré à l'échelle des 10 communes, dont certaines seulement font partie de l'agglomération, les 10 communes faisant toutes partie du parc par ailleurs ?

**Loïc Le Trionnaire** : C'est cela.

**Philippe Schmit** : Pourquoi ces dix communes ? Est-ce que c'est en termes d'unité paysagère ?

**Loïc Le Trionnaire** : Tout simplement parce que ce sont des communes rurales qui se sont beaucoup développées au fil du temps. Il y aura une très forte augmentation de la population à l'horizon 2030. Sur le pays de Vannes plus généralement, c'est plus 30 000 habitants. On va donc recevoir des populations importantes. En même temps, ce sont des communes qui ont pour l'essentiel une vie économique axée sur le domaine agricole, qui présentent des paysages et qui comportent qui plus est des patrimoines intéressants. Ce sont des communes qui présentent toutes les mêmes caractéristiques socio-économiques, y compris sur le plan des paysages. Ce qui est intéressant, c'est d'assurer une véritable transition entre le secteur côtier et le secteur rétro-littoral de cette partie du golfe.

**Philippe Schmit** : Merci. Un petit voyage dans les Alpes maintenant.

**Maurice Ricard** : Vous parlez de la pertinence des territoires. Le SCoT, c'est un bassin de vie. Il existe et s'est constaté au fil du temps. On a commencé avec relativement peu de communes et on a aujourd'hui un grand bassin de vie de 77 communes autour du SCoT. C'est l'ambition de départ. Dans le SCoT, les lettres importantes, c'est « C » et « O » pour "cohérence". Le travail du SCoT, c'est de mettre en cohérence. On l'a vu tout à l'heure dans la présentation de Mayotte. On parle de la trame verte et bleue. On parle de l'urbanisation. On parle de l'agriculture. On parle des transports et évidemment, des paysages. Tout cela doit être traité d'une manière cohérente. On doit aussi avoir une cohérence entre les différents territoires qui composent le périmètre du SCoT.

**Philippe Schmit** : Quels sont les élus qui ont été moteurs ? Plutôt les urbains ou plutôt les ruraux ?

**Maurice Ricard** : D'abord, ça a été la population. Le travail sur le SCoT a commencé par une tournée communale à laquelle toute la population a été invitée. Parmi les enjeux présentés par la population sur le grand territoire du SCoT, il y avait le développement économique. C'est un problème qu'il y a un peu partout. Surtout, il y a une sensibilité paysagère très forte et aussi, une sensibilité forte à la biodiversité qui existe sur notre territoire. Marier les paysages, la trame verte et bleue et l'agriculture, je dirais que c'est facile. C'est facile de mettre cela en cohérence, mais dès que vous abordez le développement démographique, qui est important sur notre territoire même si cela ne se voit pas forcément sur les photos, le développement économique avec des zones d'activité qui poussent n'importe où et avec des "boîtes à chaussures" comme vous dites, c'est un peu plus difficile. C'est plus difficile de rendre compatibles les éléments premiers et les éléments paysagers.

**Philippe Schmit** : Est-ce que ce sont ces aspects que la population soulignait ou au contraire plutôt les paysages structurés au sens naturel ?

**Maurice Ricard** : Le point de départ, c'était cette sensibilité forte à l'aspect paysager. On a commencé à travailler sérieusement sur le SCoT en 2008. À propos des paysages, on a organisé une campagne photographique. Surprise, les gens ont amené de belles photos. 5 % des photos montraient des endroits dégradés et des entrées de ville avec des zones d'activité mal maîtrisées. Le reste, c'était la valorisation du paysage.

**Philippe Schmit** : Sur cette question, est-ce une démarche plutôt impulsée par l'urbain ou par le rural ? Cela m'intéresse de vous entendre.

**Maurice Ricard** : Maintenant, le SCoT est approuvé et exécutoire. On le met donc en œuvre. Le mettre en œuvre, cela veut dire aller aider chaque commune à retravailler son PLU. C'est un travail considérable. On se rend compte que dans les petites communes, il y a une sensibilité paysagère qui est traitée dans le cadre des plans locaux d'urbanisme. Dès que la ville grossit, l'accent est plutôt mis sur le développement économique. J'ai entendu un grand élu du territoire dire « acceptez parfois d'enlaidir vos sites pour le développement économique ». La contradiction est là.

**Philippe Schmit** : Est-ce qu'il y a une réaction sur cela ? Nous sommes au cœur du sujet. Très clairement, vous avez ici une salle de convaincus sur la notion de plan paysage et le témoignage de ce matin n'a fait que conforter les positions des uns et des autres. L'idée à travers cette table ronde et à travers les échanges que l'on doit avoir est de savoir quelles sont les voies de prosélytisme, en quelque sorte. Comment est-ce que l'on peut essayer de faire progresser une notion de culture paysagère ? Pour que le paysage soit connexe aux responsabilités politiques et thématiques, au lieu que ce ne soit même pas considéré comme une politique sectorielle, voir même un peu comme un lot de consolation que l'on va donner à certains élus. On l'a entendu dans certains territoires. C'est à vous de nous dire si la culture change. Quand on regarde le passé assez récent, il y a une dizaine ou une quinzaine d'années, certains élus se voyaient confier l'élaboration d'une charte paysagère. On leur disait « si tu veux, vas-y, fais une charte paysagère ». C'était des documents approuvés à l'unanimité, faits avec plus ou moins de qualité, mais qui finissaient dans la plupart des cas sur une étagère et qui prenaient la poussière. Évidemment,

c'est un peu à grand trait, mais avouons qu'il y a un peu sur cet aspect. Nous sommes en train de changer de braquet ici dans la salle et dans les territoires. On le voit bien et c'est pour cela que cela m'intéresse que vous approfondissiez cela. Comment est-ce que l'on va diffuser cette responsabilité politique de faire que le paysage soit l'armature de la politique publique ? Tout ce qui est politique publique a un effet sur le paysage produit.

**Loïc Le Trionnaire** : Je le disais tout à l'heure, nous sommes au tout départ de nos travaux. On a évoqué la transversalité, mais le participatif est aussi important. Comme cela a été dit, la notion participative a été très importante à Mayotte. Si l'on veut faire partager cette culture, je dirais qu'il faut impliquer tous les acteurs, y compris la population et y compris les représentants du monde économique. Plus il y aura d'acteurs concernés qui participeront aux travaux et plus la démarche sera partagée, plus elle durera dans le temps

**Franck Delattre** : Je partage l'analyse. Plus on arrivera à faire participer en amont, plus on aura de chances que le plan paysage puisse être respecté et entendu. Dans notre cas, on le couple avec le PLH. Le PLH, c'est quelque chose dont les élus ont l'habitude maintenant.

**Philippe Schmit** : Le PLUi, pas encore ?

**Franck Delattre** : Non. Au niveau de l'agglomération, nous gérons maintenant les permis de construire, mais d'un point de vue administratif. Si vous voulez que le président de l'agglomération se retrouve avec la tête au bout d'une pique... Je vous parle très franchement. Mon épouse est maire d'une des 28 communes. C'est certain que pour l'instant, il n'y a pratiquement aucun maire qui soit d'accord pour abandonner le droit des sols. Ils considèrent que s'ils lâchent cela, ils ne seront plus maires. Ils considèrent que s'ils n'ont plus le droit des sols, ils n'auront plus rien du tout. La révolution n'est pas du tout faite à ce niveau. Si l'on dit le contraire dans la salle, c'est franchement du pipeau. C'est très, très loin d'être le cas.

**Philippe Schmit** : Permettez-moi de sortir un peu du rôle d'animateur. Il faut quand même voir qu'aujourd'hui, la dynamique de PLUi intercommunalité et agglomération s'opère maintenant. Je pense justement qu'il y a une évolution culturelle notable qui est en train de s'opérer là-dessus. La question qui se pose à nouveau est de savoir s'il est possible d'élaborer un plan paysage partagé, sans partager sa mise en œuvre à travers le partage dans la planification urbaine. Au bout d'un moment, il va falloir être un peu cohérent.

**Franck Delattre** : Oui. Mais je vous dis que ce ne sera pas immédiat.

**Philippe Schmit** : J'entends les réticences des élus du Soissonnais, mais cela s'atténue dans d'autres territoires.

**Franck Delattre** : Je pense que cela doit être le cas un peu partout tout de même. Est-ce que vos maires sont prêts à laisser le droit des sols ?

**Maurice Ricard** : Pour l'instant, sûrement pas. Par contre, un SCoT est contraignant pour l'ensemble des communes qui y adhèrent. Les PLU doivent donc au moins être compatibles avec le SCoT. C'est une façon de faire prendre conscience à certains élus de l'importance des paysages.

**Loïc Le Trionnaire** : Je suis maire d'une commune, mais je suis aussi élu communautaire. C'est vrai que pour moi, il faut dépasser le territoire de sa commune et avoir une vision de territoire. Je dirais que cela ne me gêne pas que le PLU devienne communautaire parce que c'est la meilleure façon d'y mettre de la cohérence dans beaucoup de domaines, notamment dans celui que l'on évoque ce matin. Pour moi, c'est une évidence.

**Claude Courvoisier** : En ce qui me concerne, je suis à des années-lumière de ce genre de problématique. Sur mon plan de paysage, nous sommes à un taux de recouvrement de la forêt de 53 % et 72 % en ce qui concerne la commune. Nous avons du vert partout et nous n'avons pas encore ce souci de "boîtes à chaussures". Par contre, le fait d'impliquer la population par les commissions thématiques (nous en avons quatre) fait qu'il y a une vraie participation, une mise en commun d'idée d'une part et surtout, les gens qui répondent sont en général des passionnés. Ils amènent avec eux des photos, des cartes postales. De ce fait, on a des ateliers qui vivent et qui produisent. Nous sortons donc encore des sentiers battus : par exemple, l'atelier environnement propose une action, notamment sur les abeilles, qui sort des sentiers battus et qui permet d'associer des acteurs sociaux à cette démarche de plan de paysage.

**Philippe Schmit** : D'ailleurs, il serait peut-être intéressant que vous nous disiez si vous voyez une différence entre le type de populations que vous arrivez à associer et à mobiliser dans le cadre d'un plan paysage et ceux que l'on voit se manifester dans le cadre des enquêtes publiques autour des plans locaux d'urbanisme. En définitive, on a peut-être un peu à hiatus entre les attentes. Peut-être que l'on ne parle pas tout à fait les mêmes populations. Je viens de vous entendre dire « population passionnée ». Sur le PLU, il y a rarement des gens passionnés du territoire qui viennent pour la concertation. À mon avis, nous sommes au cœur du sujet, la place du plan paysage dans nos politiques publiques.

**Maurice Ricard** : Effectivement, ce n'est pas la même population qui répond aux enquêtes publiques sur les PLU et qui participe aux réunions que l'on peut organiser sur le plan paysage. Nous sommes les élus de tout le monde et il faut gérer. Je pense qu'il faut sensibiliser ceux qui ne le sont pas au fait que les paysages ne sont pas garantis. Ils changent très vite. S'il n'y a pas une contrainte forte qui est portée par le PLU, par un SCoT, ou par n'importe quelle structure sur certains aspects de développement, le paysage est forcément massacré très vite. Il faut donc peser aussi de ce point de vue-là. C'est notre responsabilité.

**Philippe Schmit** : Le sujet d'après, c'est votre relation avec les services et la manière dont l'administration est en cheville avec la conduite politique autour de tout cela et votre relation avec les éventuels maîtres

d'œuvre prestataires qui vous accompagne dans ce chantier. Avant de passer à ce sujet, je voudrais revenir sur ma préoccupation d'ordre plus politique, c'est votre relation avec vos collègues. Il y a autour des maires des conseillers municipaux. Je voudrais que chacun très brièvement, vous me disiez votre place dans la gouvernance politique locale du territoire autour de ce sujet paysage. Est-ce que c'est le sujet qui est le vôtre et vous essayez d'embarquer les autres ou est-ce qu'il y a quelque chose d'un peu collectif ?

**Claude Courvoisier** : Personnellement, je suis un peu l'initiateur. À côté de cela, les élus ont été présents. Ils y ont travaillé. Ils ont retroussé leurs manches. C'est donc aussi le leur maintenant. J'ai réussi à faire passer le message. Dès le début, dès la première réunion où j'ai parlé de cet appel à projets en expliquant ce que l'on avait en commun et le pourquoi du comment, la fédération s'est mise en place immédiatement. Une fois de plus, malgré nos territoires administratifs complètement différents. Autour de moi, je pense que les élus sont partis au travail et ne font pas semblant. Ils ont adopté la chose.

**Franck Delattre** : De notre côté, nous en sommes vraiment au début. Nous n'avons pas encore eu de réunion de travail avec les élus. Donc, je ne peux pas vous dire s'ils vont beaucoup participer ou non. Je pense que je vais retrouver les mêmes qui se sont impliqués dans le PLH parce qu'en général, il y a les élus communautaires, car on est bien dans une communauté d'agglomération. Il y a ceux qui ont l'esprit communautaire et qui vont participer à la rédaction de ces documents, que ce soit le SCoT, le PLH et autres. Il y a d'autres élus qui ont une sensibilité un peu différente et que l'on ne voit pas beaucoup pour ce type de document parce que pour l'instant, ce n'est pas tout à fait leur urgence première. Je pense que l'on va donc retrouver à peu près les mêmes. C'est le DGS qui est à l'instigation d'avoir proposé que l'on fasse cette démarche. Ce n'est pas venu d'un élu au départ, mais du DGS qui est là depuis très longtemps. C'est important de le dire. Pour moi, le plan paysage est une continuité de la connaissance du territoire. C'est clair. Nous, les élus, nous sommes des intermittents du spectacle. On rentre et on sort régulièrement. Le DGS a eu la chance d'avoir une carrière assez linéaire sur le territoire. C'est même une mine d'informations. À chaque fois que j'ai besoin d'une information qui date un peu, je vais voir Gonzague Sandevor. C'est une vraie mine d'informations.

**Loïc Le Trionnaire** : Comme je le disais, notre première réunion du comité de pilotage a lieu demain. Quand on regarde les inscrits, on voit que chaque commune est représentée. On a aussi invité les partenaires tels que la DDTM, qui sera présente et également, un représentant de la SNCF puisque nous avons une voie ferrée qui passe sur le territoire. On aura aussi le président de la chambre de commerce et d'industrie. Je dirais que cela augure bien. Après, c'est la qualité de l'animation qui produira des résultats.

**Maurice Ricard** : Au-delà des élus, je pense que les gens sont sensibles à leur cadre de vie. Ils le sont de plus en plus parce qu'ils circulent et aussi parce qu'il y a des campagnes qui sont faites au niveau national et qui permettent de prendre conscience que les paysages peuvent être parfois en danger. Les réunions comme celle d'aujourd'hui me paraissent importantes. L'information se diffuse un peu partout. Je pense qu'il y a une progression dans la population et chez les élus. Il y a une prise de conscience de la difficulté paysagère qui risque de se présenter à nous et qui doit être gérée. Cela fait partie du cadre de vie, au même titre que les trames vertes et bleues, que l'environnement et des choses comme cela.

**Franck Delattre** : Je voudrais compléter. Nous faisons effectivement des réunions publiques sur les éco-quartiers. Nous avons trois éco-quartiers en cours. C'est vrai que la participation de la population est énorme. Il y a énormément de personnes qui participent à ces réunions d'information de concertation. Quand on est dans le cadre de vie les touchant immédiatement, on a une mobilisation très forte. On remplit les salles.

**Philippe Schmit** : Est-ce qu'il y a dans vos structures des administratifs permanents qui sont investis, missionnés ou spécialistes de ces questions de paysage et qui se font éventuellement accompagner d'un bureau d'études ? Comment est-ce que cela fonctionne sur ce champ ?

**Claude Courvoisier** : Nous n'avons pas de structure de ce type.

**Philippe Schmit** : Chez vous, c'est une sorte d'entente entre communes ?

**Claude Courvoisier** : Voilà. Nous avons fait une convention entre les communes. Là encore, chaque commune est égale à un. Nous n'avons pas tenu compte de la surface et du nombre d'habitants. Comme c'était une démarche volontaire et marquée, nous sommes partis en disant que chaque commune est égale à un. Ensuite, nous avons très vite lancé une consultation auprès de cabinets d'études, justement pour pouvoir choisir un cabinet d'études pour qu'il soit moteur, pour lancer le plan de paysage et être animateur de ce plan de paysage et de ces réunions d'ateliers.

**Philippe Schmit** : Il travaille directement sous votre impulsion ?

**Claude Courvoisier** : Évidemment. Il y a un comité de pilotage et il y a une vraie participation des élus, des maires adjoints, voire même des conseillers qui ont envie de participer à cette démarche.

**Franck Delattre** : Nous, il y a le célèbre Gonzague Sandevor dont je vous ai dit tout à l'heure qu'il était là depuis longtemps. Ensuite, on a une logique de services avec le vice-président en charge de l'habitat, les personnes se trouvant dans ce service, le directeur en charge de l'habitat et la chargée de mission qui travailleront sur le sujet. Il y a moins de permanence, parce que malheureusement, nous avons à Soissons un turnover assez important. Non pas que l'on viole les gens, mais nous ne sommes pas une grosse collectivité. Donc, régulièrement, les chargés de mission sont chez nous pour leur première expérience ou leur deuxième. Ils restent donc deux ou trois ans. Ils viennent de loin et c'est tout à fait normal qu'au bout d'un moment, ils repartent. Cela dit, c'est un vrai problème. Je le dis un peu sous forme de boutade, mais en huit ans, j'ai connu énormément de turnover à ce niveau-là. Il n'y a pas de continuité au niveau des chargés de mission. Quelque part, c'est un peu problématique pour arriver à suivre les dossiers. Ils ont tout à fait raison, une fois qu'ils ont eu une expérience, de retourner vers leur famille ou autres, mais c'est un vrai problème pour le Soissonnais. Nous n'arrivons pas à maintenir une continuité.

**Participant dans la salle** : Il faut bien les rémunérer !

**Franck Delattre** : Non, c'est la taille de la collectivité.

**Philippe Schmit** : On va donner la parole à la salle tout à l'heure. Simplement une petite observation. Je suis aussi passé dans une agglomération. La place et le rôle des administratifs sur ces questions de paysage ont un effet très important sur l'acculturation de l'ensemble de l'administration à cet enjeu. En substance, on peut très bien imaginer que si le pilote au sens administratif du plan paysage se retrouve au fin fond d'une direction environnement, les directeurs des déplacements, de la mobilité ou de l'habitat se disent « on va chasser l'autre avec son plan paysage ». Vous voyez ce que je veux dire. Malgré tout, il y a deux postures, mais qui dépendent, me semble-t-il, de la position de l' élu également. Soit, on le considère dans la sphère administrative comme une politique sectorielle suivie par un morceau ou par un service. Soit, on fait comme à Blois-Agglopolys : certains d'entre vous connaissent Christophe Degruelle qui a souhaité placer une responsabilité paysage directement rattachée au DGS pour que la dimension paysage irrigue l'ensemble des politiques publiques. Que l'on fasse une station d'épuration, un aménagement routier ou quoi que ce soit, il y a un prisme paysage. Vous voyez ce que je veux dire. C'est pour cela que c'est assez intéressant, me semble-t-il, de regarder comment cela s'opère.

**Franck Delattre** : Chez nous, c'est le DGS qui a initié.

**Philippe Schmit** : C'est le DGS, c'est plutôt pas mal.

**Loïc Le Trionnaire** : Dans le Golfe du Morbihan, la démarche est fortement portée par l'administration du PNR. Ce matin, je suis d'ailleurs accompagné de Morgane Dallic qui est chargée de mission et qui m'accompagne dans cette démarche. Je dois saluer son travail. Il y a un travail conséquent qui est opéré par le PNR, il faut le dire. Et puis il y a aussi un bureau d'études.

**Philippe Schmit** : Il y a une mission confiée à l'extérieur.

**Loïc Le Trionnaire** : Tout à fait.

**Maurice Ricard** : Au SCoT gapençais, il y a trois permanents qui sont surchargés de travail. J'ai dit tout à l'heure qu'il y a 77 communes qu'il faut aider à améliorer leur PLU. Ce sont des urbanistes, spécialistes aussi de l'aspect paysage, mais il nous faudra faire appel à un concours extérieur.

**Philippe Schmit** : Nous sommes un peu en retard, mais nous avons commencé avec un quart d'heure de retard. Nous allons donc nous accorder quelques minutes encore. Est-ce que dans la salle, quelqu'un veut

réagir à tout cela ? On va prendre plusieurs réactions pour organiser ensuite nos réponses. Je vous en prie, Monsieur.

**Jean-Pierre Thibault :** *Bonjour, Jean-Pierre Thibault, CGEDD. Je ne sais plus lequel d'entre vous a utilisé cet horrible dilemme entre la beauté d'un lieu et son développement économique. C'est tellement fréquent de le dire... Est-ce que c'est vraiment une fatalité ? Est-ce que ce n'est pas plutôt un contresens fait sur la notion de paysage, qui serait un petit morceau d'une politique dans un petit coin ? Ce serait le surcroît de qualité et de beauté d'un lieu, alors même que l'attractivité d'un territoire se mesure aussi à la capacité de ce territoire à avoir une harmonie de son cadre de vie ou une cohérence de sa morphologie et de son lien entre le substrat écologique et les établissements humains, ce qui permet précisément d'attirer du monde. C'est vrai que les zones d'activité attirent peu en dehors des nécessités d'approvisionnement. Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais je trouve que véritablement, il ne faut pas en rester à cette espèce de dilemme entre le fait de se développer et donc de s'enlaidir et le fait de rester beau et donc de ne pas se développer.*

**Philippe Schmit :** Travaillez votre réponse parce que cette question est une question de fond. C'est fondamentalement une question de fond. Nous allons tout de même écouter d'autres interventions avant.

**Cécile Bir :** *Bonjour, je suis élue à Nantes. Je voulais plutôt apporter un témoignage et répondre à la question de cette table ronde. Pourquoi s'engager dans un plan paysage ? Nantes est la sixième ville de France avec 300 000 habitants. Nous ne sommes donc pas à la même échelle. Nous avons choisi de faire des plans paysage et patrimoine à l'échelle de la ville dans les onze quartiers nantais. C'était une volonté politique forte portée par la Maire de Nantes, Johanna Rolland, qui avait mis dans ses engagements de campagne 11 plans paysage d'ici la fin du mandat. Pourquoi ? Un autre engagement de campagne à réaliser dans ce mandat, c'est 6 000 logements par an, dont 2 000 logements sociaux. Évidemment, cette densification ne passe pas toujours très bien auprès des habitants. Avec nos plans paysages, nous sommes aussi sur cette conciliation de densification de la ville et de renouvellement de la ville, et surtout de garder l'identité des quartiers et d'arriver à concilier la qualité paysagère et l'identité des quartiers avec les habitants. Nous sommes vraiment sur le dialogue citoyen. Nous avons 4 plans de paysage qui vont finir à l'automne. On va en refaire 3 ou 4 par an. Je voulais donc vous apporter ce témoignage nantais.*

**Philippe Schmit :** Merci, Madame, de ce témoignage assez complémentaire avec la question précédente sur l'articulation entre développement économique et paysage et l'acceptation de la densification de la ville et du logement social et des paysages. Y a-t-il une autre observation avant que l'on ne réagisse ?

**Katia Roux :** *Bonjour, Katia Roux de l'ENSP. J'ai deux questions en une. D'une part, est-ce que vous intégrez les atlas des paysages dans vos démarches pour les plans de paysage ? Est-ce que cela vous aide à les élaborer et surtout à constituer cette connaissance sur les territoires ? Pour pouvoir mieux la communiquer ? Par ailleurs, est-ce que, pour vous, les plans de paysages sont l'outil d'excellence pour*

*pouvoir mettre en place des règles de gestion de vos territoires en intégrant les valeurs paysagères qui font l'identité de vos territoires ?*

**Philippe Schmit** : Merci beaucoup pour cette question. C'est une merveilleuse question qui nous amènera vers la conclusion. C'est le regard que vous portez sur le plan paysage. Je vous propose que l'on s'arrête sur les deux premières, l'articulation développement économique/paysage et densification de la ville/paysage.

**Franck Delattre** : Pour répondre à Monsieur, dans l'exemple que je donnais, je mettais en parallèle deux sites qui se répondent. Effectivement, l'économie peut respecter le paysage. Je vous disais justement que le premier site, le parc des moulins, le faisait tout à fait. En revanche, le deuxième constitué de "boîtes à chaussures" est très visible. On est en entrée de ville et en entrée d'agglomération. On est à flanc de coteau et donc, on les voit bien s'étagger les unes au-dessus des autres comme vos "boîtes à chaussures" dans votre placard. Vraiment, on ne peut pas les louper. Je pense qu'effectivement, de temps en temps, sur ces projets, l'économique et le paysage s'opposent. C'est un exemple flagrant. Si l'on arrive à faire comprendre à l'aménageur qu'il faut faire différemment, c'est bien. Nous y sommes arrivés une fois. La fois d'après, force est de constater que nous n'y sommes pas arrivés du tout et franchement, cela abîme le paysage. Quelque chose comme cela, cela abîme le paysage. On s'est battu pour qu'il n'y ait plus de panneaux publicitaires à l'entrée sur la RN2, alors que cela ne représentait que quelques mètres carrés. Là, il y a tout un pan de la colline qui est complètement abîmé par ces "boîtes à chaussures". Franchement, ce n'est vraiment pas joli.

**Loïc Le Trionnaire** : Pour répondre à Monsieur Thibault, je pense qu'il faut d'abord penser paysages et intégrer ensuite les projets. C'est cela la bonne démarche, et non pas l'inverse. Tout à l'heure, j'évoquais aussi la notion de démarche intégrée. Il faut intégrer d'emblée toutes les composantes de la problématique. C'est comme cela que l'on arrivera à mettre en place des paysages harmonieux qui soient aussi des paysages de transition, puisque je suis aussi concerné par cela au niveau du parc du Golfe. Sur la deuxième question, je pense que c'est effectivement un véritable outil. Quelqu'un disait tout à l'heure que les élus passent. Je crois qu'un outil comme cela permet justement d'agir dans la durée, quels que soient les élus en place. Je pense que c'est un outil qui permettra de traverser le temps.

**Maurice Ricard** : En réponse à la première question, nous sommes un territoire touristique de montagne. Le tourisme s'appuie sur la beauté des paysages et sur la qualité de l'environnement. Donc, on ne s'est même pas posé la question. On doit protéger cet environnement et ses paysages si l'on veut que les gens continuent à venir chez nous. En plus, ils viennent aussi s'installer. Je ne l'ai pas dit tout à l'heure, mais une croissance de 1,5 % par an de la population, c'est important. Pour nous, SCoT, il n'y a pas de problème. La qualité paysagère du territoire et sa qualité environnementale sont un atout économique essentiel et on ne doit pas se laisser embêter par trois "boîtes de chaussures" qui traînent ici ou là. Il y a des efforts à faire qui sont demandés à tous les promoteurs d'espaces commerciaux et de zones d'activité. C'est inscrit dans le SCoT et ils doivent normalement s'y plier.

Sur la deuxième question, à savoir si c'est un bon outil, c'est évidemment un bon outil. Sinon, nous ne serions pas là. J'ai constaté avec plaisir ce matin que cet outil s'intégrait dans une démarche plus globale. On l'a vu très précisément. On a tous été satisfaits de la présentation du plan de paysage de

Mamoudzou. Aborder uniquement les paysages d'une manière restreinte, cela ne le fait pas. Il faut intégrer la démarche dans une démarche plus globale. C'est ce qui est fait dans un SCoT, dans un PLU ou dans une démarche un peu contraignante d'un point de vue administratif. Si l'on fait un plan paysage sans pouvoir peser sur les élus et éventuellement sur la population, on aura du mal. Alors que si on le fait à travers un SCoT ou un PLU, les gens seront obligés de s'y soumettre.

**Philippe Schmit** : Monsieur Courvoisier, vous allez prendre la parole, mais je voudrais délivrer mon message. Nous arrivons à la phase de conclusion. On va demander à chacun de conclure cette table ronde par une phrase. Donc, préparez cette phrase en écoutant Monsieur Courvoisier.

**Claude Courvoisier** : Nos paysages peuvent aussi être abîmés par l'agriculture. Effectivement, nous avons porté une grande attention à ce genre de détail. Néanmoins, on a quand même au-dessus de la tête une épée de Damoclès qui s'appelle le changement climatique avec ce qu'il apporte de bien et de mal. Plus de production au niveau forestier, mais aussi avec la disparition de certaines essences forestières à certaines altitudes. On a un cas qui n'a rien à voir avec le réchauffement climatique, mais qui est en train de se produire en ce moment. C'est le cas du frêne avec un champignon, le *Chalara fraxinea*, qui descend, porté par le vent. Or, dans notre secteur, il y a des frênes partout. Il souligne le paysage. C'est lui qui fait les haies le long des petits murs. Or on sait qu'il est malade et qu'il va disparaître. Il y a donc un vrai enjeu que l'on ne maîtrise pas forcément. Notre devoir, c'est de l'anticiper. De la même manière que l'on pourrait anticiper l'explosion des zones artisanales ou industrielles, on se doit au milieu de la campagne d'anticiper ce genre de phénomène, que l'on ne maîtrise pas.

**Philippe Schmit** : Merci. Je sais que l'exercice est difficile, mais on va le prendre sous l'angle amusant. Chacun nous donne sa phrase de conclusion. Attention, une vraie phrase, une seule.

**Franck Delattre** : Nos amis de Mamoudzou ont fait la démonstration que le plan paysage pouvait être un très bon outil, on va essayer de faire aussi bien qu'eux.

**Loïc Le Trionnaire** : Nous avons une population qui est sensibilisée aujourd'hui aux enjeux climatiques et à la transition énergétique et je crois que c'est un véritable atout dont il faut se saisir.

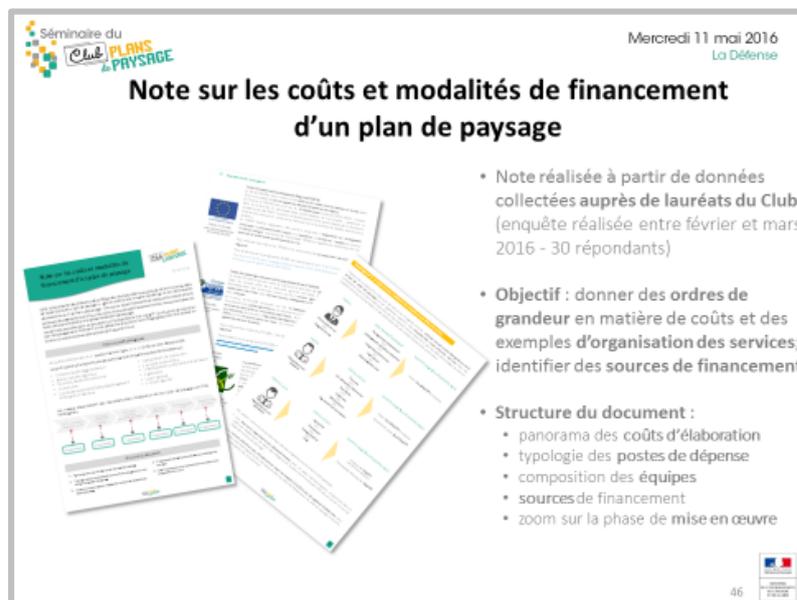
**Maurice Ricard** : Travaillons sur nos paysages, mais dans un souci de cohérence globale.

**Claude Courvoisier** : C'est tellement frustrant de ne pas pouvoir dire tout ce que l'on a à dire... Je vous invite à venir visiter notre territoire, ce sera beaucoup plus parlant.

**Philippe Schmit** : Merci à vous.

## IV. Présentation des dernières productions méthodologiques du Club

- Nadia Aubry, Chef de projet AMO Club Plans de paysage, Cerema



Séminaire du Club PLANS de PAYSAGE

Mercredi 11 mai 2016  
La Défense

### Note sur les coûts et modalités de financement d'un plan de paysage

- Note réalisée à partir de données collectées auprès de lauréats du Club (enquête réalisée entre février et mars 2016 - 30 répondants)
- Objectif : donner des ordres de grandeur en matière de coûts et des exemples d'organisation des services; identifier des sources de financement
- Structure du document :
  - panorama des coûts d'élaboration
  - typologie des postes de dépense
  - composition des équipes
  - sources de financement
  - zoom sur la phase de mise en œuvre

46

Bonjour à tous.

Je vais vous présenter trois productions qui sont venues enrichir la ressource documentaire du Club Plans de paysage. Il y a deux documents à caractère méthodologique qui donnent suite à des Groupes de travail qui ont eu lieu entre 2014 et 2015 et une note à caractère informatif, résultant d'une enquête menée auprès de l'ensemble des lauréats sur la période de février/mars 2016.

Commençons par la *Note sur les coûts et modalités de financement d'un plan de paysage*. Je précise que ce document est présenté à titre informatif et n'a pas une visée méthodologique comme les deux autres publications qui vous seront présentées. C'est un document que vous avez dans les pochettes de participants. Son contenu est factuel, issu d'une enquête menée auprès de l'ensemble des lauréats 2013 et 2015 en début d'année. 30 territoires lauréats ont bien voulu répondre à cette enquête, avec un profil très différent et un niveau d'avancement dans la démarche variable. Dans cette note, vous trouverez cinq types d'information :

- un panorama sur le coût total de la prestation, c'est-à-dire pour l'ensemble des postes de dépenses, à savoir un poste ETP dédié au suivi du plan de paysage et au pilotage de ce plan de paysage, la production du bureau d'études et de la maîtrise d'œuvre et des prestations diverses, notamment les prestations en animation et concertation ;
- des informations sur la typologie des postes de dépenses, avec une liste des différents postes que les territoires ont cités ;
- un point sur la composition des équipes chargées de la démarche, tant du côté de la maîtrise d'ouvrage que de la maîtrise d'œuvre ;
- les financements principaux et les financements complémentaires que les territoires ont pu solliciter et quelques éclairages sur le financement de la phase de mise en œuvre.

Qu'est-ce que l'on peut retenir dans cette première enquête ? Sur la question du coût total, on a une fourchette qui varie entre 40 000 et 125 000 euros. Toutefois, les territoires sont très hétérogènes. Une comparaison de l'ensemble des coûts sur ce panel de 30 territoires n'est pas forcément pertinente. Il faut savoir que le coût total alloué n'est pas non plus en lien avec la nature du territoire. Il y a des communautés de communes, des communes isolées, des PNR. Ce n'est pas en rapport avec la structure. Ce n'est pas non plus en rapport avec la superficie du territoire ni avec le nombre d'habitants. On pourrait donc aussi pousser ce travail d'enquête pour l'ajuster en étudiant plus précisément le cahier des charges et le niveau attendu du bureau d'études.

Sur la question des typologies de postes de dépenses, il y a 3 postes essentiels, à savoir : le pilotage du projet par la maîtrise d'ouvrage, l'étude réalisée par la maîtrise d'œuvre et les frais liés à l'animation. Sur les 30 territoires qui ont répondu à l'enquête, 37 % identifient un poste dédié à l'animation. Les frais s'élèvent en moyenne à 20 % du coût total pour les 30 territoires. On attire une nouvelle fois votre attention sur le fait qu'il ne faut pas baser le budget uniquement sur le travail demandé au bureau d'études.

Sur la question des financements, il y a bien évidemment un financement qui repose en grande partie sur les fonds propres de la structure porteuse et une partie qui repose sur la subvention de l'État. Pour rappel, elle rentre dans le cadre de l'appel à projets et est d'un montant de 30 000 euros répartis sur deux ans. Certains territoires ont pu bénéficier également de financements régionaux et infrarégionaux, c'est-à-dire du Conseil régional et du Conseil départemental ou encore de l'Agence de l'eau. Certains territoires citent également des financements européens tels que FEDER, FEADER et LEADER.

Sur la question du financement et de la phase de mise en œuvre du programme d'actions, nous pouvons retenir que cette phase nécessite de mobiliser des moyens humains et financiers. Pour estimer cette étape avec justesse, le territoire devra passer par une priorisation des actions de son programme.

Autre document mis à votre disposition, le *Kit pour l'animation de la participation dans le cadre d'une démarche de plan de paysage*. C'est le petit recueil que vous avez dans votre pochette de participant. Ce document regroupe 2 fiches-cadres :

- la première porte sur les enjeux de la participation. On a vu ce matin avec Monsieur Girometti l'importance accordée à la participation, qui doit être appliquée à l'élaboration de la politique paysagère. La participation permet une connaissance pour comprendre la façon dont le territoire est vécu et peut être envisagé, pour améliorer la gestion locale et pour aller vers une culture commune, la construction d'un projet partagé et la mobilisation des forces vives favorisant l'adhésion et la responsabilisation du plus grand nombre
- la seconde fiche porte sur les acteurs de la participation. Elle aborde le rôle des principaux acteurs, qu'il s'agisse d'acteurs socio-économiques, des habitants ou des élus. Vous trouverez également des indications sur leur implication à chacune des phases du plan de paysage. Comment les mobiliser ? Quels sont les termes ou les mots porteurs de sens pour chacun de ces acteurs ? Quel message faire passer ? Avec toujours un objectif fixé avant chaque action de communication.

Ensuite, vous trouverez dans ce kit 5 fiches-outils qui présentent des outils testés dans les différents territoires lauréats du Club : le concours photographique, l'exposition photographique, l'observatoire photographique, la balade paysagère ou atelier de paysages *in situ* - comme on l'a vu ce matin avec la présentation sur Mamoudzou - et différents outils de communication.

Enfin, troisième publication mise à votre disposition dans la pochette de participant : une fiche méthodologique sur l'élaboration du programme d'actions. Ce document est issu d'un groupe de travail qui a eu lieu en octobre 2015 et qui réunissait une quinzaine de participants : le Bureau des Paysages, 15 lauréats du Club ainsi que le Cerema. Il est intitulé *Éléments d'appui à l'élaboration du programme d'action*. Il aborde la phase de définition et d'organisation du programme d'actions, phase qui succède à la formulation des objectifs de qualité paysagère. En fait, il s'appuie sur des retours d'expérience. C'est lors de ces échanges que sont venues les expériences et les appuis méthodologiques des territoires avancés dans la démarche et que l'on retrouve dans ce document.

Cela s'articule en trois temps :

- l'identification d'un vivier d'actions, où l'on va recenser des actions qui existent sur le territoire et que l'on va venir accrocher à ce plan de paysage que l'on va adapter. Et aussi, des actions nouvelles qui sont issues des débats et des échanges avec les parties prenantes.
- on va y trouver également des éléments pour tester la faisabilité de ces actions et la pertinence, avec quelques pistes qui vont vous aider à faire le tri dans toutes ces actions et à les prioriser.
- enfin, il y a un troisième temps, c'est l'organisation du plan. C'est son architecture et comment vont être rattachées telles actions à telles orientations et aussi, le contenu de ces actions avec différentes rubriques.

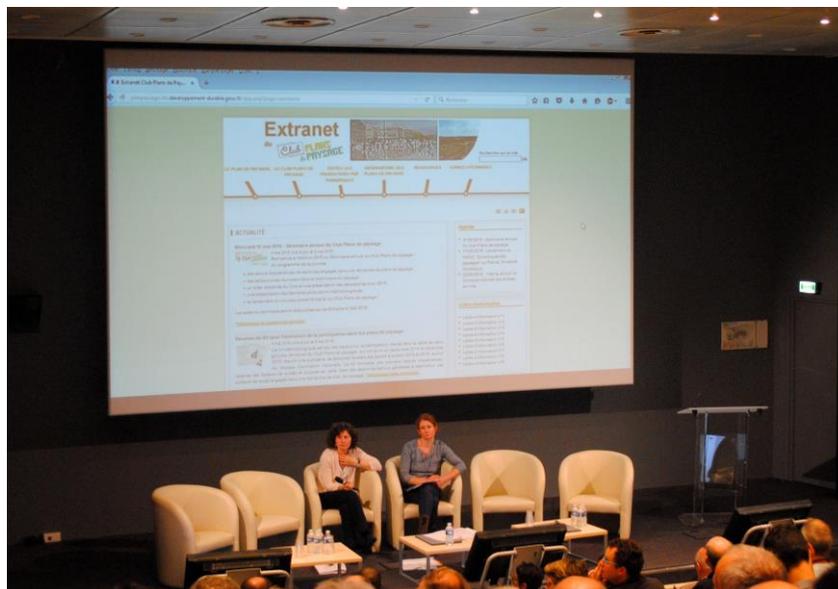
Vous y trouverez tout cela, mais la liste n'est pas exhaustive. Vous pourrez aussi compléter avec vos expériences et les échanges qui vont se poursuivre lors des Groupes de travail du Club.

Pour les trois temps évoqués, on a essayé à chaque fois de vous présenter un objectif fixé et des points de vigilance, puis d'illustrer, avec des expériences menées dans les territoires ou sur le terrain, ainsi que des témoignages. Je remercie les lauréats qui participent à ces Groupes de travail du Club et qui permettent d'apporter de la méthodologie pour en faire bénéficier les lauréats suivants.

Ces trois productions sont disponibles. Vous les avez dans vos pochettes de participants, mais elles sont aussi mises en ligne : Marie va justement nous présenter le nouvel Extranet sur lequel vous aurez mine d'informations.

## V. Lancement du Portail Extranet du Club Plans de paysage

- Marie Villot, Chargée de mission Paysage, Bureau des Paysages et de la Publicité



**Marie Villot** : Nous allons vous faire cette présentation à deux. Je suis ici pour présenter l'Extranet, mais Kenza Bennani est là-haut et va s'occuper de gérer la technique pour que l'on puisse faire une présentation de l'Extranet en direct. Kenza Bennani a rejoint le bureau des paysages en octobre, depuis que Capgemini Consulting accompagne le Bureau des Paysages et de la Publicité, en plus du Cerema, dans l'animation et le pilotage du Club Plans de paysage.

Nous avons donc ouvert un Extranet, que l'on lance aujourd'hui. Chacun d'entre vous pourra le consulter. Nous avons jusqu'à présent une plateforme Alfresco que chacun pouvait également consulter, mais le public était plutôt resserré. Il y avait des identifiants et des mots de passe. C'était une plateforme d'échange. Elle va toujours exister pour mettre en ligne les documents bruts. Cela permet notamment de bénéficier entre les deux appels à projets des cahiers des charges et des premiers retours d'expérience des territoires. Et de déposer les plans de paysage dans leurs différentes phases. Merci à ceux qui ont versé leur diagnostic et leurs premiers objectifs de qualité paysagère sur cette plateforme.

L'idée de l'Extranet aujourd'hui, c'est de pouvoir en faire bénéficier un public plus nombreux, justement en tant que portail d'information sur les plans de paysage. C'est un Extranet. Cela veut dire un identifiant et un mot de passe. Vous allez tout retrouver sur le flyer qui est dans vos dossiers. C'est un identifiant commun pour tout le monde et un mot de passe assez simple aussi. Sur cet Extranet, vous pourrez retrouver différentes rubriques.

Une première rubrique : « *Le plan de paysage* ». L'idée, c'est de rappeler la méthodologie. Pourquoi est-ce que l'on réalise un plan de paysage ? Comment est-ce que l'on l'élabore ? En rappelant vraiment très sommairement les différentes étapes. Si l'on veut aller plus loin, on pourra aller sur les productions méthodologiques dans la rubrique dédiée. Cette rubrique est importante parce qu'elle permet justement de consacrer un temps aux objectifs de qualité paysagère, en mettant notamment en avant tout ce qui est évolution de la réglementation. Vous avez donc une présentation générale de ce que l'on

entend par objectifs de qualité paysagère. Vous avez aussi l'évolution de la réglementation depuis la loi paysages de 1993. Comment est-ce que l'on a évolué et comment ont évolué les plans de paysage pour tenir compte de ces évolutions ?

Vous trouverez par ailleurs deux articles liés :

- l'approche des objectifs de qualité paysagère dans les SCoT, puisqu'ils ont été introduits dans le projet d'aménagement et de développement durable du SCoT depuis la loi ALUR. Vous aurez ainsi la possibilité d'aller un peu plus loin dans l'approche du paysage dans les documents d'urbanisme. Par ailleurs, comme on l'a rappelé ce matin, notamment dans l'introduction du directeur, les objectifs de qualité paysagère sont présents dans les SCoT ;
- les objectifs seront également présents prochainement dans les chartes de parcs naturels régionaux. C'est le projet de loi biodiversité en cours. Dans ce cadre, pour permettre d'accompagner ces évolutions, on a réalisé en 2014 ou en 2015 une note pour essayer de préciser l'approche à retenir dans les chartes de PNR. C'est un document qui a été partagé entre les deux directions concernées au sein du ministère, la Fédération des Parcs Naturels Régionaux et le Conseil National de Protection de la Nature. C'est un peu le document de référence qui vise à accompagner les porteurs de projets dans l'élaboration du projet de charte, création ou renouvellement. Tout cela est disponible dans la rubrique générale sur le plan de paysage.

Ensuite, on a une rubrique qui est vraiment dédiée au Club Plans de paysage et qui vise à en repreciser les objectifs :

- une sous-rubrique permet de donner des premiers enseignements sur des appels à projets. Un appel à projets "plan de paysage" sera lancé en fin d'année, avec des lauréats qui seront connus en 2017. C'est l'occasion de pouvoir regarder dès à présent les différentes pièces qui étaient demandées dans les différents appels à projets ;
- l'Extranet permet aussi de présenter l'offre de services du Club et les Groupes de travail qui sont mis en place et qui permettent d'aboutir sur des livrables. Voilà une présentation très rapide de ce que l'on entend par "Groupe de travail" lorsque l'on rejoint le Club Plans de paysage, avec une illustration de la manière dont on travaille au sein de ces groupes.
- Vous retrouverez aussi les actes du Séminaire annuel. On a eu le premier en 2014 et un autre en 2015, qui a permis d'accueillir les lauréats du deuxième appel à projets. Il y a également celui d'aujourd'hui, dont vous retrouverez prochainement les actes. C'est un séminaire qui est filmé. On pourra donc aussi retransmettre des interventions du jour et diffuser cela largement sur l'Extranet. Je ne l'ai pas dit en introduction, mais l'objectif est vraiment de diffuser largement. Effectivement, il y a la limite des identifiants et des mots de passe, mais l'idée est vraiment de le diffuser largement au-delà des territoires lauréats ;
- on a également une sous-rubrique sur la vie du Club en région. Cela fait partie des ambitions du Club aujourd'hui que de développer une activité au niveau régional. On a un premier club régional qui se met en place en Midi-Pyrénées. L'objectif va être de pouvoir relayer les travaux qui seront mis en place dans les différentes régions.

Vous avez aussi dans la pochette de participant le Rapport d'activité depuis la création du Club. Il sera mis à jour chaque année et vous pourrez le consulter sur ce portail.

Un point important de ce portail, ce sont vraiment les productions méthodologiques. Aujourd'hui, on vous les a présentées rapidement. Vous les retrouverez toutes sur cet Extranet, dans la rubrique « *Toutes les productions par thématiques* ».

Autre rubrique importante, la rubrique « *Observatoire des plans de paysage* ». L'idée est que chacun puisse être contributeur. Vous avez été sollicités depuis le début pour nous aider à présenter vos territoires et pour quoi vous lancez des plans de paysages. Des fiches-profil sont aujourd'hui en ligne. Elles ne sont pas forcément complètes sur tous les territoires, on n'a pas toujours les illustrations et les cartes. Il ne faut donc pas hésiter à écrire sur la boîte mail du Club dont vous avez les coordonnées sur le flyer dans vos pochettes de participant, pour les actualiser en fonction de l'état d'avancement de votre plan de paysage.

Il y a une sous-rubrique qui va permettre de relayer les plans de paysage finalisés. On avait vraiment une demande depuis le premier appel à projets de mise à disposition des plans de paysage finalisé. On a pu mettre en ligne un certain nombre de plans de paysages. Merci vraiment à ceux qui nous les ont envoyés. C'est important que l'on puisse les partager avec tous. Nous avons un problème de taille pour certains, donc tous ceux que l'on nous a donnés ne sont pas encore en ligne. Pour certains, on reviendra sans doute vers les territoires pour avoir des dossiers qui soient plus faciles à télécharger. En tout cas, vous avez aujourd'hui les plans de paysage. Je crois que le plan de paysage de Mamoudzou faisait partie des plans de paysage un peu lourds que l'on n'a pas réussi à mettre en ligne, mais ce sera fait prochainement.

**Sidi Moukou Hamada Sidi** : Vous pouvez mettre en ligne la version synthétisée.

**Marie Villot** : En effet, mais c'est aussi intéressant d'avoir l'ensemble du matériel, même s'il est découpé en plusieurs phases. C'est riche et c'est important de pouvoir le diffuser largement.

On a ensuite une rubrique « *Ressources* », qui est plus ouverte et qui permet de vous renvoyer vers des informations importantes et des documents-ressources sur la recherche qui est menée en matière de paysage au sein du ministère. On peut vous renvoyer vers le portail dédié. Il y a aussi une rubrique qui permet de relayer ce qui se fait dans le cadre des journées de paysage, et également le lien vers le site Internet de la Convention européenne du paysage. C'est une rubrique présentant des ressources générales, à la fois en matière de recherche et de politique du paysage à l'échelle de l'Europe, qui peut, du coup vous permettre d'avoir des éléments d'information complémentaires sur les plans de paysage, sur la démarche et sur la participation.

La dernière rubrique est un espace d'échanges. Pour le moment, il n'y a aucune contribution, mais l'idée c'est que chacun puisse poser ses questions, que l'on puisse y répondre et aussi, que vous puissiez y répondre entre vous, moyennant la possibilité pour nous d'intervenir dans ces discussions. C'est vraiment un forum libre qui ne demande qu'à vivre par vos contributions.

Voilà ce nouvel outil proposé par le Club présenté rapidement. L'idée est que chacun puisse nous permettre de l'alimenter. On va être en relai sur tout ce qui concerne la rubrique « *Agenda* ». Dans la rubrique « *Observatoire des plans de paysage* », on a une partie dédiée à tout ce qui est revue de presse. Donc, n'hésitez pas, même si l'on fait une veille au niveau du Bureau du Paysages, à relayer tout ce qui peut paraître dans les médias et qui concerne le plan de paysage votre territoire.

**Participant dans la salle** : Bonjour. Finalement, le site est basé sur les plans de paysages qui sont issus d'appels d'offres du ministère, ce qui est assez logique. Est-ce que vous avez envisagé d'intégrer ultérieurement des expériences historiques ? Il y a des plans de paysages qui ont vingt ans d'avance et

*qui, notamment au niveau des actions menées, pourraient être intéressants à connaître. Je sais que le site de [mairieconseils.net](http://mairieconseils.net) a déjà fait beaucoup de travail. Ce serait peut-être intéressant de mettre des liens.*

**Marie Villot** : Aujourd'hui, notre observatoire est lié aux deux appels à projets, mais l'idée est de permettre aussi une ouverture pour identifier les plans de paysages et les initiatives qui se sont pérennisées dans le temps. Au départ, je crois que l'on avait envisagé de travailler avec [mairieconseils.net](http://mairieconseils.net) dans le cadre du comité de pilotage. Ce sera l'occasion de travailler avec cette structure, justement pour étayer un peu plus l'Extranet, ce que nous ferons probablement aussi avec les différents partenaires du bureau.

**Juliette Faivre** : Pour compléter, on a aussi une difficulté, au Bureau des Paysages et de la Publicité, à connaître l'ensemble des démarches. Nous avons évidemment plus de facilité avec nos lauréats de l'appel à projets "plan de paysage". Grâce à nos relais et à nos services déconcentrés et autres partenaires, cela nous intéresse évidemment de connaître ces démarches qui perdurent et qui sont à l'image de la dynamique sur le terrain.

**Marie Villot** : On passera par les partenaires du ministère et des services déconcentrés, mais n'hésitez pas de votre côté à relayer les plans de paysage pour que l'on les mette en ligne.

**Juliette Faivre** : Avez-vous d'autres remarques et interrogations ? Je n'en vois pas. Merci Nadia, merci Marie et longue vie à l'Extranet du Club Plans de paysage ! Je vous propose d'enchaîner avec la séquence suivante.

## VI. Instruction d'une thématique : « Comment mettre en place une dynamique d'acteurs autour du plan de paysage ? »

- *Simon Paillet, en charge du plan de paysage de l'Albanais Savoyard*
- *Francis Tallin et Albert Sayag, en charge du plan de paysage du PN des Calanques*
- *Charles Claudel, en charge du plan de paysage de la communauté de communes de Haute Moselotte*



**Juliette Faivre** : La séquence suivante pose une question qui fait écho au débat que l'on a eu ce matin et notamment à la présentation du plan de paysage de Mamoudzou. C'est sur la dynamique d'acteurs et comment l'on arrive à impliquer les parties prenantes. Pour se poser ces questions, j'invite à me rejoindre ici sur scène Simon Paillet, Francis Talin, Albert Sayag et Charles Claudel. Simon Paillet, vous êtes en charge du plan de paysage de l'Albanais savoyard en Savoie, lauréat 2015 de l'appel à projets "plan de paysage". Francis Talin et Albert Sayag, vous représentez le plan de paysage du Parc National des Calanques et vous êtes de la promotion 2013. Charles Claudel, vous représentez la Communauté de communes de la Haute Moselotte dans les Vosges. Ce que je propose à chacun de vous, c'est un temps de parole successif pour chacun de ces trois territoires. Je vous propose de nous poser la question de comment créer une bonne condition du partenariat et comment on arrive à maintenir dans le temps l'implication des parties prenantes autour de la démarche de plan de paysage. Je vous laisse la parole.

**Simon Paillet** : Simon Paillet, je suis architecte urbaniste au Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, également responsable du pôle aménagement, développement et éducation dans le parc. Cela regroupe plusieurs thématiques : l'agriculture, la forêt, le pastoralisme, le développement économique, les énergies, la mobilité et bien entendu, l'urbanisme, l'habitat et le paysage. Pour resituer, le Parc Naturel Régional du Massif des Bauges, c'est 65 communes entre les agglomérations de Chambéry, Aix-les-Bains, Annecy et Albertville. C'est un massif alpin, qui a une tendance à avoir un cœur massif assez rural, mais aussi des piémonts qui s'urbanisent beaucoup. On a réalisé plusieurs démarches prospectives par rapport au paysage, notamment un plan paysage sur les piémonts viticoles de la Corne

de Savoie. L'année dernière, nous avons été lauréats pour un plan de paysage sur les piémonts et les coteaux qui dominent le lac du Bourget, le plus grand lac de France. Ce sont les piémonts qui touchent l'agglomération d'Aix-les-Bains et du lac du Bourget.

Ce que je voudrais rappeler aussi, c'est que l'on ne fait pas un plan de paysage juste parce qu'il y a le ministère qui développe un appel à projets et que l'on va éventuellement toucher les subventions. On fait un plan de paysage parce que l'on a toute une politique d'action, notamment à travers le PNR. Je veux juste rappeler les quatre axes de travail que l'on a dans le parc sur les questions d'urbanisme et de paysage :

- un axe de sensibilisation et de formation des élus ;
- un axe d'articulation des documents d'urbanisme avec la charte du parc. Il faut savoir qu'un parc naturel régional est personne publique associée dans l'élaboration des documents d'urbanisme, c'est-à-dire les SCoT, les PLU et les PLUi ;
- un axe sur l'urbanisme opérationnel. On porte des études opérationnelles d'urbanisme pour réaliser des extensions urbaines, des rénovations d'îlots bâtis et de la réhabilitation du patrimoine bâti. C'est un élément fort parce que l'on voit vraiment de la réalisation ;
- un axe de démarches prospectives. C'est là où l'on a intégré toutes ces démarches, à la fois sur l'élaboration de PADD intercommunaux et l'élaboration de schémas intercommunaux de développement durable. Ce sont des choses que l'on faisait il y a une quinzaine d'années quand les PLUi n'existaient pas. Aujourd'hui, on travaille aussi beaucoup sur les plans de paysages.

Le plan paysage de l'Albanais est un plan qui n'est pas très gros parce qu'il concerne 6 communes, mais 6 communes qui sont importantes parce qu'elles sont sur deux entités. Ce sont des communes qui sont dans le parc, mais qui appartiennent à une communauté de communes et à une communauté d'agglomération, donc en superposition avec le parc et ses communautés d'agglomération et communautés de communes. Un des aspects que l'on a présenté lorsqu'on a candidaté, c'est le caractère exploratoire et pragmatique par rapport à l'élaboration de deux PLUi : la communauté d'agglomération du lac du Bourget avait lancé l'élaboration de son PLUi et la communauté de communes du canton d'Albens avait lancé son PLUi en superposition avec le parc, celui-ci étant personne publique associée. On se dit que c'était peut-être une chance de mettre les élus autour de la table et de voir comment alimenter et apporter une plus-value dans l'élaboration et dans le projet de territoire de ces deux PLUi. Un gage de réussite des plans paysage, du moins, on l'espère, c'est que l'on ne voulait surtout pas rajouter une couche supplémentaire dans une sorte de document en plus. On voulait vraiment travailler ensemble, faire un travail collectif et venir alimenter deux documents d'urbanisme. J'ajoute qu'il y a en plus la révision d'un SCoT qui est en cours d'élaboration sur ce territoire. Nous allons par ailleurs délibérer au mois de juin pour la révision de la charte du PNR, lancée pour 2 à 3 ans afin d'élaborer une nouvelle charte. Nous avons donc pas mal de nouveaux documents. On s'est donc dit que travailler sur un plan paysage est une bonne opportunité. Je trouve que par rapport au fait de travailler sur la planification des PLUi, on ne rentre pas tout de suite dans le réglementaire. On était vraiment beaucoup plus dans un travail de terrain, un travail collectif, un travail de débats et d'échanges. C'est cela qui, à mon avis, en a garanti la réussite.

Ce qui nous a intéressés dans le plan paysage, c'est que l'on a tout de suite demandé à chaque commune d'associer les habitants, des acteurs sociaux, des associations, des socios-pros, des acteurs du tourisme... C'était à eux de choisir. Cela nous paraissait vraiment important parce qu'on voulait que cette démarche soit la plus participative possible avec ces acteurs du territoire. On voulait que ce soit une construction vraiment collective. Nous voulions également avoir des supports qui nous permettent de vraiment travailler dans de bonnes conditions.

Sur le territoire concerné par le plan paysage, on a un lieu où l'on peut se retrouver à chaque fois et travailler. Vous le voyez sur une des diapositives. Ce qui a été intéressant, c'est qu'on a travaillé sur une énorme carte, une grande bâche où l'on a édité la carte du territoire sur lequel on élabore le document. Cela a été le préalable du début de l'élaboration de ce plan de paysage : mettre toutes les personnes qui étaient conviées à ce plan paysage sur la carte, se retrouver, se resituer et travailler sur différents thèmes, à travers différents ateliers. On n'a pas commencé par faire un diagnostic. Ce que j'avais demandé au bureau d'études qui anime avec nous le plan paysage, c'est de dire que l'on a beaucoup de documents qui existent : nous avons les PLU, les PLUi qui sont en cours d'élaboration, la charte du parc et le SCoT existant. Mais on ne voulait pas qu'il y ait un travail de diagnostic, on s'est dit que les élus connaissaient déjà cela par cœur et qu'il fallait que l'on intègre à chaque fois les données de ces documents pour venir nourrir les ateliers et pour permettre le débat. Nous avons donc tout de suite commencé à travailler à travers des ateliers, notamment dans notre lieu de rencontre qui est une ancienne école, dans laquelle nous avons cette carte géante. Nous avons également travaillé sur le terrain et sur des sites exploratoires. On a testé des questions d'urbanisme, des questions d'extension urbaine, etc. Tout de suite, on s'est mis dans la projection et non pas dans l'analyse, la synthèse, le diagnostic. On s'est tout de suite mis en phase d'exploration de travail.

On a eu plusieurs ateliers. Il y a un atelier que l'on a appelé "la récolte". Je raconterai simplement celui-là. La première fois que l'on s'est tous réunis, il y avait des élus, des habitants, des socios-pros et des acteurs du territoire. On leur a demandé la chose suivante : « *si vous avez un ami qui vient de Paris, qu'est-ce que vous avez envie de lui montrer et qu'est-ce que vous n'avez pas envie de lui montrer ?* ». On s'est donc retrouvés avec des drapeaux rouges et des drapeaux bleus sur la carte, chaque couleur symbolisant soit ce qui va bien, soit ce qui va moins bien. Il y a eu un grand débat et de grandes discussions. Cela a touché des questions d'urbanisme, des questions de patrimoine, des questions environnementales, des questions de biodiversité, des questions touristiques, des questions agricoles... C'est un territoire qui est très agricole. Nous avons des AOC sur cette partie. La particularité de ces 6 communes, c'est que l'on est à proximité immédiate de la ville. Aujourd'hui, la pression urbaine est de plus en plus importante. Comment est-ce que l'on fait pour trouver un juste équilibre entre cette dynamique agricole, qui est vraiment le fer de lance de ce territoire, l'attractivité touristique et l'accueil des nouveaux habitants ? En 20 ans, le parc des Bauges a accueilli 22 000 habitants supplémentaires. La question qui se pose, c'est comment on les accueille, quels types d'habitats on fait, etc. La question qui se pose à nous aujourd'hui et qui se pose, selon moi, donc beaucoup de PNR ruraux ou périurbains, c'est que les gens qui viennent habiter dans ces zones veulent une maison et un grand terrain. Alors qu'aujourd'hui, on essaie de travailler sur d'autres formes urbaines. Nous travaillons sur des quartiers où il y a plus de densité, de la mixité, de l'habitat intermédiaire, de l'habitat groupé... Il s'agit donc aussi de changer les comportements et les mentalités.

Nous avons eu un deuxième atelier dans lequel nous avons travaillé sur un parcours. Nous sommes vraiment allés sur le terrain. Nous avons impliqué tout le monde. Nous avons visité toutes les communes sur des sites bien particuliers. Cela nous a permis d'identifier des sites stratégiques et des sites exploratoires. Nous sommes allés tester les réponses à apporter en termes d'agriculture, en termes d'urbanisation, en termes de mobilité et en termes de questions environnementales et de biodiversité. Cela nous a permis aussi de créer des débats et des échanges. Cela nous a permis de ne pas être d'accord et de faire ressortir des questions. Ce qui est intéressant, c'est que lorsque l'on se retrouve tous ensemble, que l'on soit élus, habitants ou socios-pros, le rôle de chacun n'existe plus. On est tous habitants du territoire, les élus ne sont pas prédominants dans le débat : à un moment donné, tout le monde a la même place. On habite tous le territoire et on se demande comment faire pour que ce territoire soit attractif et de qualité.

Un autre atelier a consisté à travailler sur la préfiguration. Nous avons donc pris des sites tests. On a testé des réponses à apporter en termes d'extensions urbaines. On a vu qu'il y avait des endroits qui étaient inopportuns pour l'extension urbaine et d'autres qui pouvaient constituer une réponse. Chaque fois, ce n'est pas les urbanistes ou les architectes qui apportent toutes les réponses. Bien entendu, on alimente. On vient apporter des idées et des réponses, mais ce sont vraiment les acteurs, les élus et les habitants qui cherchent à apporter des réponses. Ce qui a été intéressant, c'est qu'avec les deux PLUi qui sont en cours, on s'est aperçu que les élus nous disaient souvent qu'ils étaient contents de faire ce plan de paysage parce que le PLUi est une grosse machine de guerre qui sera très intéressante parce qu'il y a un projet de territoire derrière, mais finalement, le fait que l'on travaille en amont, cela nous permet de mieux alimenter les deux PLUi. Notre plan de paysage n'est pas terminé. On en est aux objectifs de qualité paysagère. Par contre, ce qui est intéressant, c'est que les deux structures en charge des PLUi étaient très intéressées de suivre le plan de paysage. Fin mars, elles nous ont associés à des ateliers du PLUi où les personnes qui participaient au plan paysage sont venues expliquer la méthode et la démarche. On a donc semé un peu toute la méthode sur le PLUi et cela vient enrichir et qualifier le travail qu'ils font actuellement sur leur PADD.

Pour le moment, je n'ai pas d'autres choses à ajouter. Nous pourrions en discuter.

**Francis Talin** : Pour les Calanques, on est venu à deux. On devait même être trois. Le plan de paysage du Parc National des Calanques s'est fait avec l'agence d'urbanisme de Marseille en co-maîtrise d'ouvrage. Cela parce que le PN des Calanques est le dernier-né des parcs nationaux français, créé en 2012. Il est terrestre (c'est ce qui nous intéresse particulièrement), marin et extrêmement périurbain puisqu'il est intégré à la commune de Marseille. Le parc a énormément d'enjeux de risques de pollution et de fréquentation et ces enjeux ont une source extérieure qui est la ville et toute la métropole. Travailler avec l'agence d'urbanisme nous a permis de trouver un bon équilibre.

Pour aller un peu plus loin dans le contexte, comme je vous l'ai dit, c'est un jeune parc national. Nous avons une charte toute récente. J'étais le Chargé de mission Charte du projet de Parc National et toute la question s'est jouée à cette époque sur les limites. Quel allait être le territoire du parc ? Quelle allait être la réglementation dans celui-ci ? La question à laquelle on nous a demandé de répondre, c'est comment mettre en place une dynamique et quelles sont les méthodes pour mettre en place une dynamique d'acteurs autour du plan de paysage ? La première chose, c'est de bien savoir où l'on veut aller, où l'on est et comment l'on peut le faire. Pour nous, c'était important de bien connaître le contexte et de partir de ce contexte pour définir les attendus. Le contexte de ce parc, du fait que l'établissement public du parc et un établissement minuscule dans une grande métropole, mais avec une très forte visibilité et une très forte notoriété, c'est qu'il y a souvent un bon accueil de la part des autres collectivités territoriales.

Comme je l'ai dit, il y a des enjeux très forts et de nombreux maîtres d'ouvrage sont dans l'attente ou dans la poursuite des coûts, parce que le travail du plan de paysage, nous l'avons axé sur les espaces naturels et sur les problématiques d'accès, d'interfaces et d'urbanisation. Dans les espaces naturels, on avait une forte attente des gestionnaires qui étaient un peu bloqués en disant « *vous pourrez faire ces travaux et ces actions quand le parc national sera mis en place et qu'il aura pu prendre une décision* ». Une fois qu'il a été créé, ils nous disaient « *les actions pourront se faire quand on aura le schéma des sentiers, le schéma d'accueil, etc.* ». Le plan de paysage a donc été un moyen de relancer une dynamique. La création de la métropole et le fonctionnement de la métropole elle-même sur le territoire de Marseille ont évidemment donné un moment un peu particulier, d'où l'intérêt de faire ce travail, à ce moment-là, avec l'agence d'urbanisme.

L'enjeu de créer une dynamique est en tous cas essentiel pour pouvoir entraîner avec nous l'ensemble des maîtres d'ouvrage, les propriétaires gestionnaires des espaces naturels, les maîtres d'ouvrage classique, les espaces urbains, les collectivités, la métropole et le département.

**Albert Sayag** : Bon après-midi à tous. Je suis arrivé au PN des Calanques en février 2015, avec ce projet qui était déjà lancé par rapport à l'appel à projets de 2013 et pour lequel, comme pour la majorité des plans de paysages, l'objectif allait être de définir des objectifs de qualité paysagère, un plan d'action, des orientations paysagères et tout ce que vous voyez affiché à l'écran. Ce qui est apparu très vite, c'est qu'avant de pouvoir faire cela, il fallait que l'on puisse mettre d'accord l'ensemble des acteurs du territoire sur des objectifs partagés pour un vrai projet de territoire. Francis disait qu'il y a eu une discussion très forte entre les acteurs partenaires lors de la création du parc et qu'elle avait beaucoup porté sur des questions réglementaires et sur des questions de périmètre. La question du projet de territoire à proprement parler avait été un peu escamotée. À l'image de ce qui a été présenté avec les premières expériences de la journée, le plan de paysage est venu re-pointer très précisément ce que l'on voulait faire de ce territoire et les grandes lignes paysagères et les grandes richesses du territoire que l'on souhaite préserver, que l'on souhaite voir évoluer, que l'on souhaite aménager ou ne pas aménager. Cela a été l'objet des discussions qui ont eu lieu dans le cadre du déroulement de cette démarche.

Ce qui fait que l'on a peut-être à l'arrivée un document qui est un peu frustrant pour certains maîtres d'ouvrage du quotidien, parce qu'ils souhaitaient avoir un document très concret dans lequel on puisse avoir des orientations paysagères presque réglementaires sur des matériaux et une manière d'intervenir sur le territoire. On est encore aujourd'hui sur un projet de territoire global, dans lequel on a défini les grandes lignes, des grands objectifs de qualité paysagère qui vont fonder les actions à venir sur les prochaines années.

**Francis Talin** : Comment est-ce que l'on a lancé cette dynamique et comment on a essayé de la mettre en place ? Tout d'abord en essayant d'associer largement les maîtres d'ouvrage et en les associant à des usagers. On a commencé par faire un diagnostic très rapide, parce que nous avons beaucoup de données. On a fait rentrer des gestionnaires de milieux naturels dans la ville et des urbanistes dans le milieu naturel. Souvent, quand on regarde des cartes d'urbanistes, le milieu naturel est simplement un aplat vert. Inversement, quand on regarde les cartes de gestionnaires, le milieu urbain est un aplat gris. Nous avons commencé le comité technique en faisant un oral des maîtres d'œuvre, pour que ce comité lui-même participe au choix du maître d'œuvre pour la démarche. Nous avons ensuite tenu un comité technique pour le diagnostic, que l'on a impliqué et que l'on a invité avec deux balades. Après, nous avons fait une grande démarche de 10 ateliers sur le terrain qui ont été vraiment très productifs.

**Albert Sayag** : Des ateliers vraiment sur le terrain, c'est-à-dire que tous les ateliers se sont passés en extérieur et qui étaient vraiment diversifiés, à la fois sur le territoire, sur les thématiques, sur des problématiques qui pouvaient se confronter à des acteurs différents ou des acteurs identiques, pour pouvoir avoir cette vision différenciée. Un travail de synthèse et de restitution a été réalisé pour chaque atelier. Cela fait partie du document de restitution globale et qui donne des orientations qui ont été construites pendant les ateliers. On n'a pas réalisé dans ces documents territoriaux de monographies, comme on pouvait le faire si l'on faisait un travail en salle, mais vraiment un travail de restitution du diagnostic partagé, des enjeux partagés, des orientations partagées et des propositions d'action qui sont

issues de ces discussions pendant les ateliers. Les ateliers se tenaient en général sur une demi-journée, ou sur une journée pour certains en fonction des contraintes d'organisation.

Sur les problématiques qui ont été étudiées, ce qui a été fait, c'est d'essayer de croiser à la fois des problématiques spatiales, les problématiques temporelles et des problématiques thématiques avec les questions d'interfaces villes/nature, des questions de grands paysages, des questions d'accueil dans les milieux de porte d'accès au Parc National, et des questions de fond sur la défense-incendie. Comment gérer la défense-incendie sur des territoires avec cette imbrication très forte à certains endroits entre la ville et la nature ? On a des problématiques de sécurisation des parties habitées. On pouvait avoir des sujets très polémiques. Je dirais que l'on a mis un peu les pieds dans le plat. Quand on a amené les personnes sur le terrain pour ces ateliers, on a posé les questions qui faisaient mal. On a posé les questions qui fâchaient. On a pu craindre à certains moments de ne pas arriver à créer de consensus. Ce qui est apparu systématiquement pendant l'ensemble des ateliers, c'est qu'en réalité, il y avait besoin de se parler, d'avoir une vision commune et, en particulier, une vision sur le terrain lui-même. La question qui se posait, au final, revenait à définir l'emplacement du curseur. Les positions des uns et des autres ne sont jamais antinomiques. C'est juste qu'il faut sortir de la logique propre à chacun pour bien comprendre la logique de l'autre et trouver ensemble le positionnement d'un curseur qui soit cohérent et qui puisse être accepté par tous. C'est un peu la conclusion de l'ensemble de ces ateliers.

À l'issue de toute cette démarche, il me semble qu'avec les acteurs socio-économiques et associatifs, avec les élus, les représentants d'habitants, les comités d'intérêt de quartier, les associations locales de défense de l'environnement et du patrimoine, etc., on a pu mettre sur la table les sujets qui fâchaient et, en même temps, trouver des points d'entente ou en tout cas des points de compromis sur ces différents sujets.

**Francis Talin** : Sur l'ensemble des ateliers, nous avons eu à chaque fois une trentaine de personnes présentes, soit plus de 200 personnes touchées au final. C'est une démarche qui a été très bien ressentie et qui a fait plaisir à tout le monde. Nous l'avons conclue par un grand séminaire qui a réuni 120 participants. Cela a été l'occasion de mettre en avant les maîtres d'ouvrage et de relancer la dynamique pour la construction finale du document. On a donc cherché à avoir la présence des élus. En réalité, le plan de paysage n'a réellement commencé que lorsque l'on a pu faire le lancement avec l'ensemble des élus, ce qui nous a retardés de quelques mois pour trouver la bonne date. On a travaillé avec l'agence d'urbanisme, où les élus de Marseille ont l'habitude de se réunir, pour avoir accès au Président du PN et à la Présidente de l'Agence d'urbanisme, tous deux élus par ailleurs sur le territoire. Ils ont co-lancé la démarche, invité l'ensemble des élus et lancé ce travail.

Après, ce travail s'est plutôt fait en l'absence de ces grands élus. Le séminaire était donc l'occasion de les faire venir à nouveau et de convier les élus des communes concernées, de manière à ce qu'ils puissent prendre position sur l'importance du paysage, l'importance de la démarche lancée et l'intérêt pour les prochaines étapes à venir, à savoir notamment, comme partout ailleurs, l'arrivée du PLUi. Il y a eu la présence de Gilles Clément, mais aussi d'autres grands témoins locaux représentants des collectivités. Chaque invité pouvait insérer sa structure et sa vision au sein de la démarche de plan de paysage.

**Albert Sayag** : Ce travail au sein du séminaire était une manière de conclure les ateliers, mais aussi, sur la base de tout ce qui avait été dit pendant les 10 ateliers de mettre en lumière les grands éléments-clés qui nous ont permis de travailler sur les objectifs de qualité paysagère et sur la définition de ces

objectifs de manière véritablement concertée. Aujourd'hui, on a abouti à un travail qui est en cours de consultation et de validation selon une trame assez classique, mais avec deux cahiers qui nous semblent particulièrement importants :

- dans le premier, "*Diagnostic et enjeux*", on reprend la présentation du territoire et les grandes thématiques d'enjeux qui le traversent ;
- le deuxième est un cahier de stratégie paysagère dans lequel on retrouve à la fois des objectifs de qualité paysagère, des recommandations et le plan d'actions décliné en fonction des objectifs de qualité paysagère en réponse aux enjeux du premier cahier. C'est vraiment un travail qui est issu de tout ce qui a traversé les ateliers et aussi du travail du comité technique dans lequel on a impliqué les différents techniciens des différentes collectivités et organismes gestionnaires, pour pouvoir fabriquer ces objectifs de qualité paysagère ensemble ;
- il y a un troisième cahier qui se compose d'un travail de description et de recommandations sur les unités de gestion paysagère et le travail de restitution dont je parlais tout à l'heure sur les ateliers de paysage. Il reprend des éléments pratiques sur certaines parties du territoire concerné.

Ce travail est aujourd'hui en phase de validation. Il a été présenté au comité de pilotage et il a été envoyé à l'ensemble des partenaires. Nous sommes en phase de consultation. Il y aura encore des discussions au comité scientifique, au conseil économique, social et culturel du parc et aussi au sein des différentes collectivités concernées. C'est vraiment un travail sur lequel on insiste encore aujourd'hui, avant sa validation définitive sur l'implication des différentes parties prenantes. Dans le plan d'actions, le dernier objectif est de maintenir l'animation autour de la mise en œuvre du plan d'actions, qui fera l'objet d'actions mises en œuvre sur une sollicitation régulière de l'ensemble des techniciens qui ont participé à son élaboration.

**Francis Talin** : Dans l'idée de validation, actuellement, on est dans ce qui pourrait ressembler à l'enquête publique. Le document peut être téléchargé sur notre site et chacun peut répondre sur une boîte mail et envoyer son avis. Cela donne un document ouvert.

**Charles Claudel** : Je suis Charles Claudel, Chargé de mission au sein de la Communauté de communes de la Haute Moselotte depuis 3 ans. La Communauté de communes de la Haute Moselotte se situe au sein du département des Vosges, dans la partie sud-est. Elle se compose de 5 communes. C'est un établissement public de coopération intercommunale qui a été créé en 2002 avec 5 communes et 12 697 habitants pour une superficie de 16 713 hectares. En termes de densité de population, on arrive au sein de la communauté de communes à une densité de 82 habitants par kilomètre carré, ce qui pour les zones montagneuses françaises est vraiment une densité très forte. On la cite même en tant que plus forte densité de population au sein des montagnes françaises. La totalité du périmètre de la communauté de communes est intégrée au sein du PNR des Ballons des Vosges. Les 5 communes concernées sont : La Bresse, Cornimont, Ventron, Saulxures et Thiéfosse.

Au niveau paysager, la communauté de communes répond à une logique de vallée. Les versants exposés au sud sont plus utilisés par l'agriculture. Les autres versants exposés Nord sont plus utilisés par l'exploitation forestière. Ce sont essentiellement des hêtraies sapinières localement. Les fonds de vallées sont quant à eux plus dédiés à l'urbanisation avec les villages qui se développent. On a même des systèmes de conurbation qui se développent le long des vallées. Sur ce territoire, il y a de gros enjeux au niveau de l'économie du bois. La forêt représente quasiment 60 % du territoire de la

communauté de communes. Il y a également de forts enjeux touristiques. Ventron et La Bresse, ce sont vraiment des communes touristiques avec des stations de sports d'hiver. On peut également citer le tourisme estival qui est très dynamique sur le territoire. Il y a de beaux paysages. Il y a vraiment des enjeux au sein de notre communauté de communes au niveau du paysage.

Suite à ces enjeux que j'ai énoncés, la communauté de communes, trois ans après sa création, dans le cadre de sa compétence obligatoire d'aménagement de l'espace, a souhaité signer un contrat plan de paysage qui se décline en trois volets.

Le premier volet traite des espaces naturels, qui sont les espaces prédominants au sein de la communauté de communes. Au niveau des actions développées dans ce volet espaces naturels, il y a un axe important sur la reconquête agricole défriche ancienne. Suite à la Seconde Guerre mondiale, il y a eu une forte déprise agricole sur la communauté de communes et de nombreux parcours des espaces communaux se sont enfrichés. Aujourd'hui, ils n'apportent donc plus de paysages ouverts et sont moins intéressants, moins attrayants. Face à cela, on a également des agriculteurs sur le territoire qui sont présents, qui sont dynamiques et qui sont vraiment dans une phase de modernisation de l'agriculture de montagne. Il cherche vraiment à se développer. Ils sont vraiment à la recherche de surfaces. Dans le cadre du plan paysages, on a donc proposé une action pour remettre en état ces friches agricoles anciennes. Ces espaces boisés n'ont pas une vocation de production de bois. Ce sont vraiment des espaces de friches. On a de la petite friche ligneuse sans intérêt au niveau production, mais qui peut par contre avoir des enjeux de biodiversité et de paysages. Lors des opérations de rénovation, on essaie vraiment d'intégrer tous les enjeux de ces zones.

Les agriculteurs qui sont demandeurs d'espace n'ont pas la possibilité de monter eux-mêmes les dossiers de demande de subvention. Cela représente quand même un investissement administratif conséquent. La communauté de communes les épaulé donc vraiment dans la démarche de montage de dossiers. On les aide notamment dans la phase de rédaction des documents pour solliciter des subventions, que ce soit auprès du département ou auprès des fonds massifs des Vosges. Cela peut être également de demander des autorisations de défrichement. Là aussi, on les épaulé vraiment. On a tout un réseau de partenaires qui s'imbriquent autour de cette action. Le PNR des Ballons des Vosges intervient pour tout l'aspect technique : gestion de la biodiversité et prise en compte de tous les enjeux du milieu. La DDT intervient pour l'aspect défrichement. Les financeurs sont présents pour donner leur avis et des conseils. Depuis 2005, on a reconquis près de 200 hectares de friches sur la communauté de communes, ce qui est déjà assez conséquent et donne une nouvelle ouverture sur les paysages.

On a également développé une deuxième action : la gestion des micros boisements. Toujours dans la logique d'après-guerre, il y a des plantations qui ont été réalisées dans les vallées et qui ferment les paysages. Il y a eu notamment des plantations d'épicéas communs. On mène avec les propriétaires, qui ont planté ces parcelles, des actions pour gérer ces espaces, notamment pour alimenter la filière bois et aussi pour les gérer dans une optique paysagère en essayant d'étudier avec eux l'aspect paysager de ces zones. On travaille notamment avec le Centre Régional de la Propriété Forestière et la chambre de l'agriculture sur ce dossier.

De gros travaux sont également menés sur les berges de rivière. Les élus ont vraiment pris conscience dès le début de l'enjeu de préserver ces milieux. On intervient avec un maître d'œuvre sur des programmes de travaux traitant de la continuité écologique des cours d'eau. Il s'agit donc de la gestion des passes à poissons, des barrages et du traitement de la végétation des ripisylves, que ce soit de la petite éclaircie sur les ripisylves ou de la gestion des espèces invasives en bordure de rivière comme la renouée du Japon qui est vraiment très présente. Ces actions sont développées dans le cadre de programmes.

Il y a également un autre type d'actions qui est bien mis en valeur sur le territoire, avec un fort enjeu touristique comme je l'ai dit. Ce sont des actions de mise en valeur d'espaces naturels remarquables. Au niveau de la communauté de communes, nous avons beaucoup de petits espaces intéressants qui sont mis en valeur. Certains ont fait l'objet de conventions et sont gérés notamment par des conservatoires des sites ou le parc naturel régional des Ballons des Vosges. Cela peut être des tourbières de tout type, des falaises, des points de vue, des cascades. Il y a tout type de milieux naturels qui peuvent être mis en avant.

Dans le cadre de son plan paysage, la communauté de communes a également mis en place un volet sur le bâti, les constructions et le développement. Le bâti est vraiment très présent dans les fonds de vallées. On peut même observer un développement très dynamique. Il y a des phénomènes de conurbation entre villages et on a donc des villes-vallée qui se créent. Il y a vraiment matière à gérer et à avoir un attachement à ce patrimoine. Certains bâtiments, notamment dans les centres-villes, sont assez vétustes. La Communauté de communes, en lien avec le Conseil départemental des Vosges a mis en place une action pour promouvoir et aider à la rénovation des façades des maisons. Pour valider les dossiers aidés, il y a une validation au niveau du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement qui valide les dossiers pour qu'il y ait vraiment une intégration paysagère du bâtiment.

Au niveau de la communauté de communes, il y a également une action qui a été menée sur la signalétique. On se situe au sein d'un PNR et normalement la publicité y est interdite. Or, il y a, à l'heure actuelle, beaucoup de panneaux sur la communauté de communes, qui signalent des magasins et des points de vente. C'est essentiellement de la publicité. On a travaillé avec un bureau d'études qui a fait une étude sur toute la signalétique. Il s'est avéré qu'il y avait de la signalétique réglementaire et une autre qui ne l'était pas. Avec ce bureau d'études, nous avons mené une grosse action de rédaction d'un plan de jalonnement de la signalétique sur tout le territoire. Actuellement, on est en train de poser une signalétique nouvelle sur la communauté de communes en travaillant sur la signalétique d'information locale (SIL).

Toujours dans le cadre du bâti, on propose des permanences aux administrés de la Communauté de communes. Des permanences, cela peut être du conseil au niveau de l'architecture en lien avec les CAUE. On propose également des conseils au niveau de la rénovation énergétique, pour dépenser le moins d'énergie possible sur la Communauté de communes et avoir un œil sur l'avenir avec le réchauffement climatique. D'ailleurs, la Communauté de communes est partie prenante du programme national "Habiter Mieux" et des financements sont apportés sur les dossiers privés par la Communauté de communes.

Une dernière chose qui est mise en place par le biais du plan de paysage, c'est tout un volet de communication, de sensibilisation et de formation. Pour qu'un plan paysage soit compris de la population, on doit faire de la communication pour que les administrés et les touristes comprennent les démarches et les politiques qui sont adoptées sur le territoire. Dans ce volet communication, on organise tous les deux ans un grand festival du paysage qui vise vraiment à mettre en avant toutes les actions qui ont été menées par les différents partenaires. Cela peut être des conférences, des ateliers théâtre, des ateliers thématiques, de la pédagogie avec des scolaires pour leur apprendre des choses sur le paysage, des dynamiques des territoires. Tous les acteurs sont parties prenantes de cette fête du paysage. Tous les deux ans, c'est un véritable succès. Cela met vraiment en avant le plan paysage de la Communauté de communes.

Nous avons également mis en place au sein de la Communauté de communes un observatoire photographique des paysages. Un photographe est chargé de prendre des clichés de paysages, qui peuvent être urbains ou plus naturels. Cela permet un suivi du territoire dans la durée et de voir si le

plan paysage a eu un effet. On organise également des journées de formation avec les techniciens des communes et avec les élus. Cela peut être des journées de formation autour de thèmes bien particuliers, par exemple sur les permis de construire ou sur la gestion des espaces verts et des herbicides. Cela peut être des formations avec les agriculteurs pour bien rénover les friches ligneuses. En dernier lieu, on traite également d'un volet communication. Deux fois par an, on édite une petite brochure d'informations que l'on distribue dans tous les foyers de la communauté de communes, pour vraiment bien mettre en avant ces actions.

Un plan paysage, c'est un outil qui était vraiment utile sur notre territoire. On l'a vu, c'est un territoire qui par le passé avait subi de la déprise. Cela permet vraiment de retrouver une dynamique au sein du territoire. Cela permet aussi de passer d'une évolution du paysage qui était subie lors des dernières années, à une évolution qui est aujourd'hui un peu plus maîtrisée dans le cadre du plan paysage. Le plan paysage n'est pas un outil réglementaire, mais cela nous a permis de développer des actions en faveur du paysage. Cela a vraiment un intérêt collectif pour un territoire comme le nôtre, qui a de forts atouts touristiques et agricoles.

Pour conclure, le plan paysage qui a été développé depuis 2005 traite vraiment bien de l'aspect paysager. On a une agriculture qui est très précaire sur la Communauté de communes et qui tend à se moderniser, il faut donc absolument que l'on trouve des moyens pour aider les agriculteurs. La Communauté de communes s'est lancée récemment dans un plan d'action agricole pour aller encore plus loin dans l'agriculture de montagne et proposer des actions concrètes pour aider les agriculteurs dans leur travail. Un premier outil été mis en place depuis le lancement du plan d'action agricole : l'édition d'une plaquette d'information, qui reprend toutes les exploitations. C'est vraiment un outil de promotion de l'agriculture de montagne sur notre territoire.

**Juliette Faivre :** Merci beaucoup. Je pense que l'on peut les applaudir. Merci pour vos présentations qui, sur trois territoires différents et à des stades d'avancement différents de la démarche plan de paysage, montrent la façon dont l'on continue à associer et à mobiliser les acteurs. Nous avons un temps d'échange avec la salle. Est-ce qu'il y a des questions ?

**Participant dans la salle :** *Bonjour, je souhaitais revenir sur la première intervention et savoir quelle était la notion de "grande carte" et d' "apports successifs des partenaires au sein des ateliers" et quelles étaient les problématiques sur lesquelles vous faisiez plancher les personnes que vous avez réunies ? Deuxième chose, dans le partage des avis ou des opinions entre les différents types de public que vous aviez autour de la carte, est-ce qu'il n'y avait pas une prévalence à un moment donné de certains acteurs ? On rencontre très souvent des difficultés dans ces ateliers, avec des personnes qui ont des idées, mais pour lesquelles certains pensent qu'il n'y a pas de faisabilité opérationnelle. Vous voyez ce que je veux dire ? C'est la différenciation entre la personne qui vit dans un espace et qui aimerait voir évoluer certaines choses et d'autres partenaires qui sont soit les financeurs, soit les gestionnaires. Ce sont ceux qui montent l'opérationnel dans les projets et qui, parfois, souscriraient bien aux idées qui sont lancées, mais qui ont une difficulté pour pouvoir répondre à certaines problématiques. L'acceptabilité de certains sujets dénote donc parfois du curseur qui peut être apporté. Quelles sont les problématiques sur lesquelles vous interrogiez ou sur lesquelles vous faisiez intervenir les personnes autour de votre grande carte interactive ?*

**Simon Paillet** : Les problématiques qui sont beaucoup ressorties sont des problématiques d'urbanisme et de développement de l'urbanisme, quand on fait des extensions de chef-lieu ou de la rénovation d'îlots existants. Donc des questions d'habitat, de densité, de mixité, de nouvelles formes de bâti, etc.

Ensuite, il y a une autre thématique qui est devenue aussi importante, c'est la question de l'agriculture et des limites avec l'agriculture. Même si l'on est à la proximité de la ville, on est vraiment sur un territoire très agricole : sur les 5 communes, 3 sont fruitières. Il y a plusieurs AOC fromagères, mais il y a aussi 3 communes fruitières qui sont vraiment au fondement de la bonne santé de cette économie agricole. À un moment donné, il y a donc des choix à faire en termes de développement de l'urbanisation. Ce qui était assez intéressant, c'est que les agriculteurs étaient aussi dans le groupe. On a associé plusieurs agriculteurs qui jouaient bien le jeu et qui comprenaient qu'il fallait un développement de l'urbanisation, parce que la ville d'Aix-les-Bains est à côté et qu'elle annonce plusieurs dizaines de milliers d'habitants dans les prochaines années. En même temps, bien entendu, les élus et les habitants qui étaient dans le groupe comprenaient bien que cette économie agricole est aussi indispensable à la qualité du paysage. La limite entre l'agriculture et l'urbanisation, ce sont souvent des discussions et des débats, sinon houleux, en tout cas intéressants, parce qu'il faut savoir comment créer cette limite et comment la travailler.

Après, il y avait aussi les questions de patrimoine et les questions de réhabilitation. C'est venu régulièrement parce que l'on a des hameaux qui sont très patrimoniaux. Comment fait-on pour restreindre l'urbanisation, du fait aussi qu'il n'y a pas forcément les équipements publics à ces endroits ? À un moment donné, il va falloir peut-être concentrer l'urbanisation à d'autres endroits, sur des axes qui sont plus fréquentés.

La question touristique s'est aussi posée. Certes, les gens viennent dans ce territoire pour le lac du Bourget et pour la ville d'Aix-les-Bains, mais c'est aussi un espace de loisirs pour les urbains. Comment traiter cette question touristique ? Comment traiter cette question de sports de pleine nature ? On a aussi le grand plateau nordique et les espaces de ski de fond les plus importants de France.

**Participant dans la salle** : *Est-ce que vous les abordiez sous l'angle des menaces ? Sous l'angle de la mise en valeur de l'existant ?*

**Simon Paillet** : Non, on ne le prenait pas sous l'angle de la menace. Ce matin, on a parlé d'un SCoT en disant qu'il était contraignant. Moi, je n'aime pas parler de contraintes. On parlait plutôt d'exigences. Si l'on veut que tout le monde soit le gagnant, si l'on veut que l'agriculture soit gagnante, mais aussi accueillir de nouveaux habitants, il faut prendre en compte cette notion de vivre ensemble. Il y a la notion de faire ensemble cette société avec une certaine qualité de vie. La question, c'est donc quelles exigences on se donne pour réussir en matière d'urbanisation et pour conforter cette dynamique de l'agriculture ? C'est donc vraiment plus une notion d'exigences qu'une notion de contraintes ou de menaces. Il ne s'agit pas de dire qu'il ne faut plus l'un ou plus l'autre ou qu'il faut arrêter ceci ou cela. À un moment donné, il y a une cohabitation et il faut que cette cohabitation soit gagnante pour tout le monde. Il faut qu'il y ait une intelligence dans la manière de faire l'urbanisation et aussi, peut-être, dans la manière de faire l'agriculture, parce que les deux doivent cohabiter.

Vous avez aussi parlé des acteurs. Je disais tout à l'heure que tout le monde était mélangé dans le groupe. On savait forcément qui était qui, mais à certains moments, on n'était pas sûrs que ce soit vraiment un élu ou autre. Nous avons des comités de pilotage où il y a des décisions qui sont prises. Ce

sont forcément des élus qui prennent des décisions, mais on a transformé certains comités de pilotage en atelier parce que l'on avait besoin d'un atelier supplémentaire. Comme nous avons des contraintes budgétaires, on a transformé un comité de pilotage en atelier, mais ce n'était pas gênant. Début juin, on va voir un nouvel atelier qui va être la préfiguration de la carte de ce plan de paysage. Tout le monde va travailler dessus. On ne va pas dire à ceux qui ne sont pas élus de sortir. Cette construction va être collective. Je pense qu'en fin de travail du plan paysage, on demandera de manière un peu symbolique une validation dans les conseils municipaux, mais je crois que la validation sera d'autant plus intéressante si tout ce que l'on a pu se dire dans le plan paysage, on arrive à le retraduire dans les documents de planification.

Je pense que nous avons eu la chance de faire ce plan paysage avec le même pas de temps que les PLUi qui sont en cours et finalement venir alimenter les PLUi. On voit bien que les personnes qui travaillent sur les PLUi étaient très intéressées. On les a associées tout de suite. On a associé le Vice-président à l'Urbanisme de l'agglomération au plan paysage. Les personnes qui construisent les PLUi sont associées à notre plan paysage, même si cela ne concerne que quelques communes de leur PLUi. Elles ont compris l'intérêt de la méthode et l'intérêt de la démarche. Finalement, il y a une bonne collaboration. Cela fait partie de la réussite du plan paysage. Il y aura certainement d'autres choses qui marcheront un peu moins, mais le lien avec les documents d'urbanisme qui sont en train de se faire, je trouve que c'est une bonne chose.

C'est aussi ce qui a motivé les élus parce qu'ils étaient un peu embêtés. Ils étaient tous d'accord pour faire le PLUi. Ils ont tout délibéré pour cela, mais ont vu qu'ils rentraient dans une grosse machine qui était difficile à digérer, quand ils se retrouvaient sur leur territoire avec les 6 communes qui avaient une connivence entre elles et entre lesquelles les limites administratives n'existent plus... Ce qui est intéressant, c'est que dans une des actions futures du plan paysage, on voudrait essayer de créer une sorte de gouvernance partagée. On veut que les projets un peu structurants qui vont se faire sur ces communes ne soient pas le projet d'une commune gérée par les élus de la commune, mais qu'ils soient partagés avec les autres élus de ces coteaux. L'idée, c'est que dès que l'on a un grand projet, on réunit ce comité que l'on pourra appeler comité paysage ou de gouvernance partagée pour discuter de ce projet. Je trouve que ce serait une initiative intéressante. Le plan paysage est à une échelle d'entité et non plus à une échelle communale. On peut donc partager certains projets structurants pour les 6 communes.

### **Juliette Faivre : Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ?**

*Participant dans la salle : J'ai une question pratique pour le dernier intervenant. En quoi consistent la fête du paysage et l'observatoire du paysage ? Comment est-ce que vous les déclinez ? Comment est-ce que vous arrivez à les mettre en œuvre ?*

**Charles Claudel :** Pour l'observatoire des paysages, il y a un protocole photographique qui a été adopté. Des clichés sont pris avec des angles bien précis et des positions à des endroits bien précis. Les positions sont relevées au GPS. Sur un certain nombre, on prend des vues et on fait des comparatifs dans le temps pour voir l'évolution. C'est vraiment un outil qui est tout simple. C'est pour avoir une idée de l'évolution paysagère. C'est un outil très simple, qui a été développé à l'échelle de la Communauté de communes, mais il y a également un important partage des données qui est fait à plus large échelle au sein du PNR

des Ballons des Vosges. Chaque communauté de communes essaie de développer ces mêmes outils. On se réunit tous les ans. Tous les techniciens de communauté de communes au sein du parc se réunissent et on échange sur tous les outils que l'on a pu développer. Sur ce séminaire, il y a aussi des partages et des temps d'échange. Cela permet de faire évoluer les actions, de comprendre un peu les difficultés des uns et des autres et de proposer de nouvelles choses.

**Participant dans la salle :** *Est-ce que l'observatoire est géré en interne ou est-ce que c'est un prestataire extérieur qui anime l'observatoire ?*

**Charles Claudel :** On a rédigé un cahier des charges et c'est un prestataire extérieur qui intervient.

**Participant dans la salle :** *Et la fête du paysage ?*

**Charles Claudel :** La fête du paysage est organisée en interne au niveau de la Communauté de communes. C'est moi qui l'organise avec les élus. On tient tout un comité de pilotage avec les différents partenaires qui sont les acteurs quotidiens. Tous les porteurs de projets sont moteurs et c'est finalement assez simple de monter une fête du paysage. Chacun propose des animations et on fait un programme global sur une semaine. On réserve des salles et on prévoit des réceptions. Cela s'organise assez bien.

**Participant dans la salle :** *Concrètement, en quoi cela consiste ?*

**Charles Claudel :** Concrètement, cela se déroule sur une semaine et c'est organisé tous les deux ans. Il y a un programme qui est établi sur la semaine. On a des expositions : cela peut être des expositions de paysage ou sur des thèmes précis. On a des représentations de tout type. On a de la diffusion de films qui traitent de sujets paysagers et qui sont ensuite commentés par les producteurs. On a également beaucoup de sorties avec les scolaires. On travaille énormément avec les écoles. La communauté de communes est également dotée d'un Plan Territorial d'Education Artistique (PTEA). Cela permet de recueillir des fonds au niveau de la DRAC pour développer des animations avec les scolaires. Il y a également beaucoup d'animations avec les agriculteurs. Chaque année, on essaie d'organiser une grande randonnée gourmande avec des ateliers et des points de dégustation qui sont mis en place par les agriculteurs pour vraiment mettre en valeur tous leurs produits.

**Participant dans la salle :** *J'ai une question pour le Parc National des Calanques. Vous avez parlé d'environ 200 personnes mobilisées. Quels ont été les outils et les modes de communication pour mobiliser autant de personnes ?*

**Albert Sayag :** C'est essentiellement à partir des bases de données du parc national et essentiellement de la communication par mail. Il y a des sollicitations par mail auprès des associations et des comités d'intérêt de quartier. Sur la phase de consultation qui est en cours, c'est un travail qui passe à la fois par

l'envoi du document par mail, mais aussi par de la publication sur le site Internet, via le réseau social Facebook du PN des Calanques. Nous avons également un relais à l'agence d'urbanisme qui a publié sur son site. Il y a par ailleurs la newsletter du Parc, qui est envoyée à d'autres partenaires. Après, il y a un effet boule de neige. Les présidents d'associations locales et des comités d'intérêt de quartier diffusent le document à d'autres qui n'ont pas pu participer. On commence à avoir quelques retours de personnes sur des problématiques très précises. La semaine dernière, on a eu par exemple une intervention sur les bouées de mouillages installées dans le parc avec des retours très pratiques de personnes qui les utilisent ou ne les utilisent pas pour une raison X ou Y.

**Participant dans la salle :** *J'ai une question pour la Communauté de communes de la Haute Moselotte. Ma question est par rapport à la formation. Quel angle utilisez-vous pour toucher les élus et pour qu'ils adhèrent à la démarche ?*

**Charles Claudel :** Sur notre territoire, nous avons la chance d'avoir des élus qui sont très dynamiques et moteurs du plan paysage. On a une population qui a un esprit rural et qui est très attachée à son territoire. Tous les habitants, les élus comme les administrés, ont vraiment conscience que le paysage est un enjeu fort pour le territoire. Finalement, le plan paysage est venu tout naturellement. C'est un peu la mise en valeur de ce qui est déjà fait par tout le monde. C'est vraiment quelque chose qui est venu naturellement et les élus sont vraiment moteurs de ce plan de paysage. On a des élus au sein de la communauté de communes qui sont agriculteurs et qui comprennent donc bien les démarches et qui défendent aussi bien les dossiers.

**Participant dans la salle :** *Mais comment est-ce que vous les formez ? C'est cela qui m'intéresse. Est-ce que c'est une formation in situ ? Est-ce que ce sont des formations individuelles ? Comment est-ce que cela se passe concrètement pour la formation ?*

**Charles Claudel :** On propose en effet des formations, qui sont menées collectivement. On a une ou deux formations par an avec les élus. On les organise avec des organismes agréés. Ce sont des formations sur les forêts, les forêts privées et la gestion. On les fait par exemple avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), une structure de conseil forestière. On mène avec eux des temps d'échange pour comprendre les enjeux du territoire et voir tous les aspects dont peut traiter une problématique.

## VII. Seconde table-ronde : « Comment saisir et se ressaisir des “aspirations des populations” lorsque l’on est paysagiste ? »

- *Richard Raymond, Chargé de recherche au CNRS*
  - *Alexis Pernet, maître de conférences à l’Ecole Nationale supérieure du Paysage (ENSP)*
  - *David Montembault, enseignant à Agrocampus Ouest INHP*
  - *François Bonneaud, paysagiste libéral*
  - *Anne-Pascale Pertus, paysagiste au sein du Bureau d’études JNC Sud*



**Juliette Faivre** : La deuxième et dernière table ronde de cette journée va s'intéresser à comment saisir et se ressaisir des aspirations des populations lorsque l'on est paysagiste. À l'heure où l'on parle d'un titre de paysagiste-concepteur, la question est de savoir quelles sont les postures et quelles sont les compétences mobilisées par ces paysagistes pour tenir compte de l'expression des populations et comment impulser la démarche de plan de paysage. Pour ce faire, je passe le micro à Richard Raymond, chargé de recherche au CNRS, qui a participé à la révision de la Méthode des Atlas de paysage assez récemment auprès du ministère. Je vous laisse présenter vos intervenants.

**Richard Raymond** : *Merci. Pour répondre à cette question de la saisie des aspirations des populations, nous allons fonctionner par deux groupes de personnes et nous allons fonctionner à la façon Cannes. Est nommée, Anne-Pascale Pertus, paysagiste praticienne. Vous l'avez vue ce matin. Elle s'est beaucoup investie dans la confrontation des cultures paysagères, en particulier en travaillant sur l'ultra-marin et spécifiquement à Mayotte. Elle va nous apporter son témoignage de praticienne. Un autre témoignage de praticien, celui de François Bonneaud, qui travaille lui aussi sur la confrontation des cultures de paysage et en particulier sur l'articulation entre les porteurs de paysage et le monde agricole. Il a participé à l'élaboration de quelques Atlas de paysages et de quelques plans de paysage. Voilà donc deux praticiens qui vont parler dans un premier temps des outils qu'ils mobilisent.*

*Par ailleurs, il faut former les praticiens de demain. Pour cela, on a mobilisé deux enseignants chercheurs, de deux écoles différentes. Alexis Pernet de l'Ecole du Paysage de Versailles, qui a été praticien également auparavant et qui intervient ici et là en tant qu'enseignant chercheur. Il travaille sur la saisie des représentations sociales de paysages dans différents contextes. Il a beaucoup travaillé en Auvergne et travaille aussi dans le Marais poitevin. David Montebault est responsable de la formation paysage à l'Ecole du Paysage d'Angers et il travaille également sur la saisie des différentes représentations. Il travaille beaucoup sur l'articulation et la confrontation des différences de perception de paysage entre le monde urbain et le monde rural, en particulier lorsque l'urbain s'étale ou grignote peu à peu le rural. Il s'interroge sur les modalités de cohabitation de ces différentes représentations et enfin, sur comment faire pour que ces différentes représentations ou perceptions des paysages génèrent un projet.*

*Dans un premier temps, je propose que les deux praticiens se saisissent de cette question de la saisie des aspirations des populations autour des outils que vous mobilisez. Cela va être un peu compliqué parce qu'il y en a sans doute de multiples, mais on a vu beaucoup de retours d'expérience plutôt positifs. Je vous propose donc plutôt de vous centrer sur les opportunités de saisie de ces aspirations des populations et de ces représentations des populations et des difficultés que vous pouvez avoir à les saisir. Y en a-t-il? Dans un deuxième temps, je donnerai la parole à ceux qui forment les futurs paysagistes pour voir comment ils organisent leur enseignement.*

**Anne-Pascale Pertus :** *“Se saisir et se ressaisir”* ... Comme je le disais ce matin, il s'agit déjà de comprendre les acteurs, le jeu des acteurs et leur place. Sachant que l'objectif est de faire accoucher d'un projet commun, d'une vision commune et de valeurs communes. Pour moi, nous sommes un peu les accoucheurs de ce projet commun. *“Se saisir”*, c'est ce premier acte de rencontres. Pour moi, cela s'est fait par le biais de la rencontre du comité de pilotage, des gens qui étaient moteurs dans ce plan de paysage et des autres acteurs de la société civile par le biais des réunions publiques, par le biais des interviews, des rencontres et des balades-ateliers.

Ensuite, *“se ressaisir”*, c'est de savoir ce que l'on en fait en tant que professionnel et comment on va les retranscrire, aussi bien pour répondre à leurs attentes et pour répondre à ce qui fait aussi nos valeurs de praticiens et nos démarches personnelles. Dans la multiplicité des thématiques présentes sur Mamoudzou, c'était déjà de pouvoir hiérarchiser ces différentes approches et ces différentes thématiques qui faisaient le paysage à toutes les échelles territoriales pour aller jusqu'à la parcelle. Cela a été un jeu d'aller-retour avec ce que l'on avait pu comprendre de ces approches et de ces perceptions et pour nous en tant que paysagiste, ce qui pouvait faire ressortir le bien commun pour aboutir à un plan paysage qui répond à tout.

Cela a été cette complexité, mais qui est finalement arrivée à quelque chose d'assez structuré et de simple. Il s'agissait de comprendre une culture, de comprendre des valeurs et de les retranscrire sur des cartes, sur des documents graphiques pédagogiques et parfois un peu plus complexes. Il y a un peu l'articulation de ces deux phases et de ces deux temps pour moi, il était important d'être accompagné par des spécialistes de la concertation. Entre autres, c'était une sociologue. Je pense que c'est une compétence quasiment à part entière, même si, plus cela va et plus elle fait partie de notre profession. Il y a encore la place pour avoir des spécialistes. Même si l'on est obligé d'y assister et d'être étroitement lié.

**François Bonneaud :** La question est multiple parce qu'en fait, dans le comment, il y a aussi quelle est notre posture. Il y a *“quels outils on utilise”* et *“quelle est notre posture”*. À l'école, on est formé pour

être un créateur, quelqu'un qui va être aménageur. Il est clair que dans le cadre du plan de paysage, ce n'est plus du tout l'exercice. On est là pour faire en sorte que les gens tracent une direction commune. C'est complètement différent. C'est vraiment un rôle de médiateur. Cela commence toujours par de la pédagogie. C'est souvent le bureau d'études qui est en charge de cela. Parfois, on a des élus qui sont vraiment moteurs et convaincus et c'est formidable, mais on est souvent amené à faire de la pédagogie sur le paysage et à expliquer ce qu'est le plan de paysage. La démarche est finalement encore assez mal connue, bien que l'on en parle plus en ce moment. On est souvent obligé de rappeler que ce n'est pas un outil réglementaire de plus. Cela fait toujours peur. On est vraiment sur une démarche participative. C'est la force et l'intérêt de la démarche. On peut dire que c'est aussi sa faiblesse, mais je crois que c'est surtout sa force. Nous sommes là pour faire travailler les gens ensemble.

Pour cela, il faut arriver à créer un climat d'écoute. C'est la difficulté et c'est ce qui demande du temps. J'ai travaillé dans le contexte de communes rurales, des communes vosgiennes. J'ai travaillé juste au-dessus de la communauté de communes que l'on nous a présentée, donc dans des contextes très proches. Dans les communes rurales comme cela, le monde n'est pas rose. Il y a des tensions. Il y a des incompréhensions. Il y a des grosses communes et des petites qui ont peur de se faire manger par les grosses. Il faut toujours arriver à créer un climat de confiance pour que les paroles soient libérées. Cela commence souvent au niveau des élus : on a souvent un premier point de blocage au niveau des élus, avec un élu moteur et derrière, quelques boulets qu'il faut traîner. Ces boulets, il faut les transformer en élus moteurs. Le challenge est là. Pour avancer, il va falloir que tout le monde tire dans le même sens.

Il faut vraiment faire ce travail. Ce sont des choses que l'on apprend sur le tas. On le sent ou on ne le sent pas. C'est vraiment important. Cela passe par des plaisanteries, par le fait de manger ensemble, c'est ce temps que l'on passe ensemble à se fréquenter qui est à mon avis indispensable pour déboucher sur des actions après.

Je pense qu'après, notre rôle est d'ouvrir la boîte à idées. On n'est pas là pour amener nos idées. On en a, bien sûr, et quand on nous les demande, on les amène aussi. On ne s'en cache pas, mais on est surtout là pour *faire émerger* les idées qu'ont les gens en tête et que, parfois, ils n'osent pas exprimer. Je parle souvent de rêve. Tout à l'heure, vous parliez des blocages éventuels. J'ai entendu la question. Bien sûr, les blocages arrivent tout de suite. Il y en a toujours plein. On dit toujours aux gens dans un premier temps que tout est possible. D'abord, on rêve un peu. On sait que cela va être du rêve. Les gens rêvent de toute façon en général assez près du sol. Ils ont un rêve, mais ils savent bien quelles sont les limites par rapport à la réalité. Ce n'est donc pas un très grand écart, mais cela permet de penser plus librement. Même si Monsieur X ne veut pas vendre sa propriété, ce serait bien si on pouvait dégager ce coin. On s'autorise à se libérer de tout ce que l'on sait ou que l'on croit savoir sur les blocages du territoire. C'est très important parce que parfois, on se rend compte qu'il y a des lieux sur lesquels a priori, on se freine. Il y a un tel consensus de tout le monde pour dire qu'il ne faut pas lâcher certains lieux et finalement, on finit par y aller et on finit parfois par trouver la solution. Ce préalable de rêver et de ne pas être tout de suite dans le concret, je pense que c'est important. Il est évident qu'après, on va revenir sur le concret. Cela fait partie du jeu, mais il faut d'abord passer par cela.

Nous avons aussi un rôle de catalyseur d'idées. Lors des différents ateliers et animations que l'on fait, on questionne toujours les élus et des habitants sur leurs paysages. On leur demande pourquoi ils se sentent bien à tel endroit et pourquoi ils ne se sentent pas bien dans tel autre endroit. On leur demande pourquoi et, parfois, ils nous surnomment d'ailleurs comme cela. C'est en effet dans ce "pourquoi" que l'on finit par comprendre ce qui les attache et ce qui leur plaît. Derrière, nos objectifs de qualité

paysagère sont forcément en creux là-dedans. On va les retrouver à ce moment-là. C'est une méthode comme une autre.

Il y a aussi une chose qui est vraiment de notre ressort et que l'on fait, c'est de les faire parler de tout ce qui reste en creux, c'est-à-dire tout ce dont ils n'ont pas parlé. Il y a toujours des lieux et des thématiques qui sont spontanément évoqués et puis il y a de grands blancs. J'ai travaillé sur des communes vosgiennes qui sont à 70 % boisées. On a commencé par des entretiens particuliers avec les élus, les forestiers et quelques personnes ressources. On leur a demandé quels étaient leurs lieux préférés de promenade et de balades, où ils amenaient leurs amis. Personne ne nous a parlé de la forêt. C'est quand même ahurissant et personne non plus ne nous avait parlé des bourgs. Autre problème. Ils nous parlaient tous des belvédères et des espaces ouverts. En creux, il y avait évidemment la valeur forte consensuelle de l'ouverture. Derrière, il y avait l'aspect du paysage forestier qui représente quand même 70 % du territoire. C'est donc aussi intéressant que le bureau d'études pointe les creux et qu'il ait cette distance qui lui permette de dire que l'on a oublié un certain nombre d'endroits. Cela fait aussi partie de notre fonction. C'est un peu notre rôle tel que je le vois.

Quant aux outils, beaucoup ont été évoqués tout au long de la journée. Évidemment, c'est un travail que l'on fait en groupe. C'est un travail de groupe. C'est bien l'aspiration des populations. Ce n'est pas la juxtaposition des aspirations de plein d'individualités. On veut avoir un travail collectif. Il faut tracer ensemble une direction commune. C'est vraiment cela et c'est donc forcément du groupe. D'expérience aussi, nous... Je dis « nous » parce que je travaille toujours dans des équipes pluridisciplinaires. Je ne suis jamais tout seul. Ce n'est pas le paysagiste. On est toujours plusieurs. On travaille sur un principe qui est toujours d'amener les gens sur place et de discuter sur place. La base, c'est cela. C'est toujours de se mettre sur le terrain parce que l'on évite tous les discours un peu syndicaux et corporatistes qui rappellent les blocages ou des positions institutionnelles qui sont toujours très bien connues. Avec le parcours des discussions sur site, quand on parle en regardant, il y a des langues de bois qui tombent. Il y a des discours qui ne sont plus tenables. C'est vraiment cela notre matière première et notre bouée de sauvetage, je dirais presque que c'est notre outil principal. C'est de parler en étendant le site. Après, on peut revenir en salle et travailler sur des cartes, mais on va d'abord faire cela sur site.

Petite cuisine interne par rapport à ce qui a été présenté, nous sommes plutôt sur des ateliers où l'on met les gens par petits groupes. On les laisse décider eux-mêmes où ils veulent aller. On ne leur impose pas un parcours. Ils vont où ils veulent. Ils ont un temps où l'on pose deux ou trois questions très simples. Où avez-vous des amis en vacances ? Qu'est-ce que vous aimez leur montrer ? C'est un prétexte pour se mettre d'accord sur un itinéraire entre eux et ensuite, ils vont discuter entre eux. Ce que l'on fait, c'est de veiller à ce que tous ces groupes soient les plus hétérogènes possible, c'est-à-dire qu'il y ait un forestier, un écologiste, un chasseur... Il faut que ce soit le plus explosif possible dans les points de vue pour qu'il y ait ce débat en interne. On se rend compte que cela n'explose jamais. Les gens discutent et deviennent souvent assez bons amis. Après, il y a une mise en commun et après, on commence à travailler sur les valeurs communes et ce qui fait consensus.

Le rôle de paysagiste là-dedans est très ténu. Ce n'est pas du tout celui que l'on apprend à l'école. En tout cas, ce n'est pas celui que j'ai appris à l'école. Je vais le dire comme cela. Cela a certainement beaucoup changé. Par contre, c'est un rôle extrêmement intéressant. Évidemment, il y a un moment où il y a des choses qu'il faut remanier. Il y a des cartographies qu'il faut faire et on reprend la main sur nos outils de métier, mais sur la base de ce qui a été dit.

Avant de repasser la parole, je voudrais dire un mot sur avec qui l'on travaille. Pour un plan paysage, je pense que dans un premier temps, le bureau d'études doit se mettre au courant du territoire. On a donc un travail qui se fait un peu en solitaire et que l'on revendique. On doit se mettre au niveau de

connaissance minimale d'un habitant moyen du territoire. Donc, on parcourt les chemins. Le but, c'est vraiment que l'on ait ce niveau de connaissance minimale pour comprendre ce qui nous est dit après oralement par les gens. Il est toujours plein de sous-entendus et plein de microtoponymies à connaître. Son parcours, on n'y arrive pas. Pour moi, c'est toujours la base du travail. Pour l'instant, c'est du travail de bureau d'études classique. Une étude paysagère, cela commence par cela, mais encore plus dans ce contexte.

Après, on va ouvrir petit à petit. On ouvre évidemment par le biais des comités techniques et des comités de pilotage. Cela fait partie du jeu de toutes les études paysagères. Ensuite, j'ai tendance à séparer le travail avec les élus du travail avec les habitants. Cela n'empêche pas que les élus puissent venir lorsque l'on travaille avec les habitants, mais il y a des temps de travail avec les élus. Pour moi, c'est important, notamment parce que les élus ne sont pas tous des grands fans de paysages a priori. Je pense donc que c'est bien que l'on passe du temps avec eux et que l'on les mette dans une situation qui soit confortable pour eux, pour qu'ils puissent vider leur sac sur tout le bien ou le mal qu'ils pensent du paysage. Il s'agit qu'il y ait un échange assez libre parce qu'il y a des choses qui doivent être dites pour lever des blocages.

On fait aussi des ateliers avec les élus. On les amène sur le terrain, notamment avec une technique que je vous invite à tester. On leur propose aussi de choisir là où ils veulent nous amener. L' élu qui nous amène sur deux ou trois endroits de sa commune, on lui demande de ne pas parler dans un premier temps. On fait parler les autres élus sur sa commune. C'est un exercice redoutable. Au début, c'est très difficile, mais quand on y arrive, cela veut dire que l'on a créé un climat de confiance. Les gens commencent à accepter le regard interrogatif ou critique d'un autre élu sur leur commune. Ce n'est pas forcément évident à instaurer, mais quand on a réussi à passer ce cap, la parole se libère ensuite très vite et on finit par comprendre qu'une remarque n'est pas une critique et que l'on peut avancer que si l'on se questionne mutuellement. Ce genre d'atelier avec les élus est souvent un préalable. C'est là où on les motive. C'est là où on les accroche. Si on ne les a pas accrochés à ce moment-là, cela va être difficile ensuite. Je vais m'arrêter à ce stade.

**Richard Raymond** : Peut-être peut-on venir à la formation maintenant ?

**Alexis Pernet** : François dit : « *j'ai mis en cause la formation* ». Pas du tout. Les formations évoluent et c'est normal. Les pratiques et les métiers évoluent. Ils s'ouvrent et s'il y a bien un champ professionnel qui évolue et qui est dans une position extensive, c'est le champ de la pratique paysagiste. Parfois, les écoles anticipent des évolutions. Parfois, elles courent après et, à un moment, les choses s'équilibrent, se rattrapent et se re-codifient un peu, avant d'être de nouveau débordées. C'est aussi une dynamique d'école. C'est une dynamique d'enseignement.

Cette dynamique dans l'enseignement se construit beaucoup entre trois pôles :

- elle se construit évidemment dans la pratique. Elle se construit évidemment entre la pratique de transmission d'enseignements dans le champ de l'école ;
- elle se transmet aussi et se construit par les interactions entre la pratique professionnelle et l'enseignement. Dans les écoles de paysages, nous sommes beaucoup d'enseignants praticiens ;
- elle se construit aussi dans l'interaction avec le champ de la recherche qui s'est structurée en France depuis plus de 20 ans maintenant, donc la recherche sur le paysage et le projet de paysages. Il y a donc un peu une sorte de triangulation entre ces trois domaines.

Cette triangulation, on peut aussi la retrouver dans le contexte même d'un projet de territoire et d'un plan de paysage. La plupart des plans de paysages sont confiés ou animés par des professionnels libéraux. Je pense que cela doit être un peu le cas dans les Bauges. Les ateliers avec des écoles d'architecture ou de paysages peuvent à un moment contribuer à penser une question et à penser avec d'autres moyens, avec d'autres ambitions, d'autres curseurs. Je pense que c'est ce que fait Marc Verdier avec vous. Je regarde Simon Paillet. C'est ce que fait tout un tas d'écoles d'architecture ou de paysages dans le cadre d'ateliers régionaux et ateliers territoriaux. Cette pratique peut alimenter et venir en renfort d'un temps un peu spécifique d'un plan de paysages.

Par ailleurs, la question de la recherche est importante. Les formes de recherche un peu impliquée permettent aussi d'amener des réponses méthodologiques et de les explorer, parfois de façon plus lente, plus assidue et plus méthodique. Le fait de travailler une démarche paysagère dans le cadre d'une recherche ou d'une thèse en situation de projets par exemple, cela permet de parler de l'échec. Dans une journée comme celle-là, on a plus tendance à brandir ce qui marche et ce qui fonctionne. Il faut aussi savoir parler de l'échec. Parfois, on organise des réunions publiques et cela ne marche pas. Je pense que les chercheurs doivent aussi arriver à le dire. Peut-être que d'un point de vue professionnel, c'est difficile de l'assumer. Très peu le font en fait, mais une démarche de projet n'est pas à fleuve tranquille. Ce n'est pas un processus linéaire mécanique. Il faut savoir aussi apprendre de situations un peu plus limites. Aujourd'hui, dans les écoles, cette question du grand paysage est pensée dans cette triade là avec des résultats.

Ce que l'on constate quand même, c'est une très forte implication et une très forte mobilisation, même si cela peut être quelque chose de progressif. Comme je le disais tout à l'heure, on peut apprendre, mais il y a une très forte mobilisation des acteurs, des élus, des habitants et des étudiants eux-mêmes. Nos étudiants sont les premiers demandeurs de dépasser le cadre d'un exercice qui pourrait être cantonné à un diagnostic, pour aller vers des formes de médiation et de participation qui soient beaucoup plus dynamiques et beaucoup plus outillées. Parfois, les étudiants paysagistes ont montré qu'ils étaient capables de déborder le cadre de l'institution. Après, qu'est-ce que l'on constate ? Je trouve que l'après-midi a été très riche comme cela. C'est aussi des nouveaux cadres de dialogue qui s'instaurent sur les territoires. Des cadres qui ne préexistent pas toujours. Cette question des traductions des aspirations des populations amène à construire des cadres et à inventer des cadres. On l'a vu : voyages, fêtes des paysages, enquêtes, observatoires, démarches photographiques, concours... Tout cela, ce sont des cadres assez nouveaux qui ne se pratiquaient pas forcément il y a une vingtaine d'années. On était dans des schémas plus linéaires et plus mécanistes. Quand on parlait de plan de paysage il y a vingt ans... Il suffit de rouvrir les guides méthodologiques qui étaient édités par le Bureau des Paysages, pour voir que l'on avait une démarche très calquée sur le processus maître d'ouvrage/maître d'œuvre/exécutant, un peu comme si l'on maîtrisait tout. Alors que l'on sait qu'à une échelle de territoires, on ne maîtrise pas tout. On n'a pas la maîtrise foncière. Cela a été répété. C'est une des conditions et une richesse d'une démarche de plan de paysages. Il faut donc changer l'outillage. Il faut changer d'approche. Il faut démultiplier.

Dans ces nouveaux cadres de médiation, s'inventent aussi des cadres d'action. Ce ne sont pas uniquement des lieux de recueil et de filtrage de la parole et de dénonciation. C'est dans ce nouveau cadre que se mettent en place aussi des logiques d'action. Il ne suffit pas de recueillir des aspirations des populations pour énoncer des objectifs. Ce qui est intéressant, c'est comment on atteint ces objectifs. C'est le chemin. Souvent, ce chemin se définit dans la forme à même de conduite de la démarche d'enquête et d'études. C'est extrêmement important de bien penser ces dispositifs parce qu'ils portent en eux beaucoup plus qu'une logique de dénonciation ou de traduction. Avant tout, ils doivent porter une logique d'action.

Pour répondre à François Bonneaud, comment est-ce que cela s'enseigne ? La forme même d'une école est très intéressante par rapport à l'idée. Faire école, faire projet, la forme de l'atelier, la forme du voyage pédagogique, la forme de l'enquête qui peut se faire au travers du mémoire qui est demandé en fin de cursus... L'implication des étudiants dans leurs travaux personnels est de plus en plus forte. Ils font de plus en plus solliciter les acteurs. Nous sommes là pour les aider à construire un cadre réflexif et réussir aussi à prendre de la distance quand il faut en prendre, traduire, reformuler, etc. Tout cela est aujourd'hui la mission des écoles. On peut imaginer qu'en effet, cette mission se construit en parallèle d'une vision plus démiurgique ou plus autoritaire de la posture du paysagiste, mais les choses évoluent en fait assez vite.

**Richard Raymond :** *David, comment est-ce que cela passe à Angers ?*

**David Montembault :** Il y a les différentes écoles de paysages, mais on peut quand même souligner qu'il y a un effort énorme depuis quelques années de partage entre les écoles, qui est initié en grande partie par le ministère de l'Ecologie. C'est ce qui fait aussi que la pédagogie évolue. Elle évolue sous l'influence de la société, mais aussi des échanges qu'il peut y avoir entre la recherche, l'enseignement et les écoles entre elles.

Si je prends l'exemple d'Angers, il y a quand même une grande évolution. Je pense qu'il faut séparer les deux évolutions. Il y a une première évolution, c'est le passage aux territoires. Tu nous avais posé une question sur le projet classique. Je ne sais pas comment l'on l'appelle, mais disons le projet un peu traditionnel. C'est peut-être à cela que vous faites référence quand vous dites que l'on n'a pas été formé à cela. C'est le projet où le paysagiste va vraiment dessiner l'espace et pas vraiment construire tout du paysage. C'est l'héritage de l'art des jardins. On travaille à une échelle très réduite. Il y a eu un premier passage à l'échelle du territoire. Ce passage à l'échelle du territoire fait que l'on fait forcément appel à de nouvelles connaissances.

Je pense qu'il y a eu une phase où l'on est passé aux territoires en faisant appel uniquement à des expertises savantes. Je me rappelle de groupes de travail où l'on avait un représentant de la ligue de protection des oiseaux, un représentant de la DDA, un représentant de la DDE, etc., et on planifiait l'espace uniquement avec ces regards un peu savants. Il y a une deuxième phase aujourd'hui. C'est de dire que cela est bien beau, mais qu'il faut aussi avoir un peu de connaissance de l'espace vécu. À ce moment-là, il s'agit de se retourner vers les habitants. Cela pose des questions nouvelles encore. On avait fait un programme de recherche très appliquée en se demandant si cela révolutionnait ou non le métier de paysagiste. Je ne sais pas si cela révolutionne. Je ne pense pas que cela révolutionne son savoir-faire, pas du tout, et la démarche de projet non plus.

Par contre, cela nous incite nous, enseignants, à travailler sur quelques éléments. Je pense en premier à la posture. Comme vous le disiez, c'est évident que demander au paysagiste d'être à l'écoute des habitants, c'est accepté qu'il soit dans une posture qui n'est plus celle de l'expert qui va décider. Ou en tout cas, même s'il décide à la fin, il doit être à l'écoute des autres. C'est très important, mais je pense que les étudiants eux-mêmes arrivent aujourd'hui avec une soif incroyable de démocratie participative. Ils ont une expérience de vie quotidienne avec les réseaux sociaux, avec Blablacar et tout cela. Je pense que cela joue beaucoup sur la dynamique qui est en train de se créer dans les écoles.

Deuxième élément, c'est aussi notre travail d'enseignants chercheurs d'apporter de la rigueur. Vous parlez de pédagogie et je pense que le projet participatif est nécessairement pédagogique. Cela va dans

les deux sens. Si l'on est vraiment à l'écoute des habitants, les habitants vont nous apprendre quelque chose. Il s'agit donc déjà d'être prêt à accepter une pédagogie des habitants. C'est parfois ambigu. C'est parfois le paysagiste ou le médiateur qui crée l'outil pour apprendre, alors que dans l'idéal, on pourrait imaginer que ce sont les habitants qui créent l'outil. C'est aussi bien sur une pédagogie du paysage. Depuis ce matin, on entend que le plan de paysage peut être un superbe outil pour faire un projet de territoire, mais il faut aussi que lorsque l'on travaille avec des élus, on leur explique que le paysage, ce n'est pas que le beau décor de paysages. Quelle est la définition du paysage en s'appuyant sur la Convention européenne ? Cela demande vraiment un effort pédagogique. Je pense que les paysagistes vont aussi dans cette voie.

Le titre de cette table ronde, c'est « quelles sont les aspirations des habitants ? » Je pense que la rigueur, c'est aussi d'être très précis sur les termes. Est-ce que l'on parle d'aspiration ? Je pense que oui pour faire un plan de paysage, mais on entend parfois "représentation", "perception", "attente"... Ce ne sont pas tout à fait les mêmes choses et ce ne sont pas forcément les mêmes outils. C'est aussi notre travail de pédagogues de bien montrer que selon les outils que l'on utilise et selon les questions que l'on pose, on ne révèle pas les mêmes choses.

J'enchaîne sur les outils. C'est évident qu'il y ait des nouveaux outils qui sont empruntés à la sociologie et aussi au monde de l'art. Les artistes eux-mêmes expérimentent beaucoup dans les approches participatives. Cela nous inspire énormément et c'est très intéressant d'essayer d'apprendre ces outils et surtout, de voir comment l'on peut les articuler dans un projet global. On a vu qu'il y avait des ateliers, des balades de terrain, des outils de communication, etc., et ce qui est intéressant, c'est comment l'on crée une démarche avec une succession d'outils. On se questionne encore beaucoup là-dessus dans les écoles. Il n'y a pas de recette. Ce sont des choses que l'on travaille.

Dernier point, la nouveauté de ces démarches participatives, c'est aussi d'obliger les étudiants à apprendre vite et le plus tôt possible à travailler avec les autres. C'est par exemple établir des collaborations avec des écoles d'architecture. Architectes et paysagistes sont des ennemis historiques. Aujourd'hui, on essaie de les faire travailler ensemble sur des ateliers pour qu'ils voient leurs différences et leurs complémentarités, avant d'arriver dans le monde professionnel. C'est travailler entre les écoles. C'est monter des ateliers avec des urbanistes, avec des écologues, etc. Travailler avec les autres, cela s'apprend aussi.

**Richard Raymond** : Je regarde les chefs pour que la salle ait un petit temps de questions et qu'elle ne se vide pas parce que les gens ont des trains à prendre. Nous avons un peu de temps. Vous avez tous parlé de diversité des représentations et de la saisie de ces diversités, de cette culture, de la manière dont les paysages sont vécus, sont perçus, sont construits, voire sont projetés. J'ai une question pour vous quatre. Ils ne l'ont pas dit parce que je les ai enfermés dans des figures, mais les praticiens enseignent et les enseignants pratiquent. Avez-vous rencontré sur vos territoires, dans vos expériences pédagogiques et professionnelles pratiques, des conflits de représentation ? Si oui, comment les régler dans ces projets ? Est-ce que le projet est le plus petit dénominateur commun de toutes les représentations ? Est-ce qu'il prend en compte ces conflits de représentation et ces conflits d'aspirations ? Est-ce qu'il doit absolument dépasser ses conflits ? Comment arrivez-vous à vous positionner face à cela ? Sans négliger les échecs et les difficultés qu'il y a par rapport à cela. Si c'est une difficulté, il faut le dire parce qu'il y aura un prochain séminaire du Club Plans de paysage l'année prochaine et cela pourrait éventuellement être un sujet de retour d'expérience.

**François Bonneaud** : La question est simple, mais la réponse est dure. Honnêtement, des conflits et des tensions très fortes, je n'en ai jamais rencontré. Quand il y a des conflits, cela se règle souvent par des chaises vides. C'est plus cela qui nous arrive et c'est assez dramatique. Je suis en train de le vivre actuellement sur un plan de paysage. Quand la participation touche au néant, vous prenez une grande claque dans la figure et cela reflète des grandes tensions. C'est souvent comme cela que cela se traduit. Cela nous interroge évidemment sur comment dépasser cet obstacle lorsque l'on n'a personne en face, quand personne ne veut engager le dialogue. En fait, c'est cela le problème. Les gens qui viennent sont des gens qui sont a priori intéressés ou qui se sentent menacés. Cela arrive aussi. Il y a des gens qui envoient ce que j'appelle des oreilles. Ils ne viennent pas, mais ils envoient quelqu'un pour savoir ce qu'il se passe et si cela peut menacer leurs intérêts. Les gens qui ne parlent jamais, il y en a toujours plein les salles, mais cela va. Le vrai conflit, c'est la chaise vide et là, on est vraiment démuni. Je vis cela en ce moment et j'avoue que l'on est un peu sans moyens parce que l'on ne sait plus du tout comment mobiliser des élus qui ne s'écoutent pas et qui ne travaillent pas entre eux, une population qui est très méfiante... Je vis actuellement cela sur un plan de paysage et c'est un sentiment d'échec. Tu parlais d'échecs et, effectivement, on vit aussi des échecs et c'est comme cela que les conflits se traduisent. Pour l'instant, je cherche. Je cherche. Je ne sais pas comment le dire autrement.

**Anne-Pascale Pertus** : Je n'ai pas de souvenir de conflits. Il faut faire de la pédagogie et faire comprendre ce qu'est un paysage, que c'est un bien commun. C'est parfois un peu plus long, mais de réels conflits, je n'en ai pas souvenir. Tant mieux. J'ai toujours eu un peu de monde. J'ai peut-être eu de la chance et j'espère que cela continuera ainsi dans les autres plans de paysage.

**Alexis Pernet** : C'est vrai que la question de la place vide est dramatique. Dans ce cas, il faut questionner l'échec. Il ne faut pas l'endosser complètement. Il faut questionner l'échec antérieur. Qu'est-ce que cela veut dire ? Qu'est-ce que cela traduit ? Quand les chaises sont pourvues et que s'expriment des visions a priori antagonistes, il y a souvent un point commun autour duquel on arrive à focaliser. C'est un attachement. C'est un attachement qui ne se traduit pas de la même manière dans un territoire. Ce point commun est essentiel à révéler. Je travaille en ce moment sur des zones humides et il y a un attachement qui peut se traduire à partir d'une tradition très longue de maîtrise par l'homme d'un environnement construit dans le cas des marais. Il y a aussi un attachement au territoire qui peut se traduire différemment à partir d'une vision de partage de l'espace où l'on accepte de ne pas être au cœur même du projet de construction de l'espace, mais de le partager avec des noms humains. Avec des réalités écologiques qui ne tiennent pas uniquement à une vision anthropo-centrée.

Cela se révèle et à partir de là, on essaie de positionner un curseur. On essaie de mettre en place un vocabulaire. On essaie de traduire cela avec des termes communs. Ce vocabulaire, il faut l'inventer ou en tout cas, lui donner un sens. Il faut peut-être faire un pas de côté par rapport au langage trop technique que l'on emploie dans le monde des collectivités. Traduire des aspirations, c'est aussi à un moment faire cet effort de production d'un vocabulaire, de poser des mots et de définir des langages communs et peut-être le registre et le vocabulaire de nos institutions. Nos diagnostics, nos comités et les choses comme cela sont extrêmement dépoétisant et extrêmement désincarnant. Les paysagistes ont ou devraient avoir cette capacité à traduire et à poser des mots sur leur propre ressenti. Parfois, il faut le faire, quitte à prendre un peu de l'avance ou à prendre le risque de standardiser un peu et de prendre le pouvoir. C'est aussi pour forcer les gens à poser leurs propres mots sans les inhiber. Cela aussi, cela participe de la maïeutique.

**David Montembault** : On avait expérimenté une démarche participative à l'échelle d'une commune. On ne peut pas dire qu'il y ait eu vraiment de conflits, mais il y avait quand même des attentes très différentes. Par rapport aux différents projets que l'on a étudiés, il me semble qu'il y a au moins quatre façons de lever le conflit ou en tout cas de le régler. Même si l'on fait des projets de groupe, il faut commencer par l'individuel. Il faut commencer par offrir la parole à chaque individu pour que chaque individu puisse s'exprimer, y compris parfois sa colère ou sa critique de l'autre. Ainsi, quand on passe au niveau du groupe, les contradictions se sont déjà exprimées et le partage est plus paisible. En sociologie, c'est une technique d'animation de groupe. On commence par demander à chacun d'écrire sur une ardoise ce qu'il pense, avant de demander une expression collective.

L'autre élément qui peut régler le conflit, c'est le terrain. Souvent le conflit est l'expression de discours très construits. On est dans des représentations très construites qui sont distantes. Aller sur le terrain permet souvent de dépasser cela. On a expérimenté des choses toutes simples. Il y avait des gens qui critiquaient énormément les nouveaux lotissements sur la commune de Villandry. On les a mis face à leurs propres paroles. On a mis un panneau avec des choses très sévères qu'ils avaient dites devant la maison d'un habitant. Le jour où l'on est arrivé sur le terrain, l'habitant était là. Le discours est forcément plus nuancé et tout d'un coup, on se met dans l'écoute. On comprend que l'on a chacun des intérêts divergents et cela favorise vraiment le dialogue.

Le troisième élément, c'est l'espace partagé. Souvent, les conflits sont dématérialisés. Ils ne sont pas inscrits dans l'espace. Quand on les inscrit dans l'espace, on s'aperçoit que cela ne concerne pas forcément le même lieu. Le partage de l'espace fait que l'on peut partager les fonctions, les usages, etc. C'est peut-être un peu idyllique de dire tout cela, mais c'est un peu ce que l'on a constaté.

Enfin, le dernier élément qui me semble très fort, c'est le poids des élus. C'est le portage politique. On a été un peu manipulé lorsque l'on a expérimenté la participation. On a été utilisé par le bord opposé de la municipalité qui se servait de cette expérience pour se faire élire. Elle n'a pas été élue, mais on s'est fait un peu manipuler. On était pris en étau entre deux bords politiques. S'il y avait eu un partage politique fort, si l'on avait été plus soutenu par les élus, cela aurait été beaucoup plus simple. À Mayotte, on a vu qu'il y a un portage politique très fort. C'est très encourageant et cela peut aussi régler des choses.

**Richard Raymond** : Justement, ce lien avec l' élu ouvre très vite le lien avec l'opérationnel, avec ce qui se passe à la fin. On voit bien la saisie des différentes aspirations. Le fait qu'en définitive, les différentes aspirations peuvent se tisser et se réguler les unes les autres, sauf évidemment que les gens ne viennent pas. Il y a alors la difficulté d'aller les saisir. Toujours est-il qu'une fois que l'on a couvert la carte de différents post-its qui identifient ce que l'on a envie de faire, comment les traduire en dessins opérationnels ? Comment traduire ces différentes aspirations en projet ?

**François Bonneaud** : Je vais oublier le cas dont je vous ai parlé juste avant. Il y a heureusement des plans de paysages qui fonctionnent un peu mieux. Je vous ai dit que l'on travaille avec différents groupes successifs. Il y a un groupe d'élus que l'on fait travailler sur une première version d'une carte produite dans un atelier fait avec des élus. Ce travail est présenté en réunion publique par les élus. C'est cela l'intérêt. Au cours de la démarche, on considère que le bureau d'études doit s'effacer de plus en plus parce qu'au final, le plan de paysage doit être porté par les élus. C'est le but du jeu. Notre rôle est donc d'être très présent au début. Au début, on porte le diagnostic. On explique la démarche. On est là pour faire de la pédagogie sur le paysage. C'est la première réunion publique que l'on assume quasiment

seul. Lors de la deuxième réunion publique, nous sommes à 50/50. Les élus vont s'exprimer pendant 50 % de la réunion. Lors de la dernière réunion, ce sont eux qui parlent tous seuls. Nous ne sommes là qu'en appui sur des questions piège pour les rassurer.

C'est important parce qu'au final, un plan de paysages qui fonctionnent, c'est un plan de paysage qui est porté politiquement. Pour qu'il soit porté politiquement, il faut aussi que les élus soient en situation de l'assumer face à la population, y compris pendant le temps de l'étude. Je crois que c'est très important. Cela fait vraiment partie du fonctionnement que l'on a.

On travaille sur des ateliers avec les élus et des ateliers avec la population, et chaque atelier alimente l'autre à chaque fois. Les ateliers avec les élus sont présentés à la population en réunion publique. Les ateliers avec la population sont présentés en réunion publique. En général, c'est nous qui faisons la synthèse parce que c'est difficile de trouver un porteur au niveau de la population, mais idéalement, cela peut être fait par les habitants. Tout cela est fait au grand jour et sert à alimenter le travail final. Par contre, chacun est dans son rôle. Au final, les élus décident. Le deal est bien clair dès le départ. On prend bien les aspirations de la population, mais au final, ceux qui sont en charge du plan et qui décident, ce sont les élus et je crois que c'est très important de ne pas se tromper sur le cahier des charges.

**Anne-Pascale Pertus :** Ce sont les élus lorsqu'ils sont bien accompagnés par des techniciens très dynamiques et très motivés. Je l'ai vu à Mamoudzou. C'est monté en puissance. Au début, j'ai senti que les élus ne comprenaient pas trop le plan de paysage. Je pense que Sidi a été énormément moteur, de même que Nathalie de Loriol, une autre personne de la mairie. Petit à petit, j'ai senti que cela prenait vraiment. J'ai senti que la mayonnaise prenait à la fin du plan paysage et encore plus maintenant que l'on passe à l'opérationnel. C'est peut-être particulier parce que c'est vrai que cette notion de plan paysage et de paysage même est nouvelle. Je l'ai ressenti comme cela. Je pense que c'est aussi le fait de voir des aménagements, que ce soit des micros espaces, un itinéraire vert ou des aménagements ponctuels... Le fait que les élus voient des choses qui se font en maîtrise d'œuvre ou en atelier privé est très important.

**Richard Raymond :** On va profiter de la distance des enseignants chercheurs pour poser la question un peu différemment, de manière un peu provocatrice. Est-ce que ce sont les élus qui portent ou est-ce que ce sont les populations qui s'impliquent, les élus n'étant que porte-parole de ces populations ? Dans vos ateliers de terrain et dans votre pédagogie, où placez-vous le curseur sur l'importance des différents acteurs ?

**Alexis Pernet :** C'est compliqué. Sur des ateliers de terrain, on peut très vite faire émerger des prises de position d'habitants ou de représentants d'associations qui portent un projet parfois bien plus défini que les élus. On peut travailler avec des élus qui savent exactement où ils vont, mais qui ne déclineront jamais ouvertement ce vers quoi ils vont et ce vers quoi ils veulent passer, au risque de ne pas se faire réélire. J'ai eu ce sentiment dans certains territoires ruraux. Des gens extraordinaires qui font des choses avec un degré d'implication gigantesque, mais qui ne s'expriment pas de la même manière en période électorale qu'ensuite. Le projet de paysages sur un grand territoire dure longtemps. Je trouve extrêmement intéressant le dispositif dans lequel on travaille quand on travaille sur un parc, c'est-à-dire d'avoir une plage de temps de douze années. Si l'on a deux chartes, c'est mieux. Au bout de 24 ans, on

commence à voir des résultats sur des territoires. Cela veut dire que l'on a le temps d'installer une équipe et une culture commune, de voir quels engagements prennent les élus.

La question qui était posée à la précédente table ronde et à laquelle on a beaucoup de mal à répondre, c'est comment l'on tient la distance. Comment l'on tient le temps ? Comment est-ce que l'on scande cette animation ? Comment est-ce qu'elle se raconte pour conserver la mémoire des actions et la mémoire des points de vue qui sont exprimés ? Comment est-ce que l'on les réévalue ? Ce sont des questions absolument passionnantes. On a encore très peu de réponses. On est encore assez démuni là-dessus, mais je pense que c'est aussi un des axes sur lesquels on va travailler de plus en plus. Au-delà de l'énonciation à un temps T d'ateliers, comment est-ce que l'on raconte un projet sur le temps long ? L'exemple des Vosges était intéressant. On parlait d'un contrat de paysage en 1995. C'est ce qui est démontré tout à l'heure. On pourrait remonter au premier schéma vosgien d'aménagement qui avait été fait par Jacques Sgard dans les années 1970. On a en fait déjà quarante ans de travail en amont de ce plan de paysage, qui a l'air de s'être déjà installé dans le temps. C'est aussi ce calendrier qui est intéressant à suivre et à essayer d'appréhender. Ce n'est pas facile.

**David Montebault** : C'est une question difficile. En fait, un projet de paysage, c'est plusieurs phases. J'imagine au minimum un triptyque. Il y a bien sûr un nombre d'acteurs considérables, mais il y a au minimum un triptyque : les élus, les paysagistes et les habitants. Le triptyque est essentiel et chacun a un rôle qui évolue et qui est plus ou moins important aux différentes phases. Dans la phase de diagnostic, on essaie de donner de plus en plus la parole aux habitants. Malgré tout, il y a tout de même des animateurs derrière. On a souvent entendu dire qu'il y avait des comités de pilotage. C'est important parce qu'il faut bien décider quand le diagnostic s'arrête pour passer à la phase suivante qui est de définir les enjeux et ensuite, de formuler cela sur des plans. Parfois, c'est intuitif. Il y a quand même un moment donné un expert ou un comité de pilotage qui va intervenir pour prendre une décision et pour dire que l'on passe à la phase suivante.

La phase de conception et de mise en forme des idées, je pense qu'elle revient encore énormément aux paysagistes ou en tout cas à l'expert de mises en espace, et je trouve cela très bien. Dans l'expérience que l'on a vécue, les habitants étaient demandeurs de cela. Ils disaient « c'est maintenant à vous de mettre toutes nos idées en plan. Faites-vous des bons plans ». Au cours d'une phase de participation, les habitants ont tout de suite envie de se projeter. On leur pose des questions sur leurs représentations et en fait, ils donnent tout de suite des solutions. Toutefois, ils voient bien que ce n'est pas une solution globale et la vision globale de l'espace, la mise en relation et la mise en cohérence (« cohérence » est un mot que l'on a beaucoup entendu cet après-midi) restent encore la compétence de paysagistes ou d'experts.

Au final, ce sont les élus qui décident à la fin. Je pense que c'est un message qu'il faut quand même porter dans les écoles. Le paysagiste est là pour élaborer différents scénarios. Il est là pour montrer comment peut évoluer le territoire. C'est un visionnaire. Il va montrer comment cela va évoluer. C'est aussi quelqu'un qui va révéler les choses. Il n'empêche qu'à la fin, c'est quand même les élus qui décident.

**Richard Raymond** : Comme on est dans le cadre d'un club, nous allons passer un moment d'échanges avec la salle. C'est maintenant à vous de torturer nos quatre invités.

**Jean Magerand** : Bonsoir, Jean Magerand, paysagiste-conseil de la DDTM 62. Je ne vais pas torturer les experts qui ont été brillants et explicites. Je voulais simplement donner un point de vue personnel sur la période dans laquelle on vit. Je m'intéresse plus à la prospective, à ce qui va se passer dans dix ou vingt ans et à comment les experts, que l'on est tous, vont évoluer au niveau du paysage et au niveau des autres métiers d'aménagement du territoire. Je trouve que l'on est effectivement dans une période très intéressante. Nous sommes dans une période de mutation très forte. Nous sommes passés des savoir-faire que l'on a extraits du jardin. Des savoir-faire que l'on a extraits de la façon de tracer les jardins et que l'on a mis subitement sur les territoires. Cela a plutôt bien marché. Dans les années 1970, nous avons commencé à tracer les grands paysages et il y avait des choses intéressantes. Ensuite, est intervenue la participation. Cela a commencé à remettre en cause les choses parce qu'il a fallu dialoguer avec des gens, dont l'on a reconnu le bien-fondé de la participation. Nous avons donc été obligés de partager. On arrive encore à une autre époque où il y a d'autres façons de participer. Les gens sont de plus en plus demandeurs de ce que leur avis soit pris en compte. On est dans une époque un peu particulière puisque l'on est en train d'avoir un citoyen de plus en plus intelligent et qui remet même en cause une certaine délégation de pouvoir, notamment par rapport aux élus. Je ne suis pas du tout révolutionnaire. J'ai moi-même fait de mandats de maire. Je sais donc très bien la quantité de travail que cela demande. Toujours est-il que le citoyen demande maintenant autre chose. Il demande une autre représentation. Quand on dit qu'en dernier ressort, ce sont les élus qui portent ce projet et personne d'autre, je pense qu'il faut se poser la question de ce que ce sera demain. Cela se fera certainement d'une manière différente et je pense que les élus doivent aussi se poser cette question de la manière dont l'on va prendre les décisions et dont l'on va faire la « projection ».

Après, je pense qu'il y a tout un questionnement sur ce qu'est la « projection ». Là aussi, je pense qu'il y a une mutation très forte que l'on est en train de vivre. Quelque part, nous autres experts, nous n'avons pas encore le savoir-faire suffisamment performant pour pouvoir tenir compte des données complexes du territoire. Il y a tous les nouveaux intervenants qui sont venus sur le terrain (les biologistes, les écologistes, les bio-versificateurs et autres spécialistes du métier qui sont très utiles) que l'on est obligé de prendre en compte en plus des habitants. Je pense donc qu'il faut que l'on se pose la question, dans le cadre d'un plan de paysage, de cette évolution sur la prospective de nos métiers et sur la manière dont une assemblée comme nous, élus et techniciens, et peut-être habitants confondus, va pouvoir faire évoluer notre manière de faire. Je pense que c'est là qu'est le grand enjeu et je pense que c'est là où l'on pourra placer un autre citoyen dans un autre contexte, avec une autre manière de projeter.

Vos discours éclairent beaucoup sur ces pistes et sur ces interrogations que l'on a aujourd'hui en la matière, et sur les réponses qu'il ne sera peut-être pas facile de donner, mais que l'on aura de fait à donner dans les décennies à venir.

**David Montebault** : Un élément dont l'on n'a pas parlé, mais qui me semble essentiel, c'est le financement des actions. Aujourd'hui, le financement est sectorisé. Il y a un moment où cela peut être frustrant de faire un plan de paysage qui met tout en cohérence. On voit vraiment que c'est une vision systémique du territoire qui est passionnante, mais lorsqu'il faut mettre ensuite en place des actions, il y a un volet tourisme, un volet environnement, etc. Or c'est quand même l'argent qui va permettre d'agir. Je pense que c'est une autre question qui vient après.

**François Bonneaud** : En contrepoint, parce qu'il n'y a heureusement pas que l'argent, on a beaucoup travaillé sur des communes rurales et il y a de nombreuses actions qui sont menées avec du bénévolat. Cela fait partie de la règle du jeu dans ces territoires. Notamment dans les communes vosgiennes, ils avaient créé ce qu'ils appelaient les TRUC, les travailleurs retraités utiles à la collectivité. C'était un acronyme plutôt sympathique. Cela montrait bien leur capacité à animer pour faire en sorte que cette énergie disponible soit mise en face des actions à mener dans le plan de paysage. La personne qui a présenté le projet de la Haute Moselotte est un animateur en charge du plan de paysage. Cela a été la grande force de ces plans de paysage fait dans l'Est, c'est qu'il y avait des financements pour les postes d'animateurs. Dans la Haute Moselotte, depuis qu'il y a le plan de paysage, c'est-à-dire depuis 2005, il y a un animateur en charge du plan de paysage. Je pense que c'est un poste à plein temps. Cela montre l'investissement humain qui est nécessaire. Cet investissement est nécessaire.

Évidemment, ce sont les élus qui ont la capacité à débloquer les financements. Donc au bout d'un moment, cela passe aussi par eux. Pour autant, ils ne maîtrisent pas tout. Il est évident qu'il y a des associations qui sont aussi parties prenantes et qui rentrent dans le jeu. C'est la capacité d'entraînement et de maintenir cet échange et cette envie de travailler ensemble qui va faire que le plan de paysage fonctionne. Les élus sont décisionnaires pour ce qui est de l'engagement des crédits, d'engager quelqu'un pour faire une animation, pour aller à la pêche aux subventions... Bien sûr, tout cela passera par eux. C'est inévitable, mais il ne faut évidemment pas tout. Ils ne sont pas tous seuls. Je pense d'ailleurs qu'ils n'y arriveraient pas. C'est évident.

**Bacar Ali Boto** : *Je voulais aller un peu dans ce sens. La question est assez complexe parce qu'il y a au moins quatre niveaux. Il y a le bureau d'études. Il y a les collaborateurs ou les techniciens. Il y a la population et il y a les élus. C'est vrai que si les élus ne sont pas d'accord, cela n'ira pas loin. C'est à eux d'aller chercher des financements, mais c'est aussi à eux de faire en sorte que la population accepte le projet.*

*À Mamoudzou, je pense que l'on a eu un peu plus de chances que d'autres. Il y a eu plusieurs réunions. Il y a les réunions avec le bureau d'études. En général, les élus sont là, notamment à l'occasion du diagnostic. On écoute gentiment. Si on n'est pas content, si l'on n'est pas d'accord, on ne le dit pas forcément. On laisse sortir le bureau d'études et on se retourne vers nos collaborateurs et nos techniciens. S'il y a des questions qui nous embêtent un peu, on leur pose ces questions. Il peut y avoir des réponses assez sévères, mais on ne va pas le faire avec le bureau d'études. On épargne le bureau d'études. On épargne les professionnels de ces échanges que nous considérons comme étant internes. Même si l'on voit que les réponses des collaborateurs ne nous satisfont pas, on reste entre nous. On discute entre nous de comment faire capoter le projet ou de comment faire en sorte qu'il avance.*

*Le dernier maillon, c'est la population. Si l'on ne veut pas de ce projet, on ne le laissera de toute façon pas être présenté à la population. Nous considérons que nous sommes les représentants de la population et on tranche donc avant que cela n'aille sur le terrain. Si nous pensons qu'il y a une chance de pouvoir récupérer le projet et de pouvoir le faire, on fait en sorte de maîtriser la communication. On ne laisse ni le bureau d'études ni les administratifs communiquer tous seuls et aller dire des choses qui pourraient se retourner contre nous. C'est vrai que les élus jouent un rôle essentiel là-dessus.*

*On a eu un peu plus de chance à Mamoudzou. Nous avons eu au moins deux chances. Ce ne sont pas les élus qui étaient à l'origine du projet. C'étaient les techniciens. C'était Nathalie de Lorient et Sidi Moukou, ici présent, qui pratique les associations et qui a été tout de suite emballé. Il y avait donc ces deux personnes qui étaient très motivées là-dessus. Après, ils nous ont présenté les choses. La deuxième*

*chance, c'est qu'à Mamoudzou, nous avons une mixité par rapport à notre personnel. Il y a les locaux, les Mahorais, et des personnes qui viennent de la métropole et d'ailleurs. Il y a par exemple des gens qui viennent d'ici. Nathalie de Loriol a vécu en métropole. Elle connaît la métropole. Elle connaît la France et l'Europe, et le fait qu'il y a des choses qui ont disparu parce que l'on a voulu aller vite dans la modernisation. Quand elle est arrivée à Mayotte, elle a vu que nous étions pressés pour rattraper des choses et être comme l'Europe et l'Occident. Elle a essayé de nous sensibiliser en nous disant que ce que l'on voulait faire, elle l'avait connu déjà là-bas et que ce n'était pas forcément la bonne solution. Quand elle a commencé à nous dire cela, on s'est regardé entre nous et on s'est demandé « qu'est-ce qu'elle raconte celle-là ? En France métropolitaine, en Europe et en Occident, ils ont fait leur développement. Maintenant qu'ils sont bien avancés et que c'est nous qui commençons, elle vient de dire qu'il ne faut pas aller dans ce sens. Dans ce cas, pourquoi est-ce qu'ils l'ont fait eux ? Maintenant que là-bas, il n'y a plus rien comme paysage, ils veulent que l'on garde Mayotte comme un pays un peu sauvage. Pour le dépaysement, ce sera bon pour eux ». Au début, il y a eu ce genre de réaction. On ne le dit pas forcément au bureau d'études, mais on se le dit entre nous. On s'est dit qu'ils voulaient que l'on garde Mayotte sauvage pour que les métropolitains, que l'on appelle là-bas les "mzoungou", soient contents de découvrir un paysage encore vierge. On s'est dit que non, on n'allait pas la laisser faire cela.*

*Enfin, on s'est dit qu'on allait peut-être la laisser faire et qu'on allait voir au fur et à mesure. Nous étions décidés à surveiller de près ce qui allait se faire. C'est là que cela a commencé. Elle a insisté auprès de Sidi et a commencé à travailler avec lui. On s'est finalement dit que ce que nous avions n'était pas si mal que cela. Est-ce que ce ne serait pas mieux de trouver un équilibre entre eux le développement à l'extrême à l'occidentale et ce que nous avons de naturel et un peu primaire ? Est-ce que ce ne serait pas bien de trouver un équilibre ? C'est à partir de là que les élus ont commencé à prendre goût et à trouver l'intérêt de ce projet. Nous avons pu avancer ensemble.*

*Au niveau de la population, il y a beaucoup d'intérêts qui sont en jeu. Notamment, c'est dur au niveau foncier là-bas. Ce sont des discussions qui n'en finissent pas. Ce sont des jours et des jours de discussions, voire des semaines ou des années, pour pouvoir persuader certains membres de la population de laisser le foncier un peu libre pour que l'on puisse avancer. Ce sont les élus qui vont sur le terrain. Parfois, quand nous voyons que cela risque de mal tourner, nous envoyons des collaborateurs pour qu'ils encaissent avant. Après, on peut venir. Parfois, on joue les pompiers pyromanes. On les laisse aller et ensuite, on vient.*

*Au final, beaucoup d'élus ont épousé le projet et c'est vrai que cela va plus vite parce que c'est nous qui sommes tous les jours sur le terrain et c'est nous qui vivons avec la population. Du coup, cela se passe beaucoup plus facilement par la suite. Comme quoi, c'est vrai que l'élu a un rôle considérable. Il a un rôle important dans la réalisation ou la non-réalisation du projet. Bien sûr, il faut aussi avoir des techniciens qui sont convaincus de ce que l'on veut mettre en place. Pardon d'avoir été un peu long.*

**Juliette Faivre :** Merci beaucoup. Merci Richard Raymond et merci à vos intervenants. Je vous propose quelques mots de conclusion avant que tout le monde ne s'en aille parce que la journée est bien avancée.

**Richard Raymond :** Je ne sais pas si l'on peut conclure cette question qui reste très ouverte. J'ai pris quelques notes. J'ai noté que le paysagiste mobilisait différentes ressources.

La première ressource qu'il mobilise et qui lui est transmise, c'est une sorte de modestie. Modestie par rapport au projet, modestie par rapport aux territoires, modestie par rapport aux populations et aux élus

qui représentent ces populations. Ce n'est peut-être pas une révolution dans le métier de paysagiste, mais peut-être est-ce une évolution ou, en tout cas, une diversification des métiers.

Une deuxième ressource, c'est le terrain. C'est la visite sur site qui est mobilisée à la fois en pédagogie, mais aussi en pratique. L'importance du terrain, du site et du parcours. L'importance aussi des ressources humaines des collaborateurs, mais aussi des ressources humaines locales, des populations et des différents acteurs à aller interroger, des convictions et des appuis par les élus, des relais par les techniciens comme vous venez de le montrer.

La troisième ressource importante que j'ai notée, c'est celle du temps. Du temps historique, mais aussi du temps disponible pour arpenter le terrain, pour convaincre, pour discuter, pour boire un coup, pour faire des blagues... C'est du temps. Tout cela pour conduire à la création d'une ressource qu'évoquait Alexis Pernet et qui est celle du vocabulaire du paysage local et de ses projections.

Vraisemblablement, ces ressources sont difficiles à quantifier dans une économie future. Elles sont difficiles à évaluer. Peut-être que le plan de paysage ne se réduit pas au plan tracé, mais bien à tout le processus qu'il a su mettre en œuvre. Tout cela est coûteux. C'est coûteux en ressources humaines, en temps, en modestie, en terrain, en vocabulaire... Merci à tous.

## Conclusion du séminaire

- *Juliette Faivre, Chef du Bureau des paysages et de la publicité*

Merci beaucoup. Je voudrais remercier l'ensemble des intervenants de toute la journée.

Je voudrais remercier chacun de vous pour votre mobilisation assez importante pour ce séminaire annuel.

Je pense que c'est un encouragement que nous devons accepter pour poursuivre les travaux du Club Plans de paysage.

Pour finir, je voudrais saluer l'ensemble du travail de Marie Villot pour ce Club Plans de paysage et son investissement tout au long de ces années. Peut-être le savez-vous ou peut-être ne le savez-vous pas : Marie a tenu à assurer jusqu'à ce jour pour conclure en beauté sur ce séminaire. Elle rejoint la DREAL Normandie dans les quinze jours qui viennent. Merci, Marie.

